

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / mars 2019

Bibliothèques universitaires et lecture publique : quelle coopération ?

Cécile Capot

Sous la direction de Fabrice Boyer
Directeur du SCD de l'université Clermont Auvergne

Remerciements

Je remercie très vivement Fabrice Boyer pour son accueil, son accompagnement et son soutien tout au long de ce travail. Ce sujet de mémoire et cette collaboration professionnelle furent pour moi une très grande source d'apprentissage.

Un grand merci à Muriel Pénichon, dont l'aide et les encouragements m'ont été précieux et à Christophe Catanese pour m'avoir guidée dans mes premiers pas.

Je remercie toutes les personnes ayant pris le temps de répondre à mon enquête. Si je ne peux les nommer, les résultats ayant été anonymisés, je souhaiterais leur témoigner ma très grande reconnaissance : c'est grâce à elles que j'ai pu mener une partie de ce travail.

J'aimerais aussi remercier très vivement toutes les personnes que j'ai rencontrées et avec lesquelles j'ai pu échanger. Elles m'ont aidée à mieux comprendre le sujet tout comme le monde des bibliothèques. Ces entretiens et discussions ont été très formateurs et des matériaux de travail très féconds sur lesquels j'ai pu m'appuyer.

Je remercie d'autant plus les professionnels rochelais, valentinois, bordelais, bisontins et brestois qui ont permis la réalisation de mes études de cas. Merci également pour leur accueil dont je garderais un très bon souvenir.

Merci en particulier à Yves Alix, Laurie Aoustet, Fabrice Boyer, Laetitia Bracco, Marianne Briault, Thierry Claerr, Olivier Caudron, Virginie Delrue, Christophe Evans, Sylvie Fayet, Henry Ferreira-Lopes, Guillaume Gast, Gladys Gonfier, Odile Grandet, Catherine Granier, Christel Granier, Rachel Guesmi, Anne-Julia Iung-Appel, Jeanne-Marie Jandeaux, Dominique Lahary, Gréogry Miura, Georges Perrin, Hélène Rio, Leïla Saadaoui, Marc Scherer, Elisabeth Soubeiran, Geneviève Tom, Nicolas Tocquer, Raoul Weber.

Merci enfin aux camarades de promotion sans lesquels l'expérience n'aurait pas été la même et les repas à la cantine moins savoureux. Mille mercis à Élise, Anne, Gladys, Clémence, Mylène, Vincent, Romane, Amadeus et Sandrine Debourg pour leur soutien et leur support dans ce travail.

Résumé :

Les projets de coopération impliquant des bibliothèques universitaires et des bibliothèques publiques semblent avoir connu un certain engouement dans les années 1990-2000. Quel bilan pouvons-nous en tirer aujourd'hui ? Échec ou réussite ? Coopère-t-on encore ? Avec les réformes territoriales et universitaires, les enjeux liés à l'extension des horaires d'ouverture et l'accueil des lycéens en BU et des étudiants en bibliothèques territoriales, les ingrédients sont-ils réunis pour en faire un sujet d'avenir ?

Descripteurs : Coopération entre bibliothèques -- France ; Bibliothèques universitaire -- France ; Bibliothèques publiques - - France ; Bibliothèques (construction) ; Bibliothécaires - - identité collective

Abstract :

Cooperation projects between university libraries and public libraries were quite popular in the 1990s and 2000s. What is the current situation? Have these endeavours been a success or a failure? Are libraries still cooperating? In the context of local government and university reforms, with libraries opening hours being extended, at a time when students could being encouraged to use public libraries and conversely high school students to use university libraries, is the cooperation between public libraries and university libraries still a pressing topic?

Keywords : Library cooperation -- France ; Academic libraries -- France ; Public libraries – France ; Libraries (building) ; Librarians -- (collective indentity)

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
Méthodologie.....	11
DIX ANS APRÈS L'ENGOUEMENT DES ANNÉES 2000 : ÉCHEC OU RÉUSSITE DES PROJETS DE COLLABORATION ?.....	15
Les années 1990-2000 : des contextes porteurs ?.....	15
<i>Le développement des bibliothèques.....</i>	<i>15</i>
<i>Le développement d'une réflexion professionnelle.....</i>	<i>19</i>
Un bilan peu probant.....	20
<i>Des professionnels désillusionnés.....</i>	<i>20</i>
<i>Deux tentatives infructueuses : Valence et Brest.....</i>	<i>22</i>
Des dénouements heureux.....	31
<i>La Rochelle : plus que des voisins.....</i>	<i>31</i>
<i>Clermont-Ferrand : « du deux en un » clermontois au réseau auvergnat.....</i>	<i>34</i>
COLLABORE-T-ON AUJOURD'HUI ET COMMENT ? UN PANORAMA SÉLECTIF DES ENTREPRISES DE COOPÉRATION.....	39
La coopération en pratique.....	39
<i>Les acteurs et les grands domaines de la coopération.....</i>	<i>39</i>
<i>Projets contemporains et modes de coopération.....</i>	<i>44</i>
Lumière sur deux projets en cours de développement : Bordeaux et Besançon.....	49
<i>Le développement partenarial à Bordeaux.....</i>	<i>49</i>
<i>La « BUBA » ou la « Grande Bibliothèque » de Besançon : la construction d'un nouvel équipement commun.....</i>	<i>53</i>
Pourquoi travailler ensemble ? Apports, facteurs de réussite et freins.....	56
<i>Les apports.....</i>	<i>57</i>
<i>Les facteurs d'échec et les freins.....</i>	<i>58</i>
LA COOPÉRATION ENTRE BU ET LECTURE PUBLIQUE : UN SUJET D'AVENIR ?.....	62
Faisons-nous le même métier ?.....	62
<i>Les dispositions réglementaires.....</i>	<i>62</i>
<i>Qu'est-ce qui nous rapproche ? Qu'est-ce qui nous sépare ?.....</i>	<i>63</i>
Les conditions sont-elles réunies ?.....	70
<i>Des rapprochements encouragés par les ministères.....</i>	<i>70</i>
<i>Entre réforme territoriale et politique de site, vers une convergence des lectures publique et universitaire ?.....</i>	<i>71</i>
Une alliance nécessaire pour satisfaire les besoins des usagers ?.....	74
<i>L'extension des horaires d'ouverture.....</i>	<i>75</i>
<i>Le continuum des publics.....</i>	<i>77</i>
CONCLUSION.....	83
SOURCES.....	85
Sources écrites.....	85
<i>Cas de Besançon.....</i>	<i>85</i>
<i>Cas de Brest.....</i>	<i>85</i>
<i>Cas de Clermont-Ferrand.....</i>	<i>86</i>

<i>Cas de La Rochelle</i>	86
<i>Cas de Valence</i>	86
Sources orales	87
<i>Présentations (Congrès, journée d'étude)</i>	87
<i>Entretiens (par ordre alphabétique des personnes interrogées)</i>	87
BIBLIOGRAPHIE	89
Bibliothèques, administration et évolution	89
<i>Réformes territoriales et universitaires</i>	89
Coopération	90
Coopération BU-BM et BU-lecture publique.....	91
Le métier de bibliothécaire et les frontières du métier entre BU et lecture publique	92
Accueil des publics	93
Évolution des horaires d'ouverture	93
Sites web consultés	94
ANNEXES	97
TABLE DES ILLUSTRATIONS	135
TABLE DES MATIÈRES	137

Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France
ADBU : Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
ADUDA : Agence de développement universitaire Drôme Ardèche
BA : Bibliothèque d'agglomération
BBF : Bulletin des Bibliothèques de France
BCIU : Bibliothèque communautaire et interuniversitaire (Clermont-Ferrand)
BM : Bibliothèque municipale
BMIU : Bibliothèque municipale interuniversitaire (Clermont-Ferrand)
BMVR : Bibliothèque municipale à vocation régionale
BnF : Bibliothèque nationale de France
BRISE : Bibliothèques en réseau informatisé de Saint-Étienne
BU : Bibliothèque universitaire
CPER : Contrat de plan État-Région
CRFCB : Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques
DCB : Diplôme de conservateur des bibliothèques
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
GIP : Groupement d'intérêt public
IGB : Inspection générale des bibliothèques
INET : Institut national des études territoriales
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres
IUT : Institut universitaire de technologie
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
MD : Médiathèque départementale
MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MPU : Médiathèque publique et universitaire (Valence)
NOTRe : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
PBO+ : Plan bibliothèques ouvertes +
PCP : Plan de conservation partagé
PCPP : Plan de conservation partagé des périodiques
PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque
SCD : Service commun de documentation
SICD : Service inter-établissements de coopération documentaire
SID : Service interétablissement de la documentation (Grenoble-Alpes)
U2000 : Université 2000
U3M : Université du troisième millénaire
UBO : Université de Bretagne occidentale
UCA : Université Clermont Auvergne
UCAA : Université Clermont Auvergne et Associés

INTRODUCTION

Les années 1990 et 2000 avaient vu l'émergence de projets associant des bibliothèques universitaires à des bibliothèques publiques, susceptibles de devenir matriciels : il en était né tout un nuancier, dont la typologie avait été dressée par Claudine Lieber, allant du simple voisinage à la fusion des fonctions universitaire et publique.¹ Dix ans après le mémoire de Muriel Pénichon, à l'occasion duquel elle se demandait si un nouveau modèle de bibliothèque associant les deux lectures allait émerger, qu'en est-il ?²

Ce projet de mémoire est né d'interrogations que nous souhaitons explorer. Le public se soucie-t-il des différences administratives entre bibliothèques ? Pourquoi les bibliothèques universitaires et la lecture publique semblent-elles s'ignorer ? Le métier est-il si différent selon son lieu d'exercice ? S'associer permettrait-il de répondre à certains besoins des usagers ? Ou tout cela ne serait-il qu'illusoire et hors de propos, témoignage d'une réflexion inexpérimentée ?

Il a rapidement été nécessaire de définir le périmètre de cette étude. S'il a été décidé de ne pas se restreindre aux seules bibliothèques municipales (BM) mais de tenter de considérer toute la lecture publique, la région parisienne a été évacuée au bénéfice de villes moyennes de région et de métropoles régionales. C'est le choix de la cohérence qui a été réalisé : le cas de la région parisienne, certes non moins intéressant, est spécifique du fait de la pression démographique qui y règne. Le développement des universités et des bibliothèques de lecture publique n'y a pas été le même : les comparaisons auraient été délicates et le cadre analytique différent. C'est pour cette même raison que la comparaison internationale a été exclue : il n'était pas aisé de comparer le modèle et le paysage bibliothécaire français à d'autres. Pour ce qui est du cadre temporel, notre point de départ étant le mémoire de Muriel Pénichon, l'idée était de réaliser un état des lieux dix ans après et d'interroger les éventuelles perspectives.

Une autre question qui se posait était celle de l'actualité du sujet et donc, peut-être, celle de son intérêt. Lors de nos prospections liminaires, diverses opinions ont pu nous être partagées, notamment relatives au temps et aux fondements. Chacun est pris par le travail quotidien qui s'accumule faute de moyens et peine déjà à faire face aux changements induits par les réformes territoriales ou liées à l'autonomisation des universités : quand et pourquoi aller vers l'autre ? En outre, les missions paraissant si différentes, le jeu n'en vaudrait pas la chandelle : les apports seraient trop minimes au regard de l'énergie à déployer. Puisque nous n'avions pas de postulat de départ, tous les avis nous importaient et en particulier ceux-ci, tout aussi dignes d'intérêt que les plus partisans. Pour autant, le sujet ne nous semblait pas dépassé : le plan « Bibliothèques ouvertes + » (PBO+) incite aux rapprochements, de même qu'un certain nombre de rapports de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), le rapport de la sénatrice Sylvie Robert ou encore celui d'Erik Orsenna et de Noël Corbin réalisé à la suite de leur tour de France des bibliothèques et qui vient d'être

¹LIEBER, Claudine. Aventurières ou pionnières. Les bibliothèques combinant lecture publique et lecture universitaire sont-elles une utopie ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 2, p. 55-61. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0055-009> [consulté le 20 janvier 2019].

²PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires : un nouveau modèle pour l'avenir ?* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2008. 81 p. Disponible sur : <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/penichon-dcb16.pdf> [consulté le 24 février 2019]. Nous précisons la dernière date de consultation dans les références bibliographiques.

publié par la maison d'édition Stock.³ Un des axes de l'appel à communications du 64^e Congrès de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), dont la problématique générale était « À quoi servent les bibliothèques ? », portait d'ailleurs sur les relations entre BU et BM (La Rochelle, 7-9 juin 2018). Et, justement, à la rentrée 2019, la lettre de mission adressée au doyen de l'IGB a mis l'accent sur ce point, appelant à ce que « le maillage des équipements sur le territoire soit le plus efficace possible et que les collaborations s'étoffent entre bibliothèques universitaires et bibliothèques des collectivités territoriales » afin « de rendre optimale la qualité des services rendus aux usagers. »⁴ Les incitations des ministères et de cette association professionnelle sont donc bien là, ce qui nous paraît rendre le sujet d'actualité.

Le sujet demeure pourtant peu étudié. Si la thématique de la coopération en bibliothèque a pu être abordée, celle de la coopération entre BU et lecture publique spécifiquement l'a été beaucoup moins. La littérature professionnelle reflète un développement de la coopération plutôt cloisonné, d'abord dans les années 1980-1990 au sein de la lecture publique, puis dans les années 1990-2000 en ce qui concerne les BU. Hormis le mémoire de Muriel Pénichon écrit en 2008, un mémoire sur la coopération documentaire entre BU et BM réalisé en 2009 et deux autres mémoires l'effleurant,⁵ quelques articles publiés dans le *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)* ainsi que dans des ouvrages professionnels sont à dénombrer, comme nous le verrons. Le sujet restait donc à explorer, d'autant plus à la lumière des changements administratifs et politiques récents ainsi que des enjeux qui traversent les bibliothèques quelles qu'elles soient depuis plusieurs années, notamment relatifs à l'accueil des publics.

Nous avons utilisé le terme « coopération » au sens d'une « action de participer (avec une ou plusieurs personnes) à une œuvre ou à une action commune » ainsi que l'indique le *Trésor de la langue française*.⁶ Le verbe est de

³Citons par exemple :

AROT, Dominique. *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles* [en ligne]. Rapport IGB n°2012-005. Novembre 2012. 61 p. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2012/35/3/horairesouverture_rapport_definitif_236353.pdf [consulté le 14 janvier 2019].

CARBONE, Pierre. *Les fusions d'universités et la documentation*. Rapport IGB n° 2015-0031. Mai 2015. 58 p. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/72/0/Les_fusions_d_universites_et_la_documentation_201506018_444720.pdf [consulté le 14 janvier 2019].

ROBERT, Sylvie. *Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques* [en ligne]. 2015. 98 p. Disponible sur : http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/septembre2015/rapport_sylvie_robert.pdf [consulté le 14 janvier 2019]. et [la_documentation_201506018_444720.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/06/18/la_documentation_201506018_444720.pdf) [consulté le 14 février 2019].

ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques*. Paris : Stock. 2019. 160 p. (Essais – Documents).

⁴VIDAL, Frédérique et RIESTER, Franck. Lettre de mission [en ligne]. In *Bulletin officiel n° 1 du MESRI*. 3 janvier 2019. Disponible sur : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=137499&cbo=1 [consulté le 17 février 2019]. Voir dans les annexes, p. 98.

⁵ARKAB, Leïla. *Coopération documentaire entre bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires*. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2009. 93 f.

MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2010. 109 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49251-les-bibliotheques-universitaires-et-la-cooperation-regionale.pdf> [consulté le 21 janvier 2018].

GONZALÈS, Sophie. *L'État, les bibliothèques territoriales et la coopération* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2010. 79 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48450-l-etat-les-bibliotheques-territoriales-et-la-cooperation.pdf> [consulté le 21 janvier 2018].

⁶Coopération [en ligne]. In *Trésor de la langue française informatisé*. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/cooperation> [consulté le 24 février 2019]. La même définition est donnée dans le glossaire de *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau* : « Action de coopérer, de participer à une œuvre commune. Cette démarche peut s'appliquer à divers domaines : économie, politique internationale, culture, recherche, défense, etc. » POUCHOL, Jérôme (dir.). *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*.

son côté défini de la sorte : « Agir, travailler conjointement avec quelqu'un en vue de quelque chose, participer, concourir à une œuvre commune ».⁷ La « collaboration » étant une « participation à l'élaboration d'une œuvre commune », nous avons recouru à ce terme en toute synonymie.⁸ En revanche, nous introduisons d'ores et déjà une nuance avec le partenariat, qui nous paraît être moins engageant. Le *Trésor de la langue française* propose d'ailleurs cette définition : « Action commune entre organismes différents dans un but déterminé ».⁹

Depuis le texte de Michel Melot de 1991 considéré comme fondateur en matière de coopération, attestant qu'« Aucune bibliothèque n'est autosuffisante »,¹⁰ la coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique semble être allée de heurts en malheurs, allant jusqu'à décourager les professionnels des bibliothèques. À la lumière des expériences passées et des contextes actuels, la coopération entre les bibliothèques universitaires et la lecture publique paraît-elle être encore une utopie ? Quels seraient ses apports ? Malgré les écosystèmes administratifs existants, est-il possible d'offrir des services concertés aux usagers vivant sur un même territoire ? Les contextes et les enjeux actuels en font-ils un sujet d'avenir ?

La première partie de ce mémoire est consacrée au bilan des projets esquissés par Muriel Pénichon. Les années 1990 et 2000 ont vu l'émergence d'un certain nombre de projets, lesquels ont pu évoluer depuis leur réalisation. Peut-on parler d'engouement durant ces années ? Ces projets ont-ils tous réellement échoués ? La deuxième partie propose quant à elle de dresser un état des lieux des projets contemporains à l'aide de l'enquête et des entretiens. Quels sont-ils et quelles formes prennent-ils, désormais ? Quelle évolution peut être constatée ? Enfin, la troisième partie sera l'occasion de nous demander à notre tour si les relations entre BU et lecture publique seraient un sujet d'avenir. Les ingrédients seraient-ils maintenant réunis ?

MÉTHODOLOGIE

En ce qui concerne la méthode, étant donné le temps imparti, il était nécessaire de faire des études de cas. La première partie du mémoire proposant de réaliser un bilan, nous avons sélectionné des projets coopératifs considérés comme particulièrement emblématiques par la profession, régulièrement cités dans la littérature ou par les professionnels eux-mêmes. Il s'agit des cas de Clermont-Ferrand, Valence, La Rochelle et Brest. La deuxième partie souhaitant étudier et synthétiser les résultats obtenus par le biais de l'enquête et d'entretiens menés afin de se pencher sur les projets de coopération

Villeurbanne : Presses de l'Esssib. 2016, p. 176. (La Boîte à outils ; 38).

⁷Coopérer [en ligne]. In *Trésor de la langue française informatisé*. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/coopérer> [consulté le 24 février 2019].

⁸Collaboration [en ligne]. In *Trésor de la langue française informatisé*. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/collaboration> [consulté le 24 février 2019].

⁹Partenariat [en ligne]. In *Trésor de la langue française informatisé*. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/partenaire> [consulté le 24 février 2019]. Dans *Mener un projet international : bibliothèques françaises et coopération internationale*, nous pouvons lire pour la définition du partenariat : « Dans celui-ci, différents intervenants, mus par des raisons variées, s'associent et mettent en commun des ressources de nature diverse pour atteindre un objectif commun. » Celle de la coopération est la suivante : « Celle-ci diffère de celle du partenariat, mais elle comporte en plus l'idée que les partenaires sont liés par un même esprit d'intérêt général. » BATS, Raphaëlle (dir.). *Mener un projet international : bibliothèques françaises et coopération internationale*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib. 2011, p. 179-180. (La Boîte à outils ; 24).

¹⁰MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises [en ligne]. In *Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques*. 1991. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1086-la-cooperation-entre-les-bibliotheques-francaises.pdf> [consulté le 24 février 2019].

CAPOT Cécile | DCB 27 | Mémoire d'étude | Mars 2019

contemporains, nous avons choisi de mettre en avant deux projets ambitieux en cours de développement. Il s'agit des cas de Bordeaux et de Besançon. Plus largement, nous avons cherché à multiplier les exemples au fil du propos à l'appui des réponses obtenues par l'enquête, des entretiens et de cas trouvés dans la littérature professionnelle ainsi qu'au gré des recherches. L'intention était de rendre compte de la diversité des entreprises existantes. La troisième partie, plus prospective, intègre également des réponses à l'enquête, les sondés ayant aussi été sollicités sur le sujet de l'avenir de la coopération.

Il était fondamental de s'informer des pratiques coopératives et de recueillir les avis des professionnels eux-mêmes. Nous avons choisi deux voies pour ce faire : une enquête qualitative et des entretiens semi-directifs.¹¹ L'enquête, à destination des bibliothécaires universitaires et de lecture publique s'adressait à tous : partisan de la coopération ou non comme sans opinion. Diffusée au premier trimestre 2018 sur le forum de l'ADBU,¹² via le forum du conseil national de l'ABF et AgoraBIB, elle a permis de recueillir 38 réponses, dont deux émanant des mêmes établissements (36 réponses d'établissements différents). 27 BU ont répondu (en comptant la BNUS) et 9 établissements de lecture publique (4 médiathèques départementales – MD – et 5 BM ou bibliothèques de métropole). Afin de fixer le débat sur des propos de fond, nous avons décidé d'anonymiser les réponses, d'autant que les avis émis peuvent être ceux de la personne ayant répondu à l'enquête plutôt que le reflet d'un positionnement institutionnel.

L'enquête nous a permis de recueillir de nombreuses données. Toutefois, avec 38 réponses obtenues, nous ne pouvons considérer cet échantillonnage comme représentatif d'un point de vue scientifique ; il ne saurait déboucher sur une analyse scientifiquement prouvée. En outre un pourcentage d'erreurs existe toujours, plus ou moins important selon le nombre de réponses obtenues. L'enquête nous a tout de même permis de prendre la température concernant les projets en cours et l'avis des personnes interrogées sur les intérêts (ou les non intérêts), les apports et les freins à la coopération. Un autre biais était celui du profil des répondants, dont on peut penser qu'un certain nombre a participé à l'enquête car acquis à la cause. Nous verrons que des réponses plus critiques ont néanmoins été données.

18 entretiens semi-directifs ont été réalisés. Si un socle commun de questions existait, notamment concernant l'expertise et/ou l'avis des interrogés en matière de coopération entre BU et lecture publique, la grille des questions posée a été systématiquement adaptée à l'interlocuteur et à l'objet de l'entretien ; elle a aussi pu évoluer au fil de la discussion. Les personnes interrogées ont été ciblées du fait de leur observation ou de leur implication dans des projets de coopération, ce qui diverge des personnes visées par l'enquête. Notre participation au 64^e Congrès de l'ABF, où l'occasion nous a été donnée de présenter ce travail, a également été l'occasion de réaliser des entretiens au pied levé, avec des personnes étrangères aux activités coopératives entre BU et lecture publique ou non. Des conversations plus brèves (notamment lors du Congrès) ou des échanges par courriels ont pu être effectués de façon plus informelle. Ces entretiens informels, dont les résultats ont pu être très instructifs, ont concerné 11 interlocuteurs.

¹¹Nous trouverons dans les annexes de ce mémoire le questionnaire de l'enquête accompagné d'une brève présentation (p. 99), de la liste des établissements y ayant répondu (p. 104), ainsi que ses résultats (p. 107). Concernant les entretiens, des récapitulatifs des personnes interrogées s'y trouvent également (p. 105).

¹²Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

Ajoutons à cela que, pour l'étude de cas de La Rochelle, nous avons pu assister à une communication réalisée par Sylvie Fayet, directrice du SCD de l'université, et Annelise Gadiou, directrice-adjointe de la bibliothèque d'agglomération durant ce Congrès. Celle de Raoul Weber, directeur-adjoint du SCD, également donnée à l'occasion du Congrès, nous a permis de recueillir de nombreuses informations sur ce cas.¹³ Enfin, la rencontre « Bibliothèque ouverte + » organisée par le MESRI à l'été 2018 fut une autre source d'informations, notamment pour le cas de l'université de Haute-Alsace, que nous présenterons dans la troisième partie de mémoire¹⁴. La rencontre nous a aussi permis d'avoir connaissance de l'actualité liée à ce plan.

¹³FAYET, Sylvie et GADIOU, Annelise. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018. WEBER, Raoul. *Doit-on accueillir tous les publics ? : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 9 juin 2018.

¹⁴LE DUIGOU, Lénaïk. Les coopérations entre bibliothèques territoriales et universitaires : retour sur l'exemple de l'Université de Haute-Alsace. *Rencontre Bibliothèques ouvertes +*. MESRI, Paris, 3 juillet 2018.

DIX ANS APRÈS L'ENGOUEMENT DES ANNÉES 2000 : ÉCHEC OU RÉUSSITE DES PROJETS DE COLLABORATION ?

Afin d'entrer en matière, nous proposons de dresser le cadre historique du développement des entreprises de coopération entre les bibliothèques universitaires et la lecture publique. Une fois celui-ci posé, nous nous interrogerons sur les aboutissements des projets de coopération développés dans les années 1990 et 2000 à l'aide d'études de cas. Quelles conclusions pourrions-nous en tirer ? La coopération entre BU et lecture publique est-elle possible ?

LES ANNÉES 1990-2000 : DES CONTEXTES PORTEURS ?

Ainsi que l'indiquait Muriel Pénichon dans son mémoire, « les expériences de rapprochement physique des BM et des BU ont vu le jour dans les années 1990, dans le contexte de la décentralisation et de l'essor concomitant des politiques publiques territoriales, en matière culturelle notamment. »¹⁵ Les constructions se poursuivent dans les années 2000, tout comme le développement d'une réflexion relative aux entreprises de coopération, que l'on perçoit notamment dans la littérature professionnelle durant ces années.

Le développement des bibliothèques

Les bibliothèques publiques¹⁶

Dès avant les années 1990, les changements démographiques, urbanistiques et l'élévation du niveau de vie des années 1960 ont des impacts positifs sur le développement de la lecture publique, favorisé par Georges Pompidou lorsqu'il est Premier ministre (1962-1968) à l'appui de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Parallèlement, entre 1970 et 1985, le budget des collectivités locales en faveur des bibliothèques publiques augmente de 80 %. En conséquence, un bond en avant s'observe à la fin des années 1970, concernant aussi bien le nombre d'équipements ouverts que les services offerts par les bibliothèques. Les indicateurs exposés par Yves Desrichard sont évocateurs : si, en 1969, moins de 5 % de la population française est desservie par les bibliothèques, représentant moins d'un million d'inscrits, les chiffres passent, entre 1974 et 1989, de 1,7 millions d'emprunteurs, 420 000 m² d'équipements, 4 400 agents travaillant dans les bibliothèques à 4,4 millions d'emprunteurs, 1 250 000 m² et 14 500 agents¹⁷. La création et l'ouverture de la Bibliothèque publique

¹⁵PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁶Pour cette remise en contexte, nous nous sommes principalement appuyée sur le mémoire de Muriel Pénichon (*Ibid.*, p. 11-13), sur DESRICHARD, Yves. *Administration et bibliothèques*. Nouvelle édition. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2014, p. 435-436. (Bibliothèques) ainsi que sur AROT, Dominique (dir.). *Les Bibliothèques en France, 1991-1997*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 1998, p. 64-69. (Bibliothèques) et ALIX, Yves (dir.). *Bibliothèques en France, 1998-2013*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2013, p. 57-103. (Bibliothèques).

¹⁷*Ibid.*, p. 435.

d'information à la fin des années 1970 à l'initiative de Georges Pompidou lors de sa présidence de la République « symbolise pour part cette évolution »¹⁸.

Cette progression se poursuit dans les années 1980, à la faveur de la politique culturelle de François Mitterrand, du travail effectué par la Direction du livre et de la lecture, et notamment par l'action de Jean Gattégno, qui parfont l'investissement des communes. En 1986, le concours particulier aux bibliothèques déployé dans le cadre de la dotation générale de décentralisation permet à des villes de taille moyenne de se pourvoir d'équipements modernes. Grâce à ces initiatives, des projets de coopération émergent comme l'a montré Muriel Pénichon : les médiathèques de Valence et de Cholet voient le jour en 1983 et en 1984 et les villes de Châteauroux, Blois et Roanne ont pu s'équiper de bibliothèques en 1994 et 1997 en bénéficiant du concours particulier¹⁹. Les années 1980 voient également la création des agences régionales du livre et de la fédération française pour la coopération des bibliothèques : la coopération entre bibliothèques publiques est encouragée et se développe.

C'est dans ce sillage que le programme des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) voit le jour en 1992. Cette fois-ci à destination des villes de plus de 100 000 habitants ou des capitales régionales qui s'étaient trouvées exclues du concours particulier, lesquelles pouvaient pourtant avoir besoin de bibliothèques modernes et suffisamment spacieuses pour accueillir leurs publics et leurs collections, dont la volumétrie devait être supérieure ou égale à 250 000 volumes. Limité dans le temps (jusqu'en 1997), ce dispositif financier a profité à douze collectivités, réparties de façon disparate sur le territoire. Elles s'engageaient également à rendre des services à l'ensemble de la communauté professionnelle. Deux bibliothèques issues de ces nouvelles constructions ont mis en place des projets de coopération avec des BU : La Rochelle, construite en 1998, et Troyes, en 2002²⁰.

Ces projets de bibliothèques trouvent des échos dans la montée en puissance des agglomérations, à la suite des lois de 1999 dites « Chevènement », relative au renforcement et à la simplification de l'intercommunalité, et « Voynet », loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces lois ont rendu obligatoire l'intégration de chaque commune dans une intercommunalité. Plus récemment, la réforme territoriale, par le biais de trois lois successives (loi de réforme des collectivités territoriales, 2010 ; loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, 2014 ; loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, 2015), a fait émergé les métropoles, forme plus intégrée d'intercommunalité concernant les territoires abritant plus de 400 000 habitants. Ces lois redessinent (ou appellent à redessiner) le paysage de la lecture publique, qu'il s'agisse de l'attribution de la compétence même, de l'organisation de la lecture publique au sein d'un territoire renouvelé et des bassins de vie à desservir. S'agissant d'enjeux contemporains, nous nous y pencherons dans la troisième partie.

Georges Perrin distingue trois raisons pouvant pousser les collectivités à se doter de bibliothèques : développer la culture et la lecture publique en direction de l'ensemble de la population (ou bien développer le maillage existant dans les plus grandes villes) afin de se pourvoir « d'un équipement dont le rôle culturel, social et

¹⁸*Ibid.*, p. 436.

¹⁹PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, *op. cit.*, p. 12-13.

²⁰*Ibid.*, p. 13.

éducatif semble incontournable » ; développer l'intercommunalité ; restructurer le paysage urbain et notamment les centres des villes²¹. L'intention politique et la dimension symbolique sont également à souligner, lesquelles transparaissent dans l'architecture de la bibliothèque : « choix d'architectes prestigieux » et « parti pris de surfaces importantes, allant souvent au-delà des préconisations conditionnant les aides de l'État » sont à relever²². Dans les villes moyennes, il a en outre souvent été « prévu de faire jouer à ce futur espace un rôle qui allait au-delà d'une simple bibliothèque. »²³

Ainsi, les décideurs peuvent faire le choix de rapprocher différents équipements, citons l'exemple des médiathèques départementales (MD), dont certaines partagent les locaux des archives départementales,²⁴ ou, comme nous l'avons aperçu grâce au mémoire de Muriel Pénichon, s'associent avec des bibliothèques universitaires pour répondre aux besoins des lecteurs, favoriser l'émulation culturelle, restructurer la ville. Il est par ailleurs intéressant de noter que les pôles associés de la BnF ont été créés concomitamment aux BMVR²⁵.

Les bibliothèques universitaires ²⁶

Des années 1960 à 2000, le nombre d'étudiants augmente de façon exponentielle, engendrant une multiplication des sites universitaires afin de répondre à cette forte pression démographique. Après les années 1968-1970, des licences générales ainsi que des instituts universitaires de technologie (IUT) sont implantés dans des villes de taille moyenne dans le but de désengorger les campus des capitales régionales et de répondre à un besoin de formations moins longues et davantage professionnalisantes. Avec la loi Savary (1984), le périmètre d'action de l'université s'accroît en englobant désormais la formation continue et, en théorie, l'ensemble des formations post-bac. En outre, bien que l'État continue de financer majoritairement l'enseignement supérieur, un autre changement est à souligner : les financements externes, en provenance des collectivités locales ou des entreprises, par exemple, sont encouragés. Ces nouveaux contextes ont pu être propices à des projets de collaboration entre lecture publique et bibliothèques universitaires comme l'a montré Muriel Pénichon avec les exemples de Troyes, Valence, Blois, Roanne, Châteauroux et Cholet où des antennes universitaires se sont installées entre les années 1970 et 1990.

Ces modifications structurelles et organisationnelles ont des conséquences sur le paysage documentaire universitaire au sein duquel beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne les équipements, trop exigus ou trop vétustes pour accueillir les lecteurs de la communauté universitaire. Les collections sont également insuffisantes, tout comme le nombre de bibliothécaires. Ainsi, au début des années 1980, ce sont en réalité les pôles documentaires des unités de formation et de recherche et des laboratoires qui concentrent une grande majorité des crédits documentaires. Afin de pallier ces insuffisances, des projets de coopération documentaires interuniversitaires (voire à

²¹PERRIN, Georges. Une volonté politique. In COLLIGNON, Laure et GRAVIER, Colette (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*. Paris : Éd. Du Moniteur. 2011, p. 20.

²²*Ibid.*, p. 19.

²³*Ibid.*, p. 20.

²⁴Mutations des bibliothèques, In *Ibid.*, p. 15-16.

²⁵ENSSIB. Bibliothèques municipales à vocation régionales. In *Le dictionnaire*. 2015. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheques-municipales-vocation-regionale-bmvr> [consulté le 19 janvier 2019].

²⁶Cette section doit encore beaucoup aux travaux d'Yves Desrichard et de Muriel Pénichon, desquels sont tirées ces informations. PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 13-14. DESRICHARD, Yves. *Administration et bibliothèques*, op. cit., p. 462-465.

l'échelle internationale ainsi qu'avec la Bibliothèque nationale) se mettent en place²⁷. Trois rapports soulignant les problèmes rencontrés dans les BU jalonnent cette décennie, tout en proposant des objectifs à atteindre et des préconisations : ceux réalisés par Pierre Vandevoorde (1981), Jean Gattégno et Denis Varloot (1985) et André Miquel (1989). Parallèlement, le décret d'application de la loi Savary (1985) réorganise complètement la fonction documentaire ainsi que son administration en encourageant la création de services communs de documentation (SCD).

Deux plans de l'État permettent de moderniser les universités dans les années 1990-2000 : Université 2000, prolongé par le XI^e Plan, et Université du 3^e millénaire, lesquels ont permis aux universités de construire, agrandir, réaménager de façon importante leurs équipements ainsi que de concourir au développement économique du pays. Le travail réalisé par Muriel Pénichon montre le lien entre ce premier plan et le développement de projets de coopération. En effet, les collectivités locales ont pu participer à parité au financement de ce plan dans le but de renforcer leur attractivité et de bénéficier de retombées économiques.

C'est dans le cadre d'U2000 qu'ont été créées de nouvelles universités et de nouvelles bibliothèques universitaires, ainsi à La Rochelle (université créée en 1992-1993 avec une bibliothèque dès le départ mais intégrant un bâtiment neuf en 1996-1998) et à Troyes (université de technologie créée en 1994 et dotée d'une bibliothèque inaugurée en 1997). U2000 s'est donné pour objectif également de réguler les implantations universitaires délocalisées avec le souci de leur accompagnement documentaire ; c'est ainsi que la médiathèque de Valence est devenue à la fois publique et universitaire en 1992, et que la nouvelle médiathèque de Roanne s'est installée en 1997 à côté des établissements universitaires de la ville en intégrant un niveau « BU »²⁸.

Dans les années 2000 et 2010, l'autonomisation des universités les conduit à changer leur rapport au territoire et à se regrouper, à la suite de la loi de programme pour la recherche (PRES, 2006), de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, 2007) et à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (« loi Fioraso », 2013). La LRU a des conséquences sur l'autonomie des SCD : leurs moyens proviennent désormais de leur université de rattachement et ne sont plus fléchés par le ministère à leur intention d'une part, leurs agents rejoignent le contingent des personnels de l'université d'autre part. Les ressources sont donc à défendre et à aller chercher localement. Comme nous le verrons dans la troisième partie, ces changements plus ou moins concomitants à la réforme territoriale peuvent être l'occasion de créer des ponts entre les bibliothèques.

Des années 1970 à nos jours, les bibliothèques publiques et universitaires se sont donc développées en France, selon des rythmes différents, en fonction de l'évolution des cadres administratifs et des enjeux et besoins auxquels elles étaient confrontées. Des projets de coopération entre bibliothèques se sont développés :

²⁷Par l'intermédiaire des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) et de plusieurs projets de catalogage informatisé en réseau.

²⁸PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 14.

dans les années 1980 en ce qui concerne les bibliothèques publiques et à partir des années 1990 du côté universitaire. Il semble que cela soit plutôt dans les années 1990-2000, voire 2010, que ce sont développés des projets de coopération « multitypes »²⁹.

Le développement d'une réflexion professionnelle

Concomitante aux projets de coopération eux-mêmes, la réflexion professionnelle sur le sujet semble plutôt s'être développée de façon cloisonnée avec, d'un côté, les entreprises nées au sein de la lecture publique et, de l'autre, celles concernant les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les rapprochements entre les différents types de bibliothèques sont régulièrement mentionnés mais apparaissent le plus souvent de façon secondaire au sein de la littérature ou comme un des objectifs qu'il serait intéressant d'atteindre. Nous pouvons citer en exemple la conclusion de cet éditorial du *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)* publié en 1991 et dont le numéro concernait la coopération en lecture publique : « Le défi de cette fin de siècle sera la coopération réussie dans chaque unité territoriale entre les divers types de bibliothèques. »³⁰

Effectivement, parallèlement au développement d'entreprises de collaboration à l'instar du cas rochelais, il semble que les questions de rapprochements entre BU et lecture publique furent davantage à l'étude dans les années 2000, en particulier à la fin de ces années et au début des années 2010. En 2006, Claudine Lieber s'interrogeait sur la faisabilité de ces rapprochements – « Aurions-nous donc affaire au mariage de la carpe et du lapin ? Ou s'agit-il d'un objectif tellement irréaliste qu'il s'apparente à la poursuite d'une utopie ? »³¹ Nous connaissons le mémoire de Muriel Pénichon, réalisé en 2008. Un an après, se tenait le colloque « Horizon 2019 » à l'Enssib, à l'occasion duquel Georges Perrin soulignait « le futur d'une coopération » entre bibliothèques publiques et universitaires³², dont il mentionnait la nécessité selon lui dans un article publié dans le *BBF* quelques mois après :

C'est donc cette coopération, faite de mutualisation et de partage, qu'il convient de revitaliser aujourd'hui, en l'élargissant à l'ensemble des réseaux de bibliothèques. [...] Il s'agit, dans tous les cas, des premières manifestations d'une imagination politique et professionnelle apte à valoriser l'institution bibliothèque et à la faire entrer dans le mouvement de son siècle.³³

Nous pouvons également citer le séminaire annuel du Service du livre et de la lecture et des conseillers livre et lecture qui s'est tenu à Strasbourg en 2010, intitulé « La coopération entre bibliothèques territoriales et bibliothèques universitaires »³⁴ ; le stage de formation « BU-BM : vers des relations plus étroites ? » organisé à l'Enssib la même année³⁵ ou encore le mémoire de DCB de Sophie Gonzalès *L'État, les*

²⁹Expression utilisée par Denis Pallier. PALLIER, Denis. *Les bibliothèques*. Douzième édition. Paris : Presses universitaires de France. 2010, p. 125. (Que sais-je ?).

³⁰Editorial [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, n° 3, p. 171. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0171-001> [consulté le 20 janvier 2019].

³¹LIEBER, Claudine. *Aventurières ou pionnières...*, *op. cit.*

³²PERRIN, Georges. *Bibliothèques : ouvertures et territoires*. In AROT, Dominique, BERTRAND Anne-Marie, DAMIEN, Robert... [et al.]. *Horizon 2019 : bibliothèques en perspectives*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2011, p. 95. (Collection Papiers. Série Généalogies).

³³PERRIN, Georges. *Entre publics et territoires* [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 2, p. 47-50. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0047-010> [consulté le 20 janvier 2019].

³⁴Nous remercions Thierry Claerr de nous en avoir informée.

³⁵Qu'il nous soit permis, ici, de remercier Olivier Caudron pour cette information.

bibliothèques territoriales et la coopération, dans lequel le rapprochement entre bibliothèques territoriales et universitaires apparaît dans une partie prospective, consacrée à l'avenir de la coopération en bibliothèque³⁶. En 2013, une autre journée d'étude est conçue sur ce thème par le groupe Île-de-France de l'ABF : « BM-BU, compagnons de route ? », dont Cécile Touitou a fait un compte-rendu éponyme³⁷.

Si, à la lecture de certains textes, le réalisme de ces rapprochements est interrogé, il semble tout de même y avoir eu un certain enthousiasme pour de telles entreprises de collaboration durant ces années et même le développement de l'idée selon laquelle le rapprochement des bibliothèques universitaires et territoriales est « un nouveau modèle pour l'avenir », pour reprendre l'intitulé du mémoire de Muriel Pénichon. Mais, comme l'indiquait Georges Perrin lors du colloque Horizon 2019 : « De l'histoire de la coopération, il existe deux versants : celui de la réussite probante, et celui de la juxtaposition inefficace. »³⁸ Dix ans après, quel bilan pouvons-nous donc tirer des entreprises de collaboration ayant vu le jour ?

UN BILAN PEU PROBANT

Des professionnels désillusionnés

Bien que les entreprises de rapprochement soient régulièrement encouragées, les bilans que l'on trouve dans la littérature professionnelle sont plutôt mitigés. Présentées de façon non-exhaustives ici, ces conclusions nous paraissent néanmoins représentatives de ce que nous avons pu lire ou entendre. En 2006, Claudine Lieber écrivait :

Les relations entre bibliothèques municipales et universitaires tiennent du caprice plus que de la raison, de l'occasionnel plus que du construit. La France n'a pas de vraie tradition de coopération en matière de bibliothèque. Les liens entre BM et BU sont divers, diffus, confus, d'autant que les réseaux coopératifs reposant sur l'informatique sont aujourd'hui datés ou en pleine évolution. [...]

Les bibliothèques ainsi définies sont peu nombreuses, au plus une douzaine d'entités, dont certaines ne sont d'ailleurs mentionnées que pour ordre. Pourquoi une telle disette ?³⁹

Elle classait alors les entreprises de coopération en quatre types : « les voisins de quartier », « les voisins de palier », « les bibliothèques mixtes : cohabitation et plus, si affinités », « les mariages de convenance »⁴⁰. En 2008, nous l'avons vu, le bilan de Georges Perrin était également mitigé, bien que se voulant encourageant. Dans son mémoire de DCB réalisé en 2011, Yannick Machon dressait « un bilan en demi-teinte de la coopération BM/BU » à l'appui de l'article de Claudine Lieber, de citations d'Anne-Marie Bertrand et de Jean-François Jacques :

³⁶GONZALÈS, Sophie. *L'État, les bibliothèques territoriales et la coopération*, *op. cit.*

³⁷TOUITOU, Cécile. BM-BU, compagnons de route ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 4, p. 60-61. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0060-004> [consulté le 21 janvier 2019].

³⁸PERRIN, Georges. *Bibliothèques : ouvertures et territoires*, *op. cit.*, p. 95.

³⁹LIEBER, Claudine. *Aventurières ou pionnières*, *op. cit.*

⁴⁰*Ibid.*

Pour sa part, Anne-Marie Bertrand constate que l'existence de ces publics communs n'implique pas nécessairement des collaborations entre BM et BU. « Si l'on cite volontiers les exemples de Blois, Roanne, Saint-Étienne ou Valence, comme exemples réussis de partenariat, il est frappant que ce soit toujours ces mêmes exemples que l'on prend et reprend depuis dix ans – comme si ces arbres cachaient l'absence de forêt, l'habituelle absence de collaboration et partenariat ». En définitive, peut être faut-il « sortir de l'âge des utopies et des expériences, et pour cela mutualiser les expériences. Cela permettra peut-être de dépasser l'opposition entre « bibliothèque d'étude » et « bibliothèque de lecture publique », pour une vision unique et globale ». ⁴¹

Le compte-rendu réalisé par Cécile Touitou est quant à lui plus positif, relevant néanmoins le manque d'étude des publics afin de mieux les connaître :

Donc, pour conclure, BM-BU compagnons de route ? Oui ! Mais pour que la voie empruntée soit dégagée, reste encore à consolider ses fondations et à mieux connaître les voyageurs (qui sont, effectivement, ces lecteurs mixtes ?) qui l'empruntent. ⁴²

En 2018, lorsque nous avons contacté Muriel Pénichon afin de recueillir son avis à propos des projets qu'elle avait elle-même décrits dans son mémoire, elle jugeait que, dix ans après, le contenu était devenu complètement caduc, nous conseillant de faire comme si la question n'avait pas été traitée : des projets architecturaux qui devaient avoir lieu et des diverses initiatives esquissées, rien n'a vu le jour. ⁴³

Ce sentiment mitigé est ressorti dans un certain nombre d'entretiens : si dans les années 2000 des projets étaient à l'étude ou lancés, que la profession – ou tout du moins une partie – paraissait y croire, il semble que l'enthousiasme soit globalement retombé ⁴⁴. D'ailleurs, au moment de sonder l'intérêt et la faisabilité de ce sujet de mémoire, des sentiments d'incompréhension et de non-intérêt ont pu être manifestés, sur lesquels nous avons dès lors eu envie de nous pencher : les missions de ces bibliothèques n'ont rien à voir entre elles, lesquelles n'ont en outre pas le temps de faire face au travail quotidien ni de s'adapter aux évolutions institutionnelles et administratives. Le sujet est-il dépassé ? Nous nous pencherons sur ces questions dans la troisième partie.

Ainsi, à l'aide de quelques cas étudiés par Muriel Pénichon, développés dans les années 1990-2000 et sélectionnés pour leur caractère emblématique au sein de la profession, nous avons souhaité nous demander où nous en étions aujourd'hui. Ces quatre exemples-phares concernent justement des villes moyennes et ils s'insèrent tout à fait dans les contextes que nous venons de voir. Ils ont un autre dénominateur commun : il s'agit de projets misant sur la proximité géographique, prévoyant de réunir des bibliothèques publique et universitaire au sein d'un équipement commun ou bien d'équipements mitoyens. Cette solution est-elle viable ? Se suffit-elle à elle-même ?

⁴¹MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale*, op. cit., p. 50. Il cite : BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2002, p. 76. et l'intervention de Jean-François Jacques à la journée d'étude « Bibliothèques d'étude, bibliothèques de lecture publique : complémentarité, coopération, fusion ? » organisée par le groupe Paris de l'ABF le 14 octobre 2004.

⁴²TOUITOU, Cécile. BM-BU, compagnons de route ?, op. cit.

⁴³Entretien avec Muriel Pénichon, SCD de l'Université de Nantes, 18 mai 2018.

⁴⁴Entretien avec Thierry Claerr, ministère de la Culture, 6 novembre 2018.

Deux tentatives infructueuses : Valence et Brest

Valence : la voie de la sagesse ?⁴⁵

Le cas valentinois a longtemps été présenté comme un exemple exceptionnel car il s'agit du modèle qui est allé le plus loin en matière de mutualisation, ainsi qu'en témoigne l'équipement qui en est issu, nommé « médiathèque publique et universitaire » (MPU). À la fin des années 1980, les formations de l'université de Grenoble délocalisées à Valence (licences générales et professionnelles, IUT, école d'ingénieurs) peinent à atteindre le nombre d'étudiants espéré. Du fait de leur faible proportion⁴⁶ et de la proximité géographique de la médiathèque de Valence (créée en 1983) avec les équipements universitaires, la décision est prise en 1989 « de conférer à la bibliothèque municipale la fonction de documentation universitaire, en relation avec les enseignements dispensés (de niveau "premier cycle"), sans créer d'espaces réservés aux étudiants, pour offrir à tous les publics un ensemble renouvelé et modernisé de collections. »⁴⁷ D'autres enjeux existaient, liés à l'aménagement du territoire et à la démocratisation de l'enseignement supérieur⁴⁸. La solution d'associer la fonction universitaire à la bibliothèque publique était temporaire, en l'attente du développement de nouveaux espaces de documentation une dizaine d'années plus tard. Rapidement, un autre site est identifié pour recevoir un nouvel espace documentaire, à l'emplacement d'une maison d'arrêt devant déménager.

Pour ce qui est de l'environnement administratif et fonctionnel de la BU au sein de la MPU, trois acteurs sont à dénombrer : la ville de Valence (remplacée dans les années 2010 par l'agglomération), les deux SICD placés sous la tutelle des quatre établissements universitaires grenoblois (depuis 2016, le SID de l'université Grenoble Alpes & Grenoble INP⁴⁹) et le groupement d'intérêt public (GIP) « Agence de développement universitaire Drôme Ardèche (ADUDA) ». Ce GIP a été créé dans les années 1990 pour la gestion du site universitaire et des services interuniversitaires, incluant la documentation universitaire dans son portefeuille d'activités. Il rassemble les universités de Grenoble, la ville de Valence (puis l'agglomération) et les Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche. Il est financé par les universités ainsi que par les collectivités territoriales et il reçoit les

⁴⁵Pour la présentation du cas valentinois, nous nous sommes principalement appuyée sur :

BERTI, Johann. *La section universitaire (BU) de la Médiathèque de Valence. Synthèse du rapport d'évaluation du conservateur universitaire*. Rapport interne. Valence, 2003. 5 p.

BERTI, Johann. *La documentation universitaire à Valence. Rapport final*. Rapport interne. Valence, 2003. 48 p.

PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 16-20.

Ainsi que sur les entretiens que nous avons réalisés avec les directrices actuelles de la MPU et de la BU se trouvant dans la MPU : Anne-Julia Jung-Appel et Catherine Granier. Nous les remercions vivement ainsi que pour la documentation qu'elles nous ont transmise.

⁴⁶Ils étaient 3 000 en 1999 puis 4 000 une petite dizaine d'années plus tard alors qu'entre 5 000 et 10 000 étudiants étaient attendus. NICOLAS, Christelle. *La Médiathèque publique et universitaire de Valence : un établissement original au service de tous les publics* [en ligne]. Rapport de stage, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 1999, p. 2. Disponible sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61850-mediathèque-publique-et-universitaire-de-valence-un-etablissement-original-au-service-de-tous-les-publics.pdf [consulté le 31 janvier 2019].

PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 16.

⁴⁷PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 16.

⁴⁸Elle ajoute que le nombre de bacheliers était alors inférieur à la moyenne nationale en Drôme-Ardèche. *Ibid.*, p. 17.

⁴⁹Les trois universités ont fusionné en 2016.

droits des bibliothèques des étudiants valentinois, en plus de la dotation du ministère. La partie universitaire de la BU est donc gérée de façon tripartite : université, ADUDA et ville de Valence. Ce pluralisme se retrouve dans le personnel de la bibliothèque : deux postes proviennent de l'université (conservateur et magasinier), la municipalité devait fournir cinq postes de catégorie C (cette disposition a connu des évolutions) et le département de la Drôme un poste de catégorie A. Jusqu'en 2012, les tâches exécutées par les agents concernaient aussi bien la fonction universitaire que municipale. Par ailleurs, les antennes délocalisées de l'université se trouvent sur quatre sites à Valence, dont certains sont pourvus d'une BU (IUFM) ou d'une bibliothèque de section.

La médiathèque devient la MPU en 1992 et propose alors des collections supplémentaires afin de satisfaire son public universitaire (des travaux ont permis d'augmenter les espaces de 1 000m²). Bien qu'achetées avec un budget séparé mais par un même acquéreur, celles-ci sont mélangées aux collections initiales. Chacun des espaces de la médiathèque est ouvert à tous les publics, qui accèdent aux collections via un système informatique commun. Une réciprocité des inscriptions est instaurée.

En 1993, Esther Cattant publie *Vers une bibliothèque publique et universitaire : l'exemple de Valence*, dans lequel se trouve un épilogue, que l'on peut considérer comme un premier bilan, quelques mois après l'ouverture de la MPU.⁵⁰ Au titre des aspects positifs, elle souligne la satisfaction des publics d'avoir accès à un tel dispositif, le succès de la fréquentation de la bibliothèque (allant jusqu'à 1 500 entrées quotidiennes⁵¹), la cohabitation des publics (l'un n'a aucunement chassé l'autre) bien que quelques tensions aient pu émerger du fait d'usages différenciés (lieu d'étude/espace de convivialité)⁵². L'absence de lisibilité des collections paraît par ailleurs gênant pour les étudiants qui auraient du mal à s'y repérer. Ceux-ci souhaiteraient aussi des horaires d'ouverture plus étendus. Elle souligne que le montage relatif aux ressources humaines et matérielles est complexe et elle alerte sur l'équilibre entre collections universitaires et municipales ainsi que sur leur cohérence. La question du bien-fondé de l'attribution de la compétence universitaire à la médiathèque pour les niveaux de deuxième et de troisième cycle dans le cas d'une évolution des formations à Valence est aussi posée⁵³.

Lorsque Muriel Pénichon écrit son mémoire, en 2008, les indicateurs sont toujours satisfaisants : 77 % des étudiants valentinois sont inscrits à la MPU, représentant entre 20 % et 22 % des inscrits de la MPU.⁵⁴ Ces statistiques sont attribuées à la bonne communication dont bénéficie la MPU à chaque rentrée universitaire et à l'initiation documentaire qu'elle propose aux primo-inscrits de certaines filières. Une enquête de satisfaction réalisée en 2003 donnait également de bons résultats : il semblait que la proximité de la lecture universitaire et publique les séduisait « sans codes bibliothéconomiques trop complexes à déchiffrer, ni manque devant l'absence de

⁵⁰Il s'agit de l'adaptation de son mémoire de DCB réalisé un an plus tôt. CATTANT, Esther. *Vers une bibliothèque publique et universitaire*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 1995, 87 p. CATTANT, Esther. *Délocalisation universitaire et politique documentaire : l'expérience valentinoise* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 1992. 54 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/62599-delocalisation-universitaire-et-politique-documentaire-l-experience-valentinoisememoire-d-etude.pdf> [consulté le 31 janvier 2019].

⁵¹CATTANT, Esther. *Vers une bibliothèque publique et universitaire*, op. cit., p. 64.

⁵²La cohabitation et la satisfaction des usagers est toujours constatée en 1999 : « Le cohabitation de ces deux publics se passe bien, chacun y trouvant son compte : les étudiants peuvent emprunter CD, bandes dessinées ou documentaires qu'ils ne trouveraient pas en bibliothèque universitaire "classique" ; les usagers valentinois se sont vus offrir des collections très pointues et complètes en sciences, mais aussi en romans en langue étrangère, en droit... » NICOLAS, Christelle. *La Médiathèque publique et universitaire de Valence...*, op. cit., p. 7.

⁵³*Ibid.*, p. 53.

⁵⁴Catherine Granier précise cependant qu'il s'agit de tous les étudiants valentinois confondus et non uniquement les étudiants de l'université. Ces derniers sont d'ailleurs globalement minoritaires au regard de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics et privés du territoire. Entretien téléphonique avec Catherine Granier, SID de l'université de Grenoble Alpes & Grenoble-INP, 2 mars 2019.

hiérarchisation. »⁵⁵ Ces résultats étaient d'autant plus soulignés par Muriel Pénichon que ces étudiants, dont l'origine sociale modeste était plus élevée que la moyenne nationale « ne disposent pas d'un capital (ou "habitus") socio-culturel qui leur permettrait de mieux s'adapter au monde de l'enseignement supérieur. »⁵⁶ En outre, le public étudiant ne chassait pas le public captif de la BM, lequel appréciait ce nouveau niveau de collection, qui a permis de faire venir de nouveaux usagers. Elle concluait :

La MPU par sa structure intégrant lectures publique et universitaire a favorisé le brassage des publics devenant ainsi un lieu de mixité capable de remédier à certaines fractures ou ruptures culturelles et sociales.⁵⁷

Au moment où elle achevait son mémoire, le projet d'un « nouveau pôle culturel » implanté sur le site de la maison d'arrêt était à l'étude du fait de la saturation des espaces alors occupés. Il devait réunir sur un même site, mais dans des équipements séparés, les lectures publique et universitaire ainsi que les archives municipales. Il s'agissait de « retrouver une certaine autonomie tout en restant fidèle au principe de mutualisation à l'intérieur d'un même ensemble offrant des espaces et des services à la fois communs et différenciés ». ⁵⁸ Ce projet avait déjà été refusé par le maire en 2006, attaché à la fusion des deux équipements, ainsi que par le rectorat, l'estimant trop coûteux.

Toutefois, sur le terrain, la conclusion est tout autre que celle dont avait eu connaissance la communauté professionnelle et Muriel Pénichon, sans doute par l'intermédiaire de la partie publique de la MPU.⁵⁹ Lorsque Johann Berti est nommé « conservateur universitaire » à la MPU en 2002, dix ans après sa création, l'heure est à l'évaluation du dispositif en interne, en particulier en ce qui concerne la fonction universitaire pour laquelle il est mandaté. Son rapport pointe un certain nombre d'insuffisances, dont certaines rejoignent le premier bilan d'Esther Cattant : la fonction universitaire manque d'identité et de visibilité au sein de la MPU ainsi qu'au sein du paysage documentaire universitaire à Valence, le poste de conservateur universitaire est isolé, ses missions sont peu claires et il assume seul le poids de cette fonction. Celles-ci sont d'autant plus difficiles à porter que ses interlocuteurs sont multiples et qu'il résulte de cet isolement une absence de soutien. Les « synergies » entre les différentes entités sont « au point mort » et la politique documentaire ne semble pas si concertée que cela à l'échelle du réseau valentinois⁶⁰ alors que la volumétrie des collections sature les espaces. Autres exemples, des problèmes sont rencontrés au niveau de l'infrastructure informatique et le catalogue, vieillissant, nécessiterait d'être changé mais le manque de concertation entre les partenaires y fait obstacle. D'un point de vue budgétaire, le montage financier s'avère être peu transparent et compliqué sur le terrain : le conservateur universitaire n'en a ni la maîtrise ni une vue complète et des déséquilibres sont observés, posant la question de savoir « où doit commencer et où doit s'arrêter la fusion entre les deux systèmes [...] ». ⁶¹ Enfin, du côté du public

⁵⁵PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 19.

⁵⁶*Ibid.*

⁵⁷*Ibid.*, p. 20.

⁵⁸*Ibid.*

⁵⁹Entretien téléphonique avec Catherine Granier, SID de l'université de Grenoble Alpes & Grenoble-INP, 2 mars 2019.

⁶⁰« La coopération documentaire entre la MPU et les six bibliothèques de sites universitaires en est donc à ses balbutiements. », conclue-t-il. Il fait également état d'un « embryon de réseau ». BERTI, Johann. *La documentation universitaire à Valence. Rapport final*, op. cit., p. 42.

⁶¹*Ibid.*, p. 5.

étudiant, l'expérience ne serait pas si bénéfique que cela. Johann Berti s'est aperçu que si « le pari » de cet équipement « a réussi à prouver qu'une telle structure BM/BU est viable » :

[...] il a également mis en lumière l'erreur de croire que sans un minimum de repères institutionnels et identificatoires, sans un minimum de ruptures symboliques et bien réelles, surtout lorsque l'on s'adresse à des étudiants de 1^{er} cycle, peu accoutumés encore aux exigences du travail universitaire, un public étudiant peut se faire sa place dans une médiathèque publique préexistante.

Car c'est l'un des problèmes : dans la mesure où l'une des deux structures préexistait à l'autre, c'est fatalement la première qui a ingéré la seconde. Jamais les deux composantes n'ont été mises sur un pied d'égalité [...].⁶²

En 2012-2013, partant du constat que « les étudiants peinent à s'approprier l'espace de la médiathèque et à identifier les services qui leur sont destinés, tandis que l'intégration des collections universitaires donne un aspect un peu sévère aux collections et induit parfois des difficultés d'orientation pour le grand public », la MPU propose à un groupe d'élèves conservateurs de l'Enssib de travailler sur l'identification de ses collections.⁶³ Malgré la volonté des directeurs techniques de laisser les collections fusionnées, la bibliothèque fait le choix de les dé-départementaliser en s'appuyant des préconisations faites par les élèves : en 2014, un espace BU est créé au premier étage afin de regrouper les collections mixtes (lecture publique et universitaire) d'une partie des domaines enseignés par les universités à Valence, les autres domaines restant accessibles au rez-de-chaussée.⁶⁴ L'autre avantage dans la dissociation des collections était de gagner un peu plus en autonomie, notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture (la partie BU peut être fermée le matin ; en revanche, elle ne peut pas être ouverte quand la médiathèque est fermée car il n'existe qu'une seule entrée).

Entre temps, en 2010, la première forme de l'agglomération était créée, auprès de laquelle la gestion des compétences culturelles, comprenant les bibliothèques publiques, est transférée. Cinq communes, puis deux autres les années suivantes, ont dû harmoniser leurs bibliothèques et leur fonctionnement tandis que l'un des acteurs changeait. Cette année fut également celle de l'arrivée de Catherine Granier à la direction de la partie universitaire de la MPU. En 2013, le projet de déménagement vers le site de Latour Maubourg (et donc de se scinder en deux équipements) émerge à l'université, confirmé en 2015. En 2016, la BM décide de suivre le mouvement et de s'y implanter également.

Au quotidien, la fusion des deux lectures était donc très compliquée à gérer. Les points négatifs et points de vigilance relevés par Esther Cattant et Johann Berti se sont avérés bloquants. Les deux fonctions étaient à ce point mêlées que celle de la BU n'apparaissait plus et, finalement, le rêve d'une bibliothèque encyclopédique accessible à tous sans code bibliothéconomique est présenté comme contre-productif, les usagers en ayant besoin. De plus, les choix pris d'un côté avaient forcément des répercussions de

⁶²BERTI, Johann. *La documentation universitaire à Valence. Rapport final, op. cit.*, p. 30.

⁶³Voir la lettre de mission à destination des élèves conservateurs. CATEL, Amaury, DUMONT, Estelle, LE CORFEC, Delphine, LEDUCQ, Alexandre et ROCHAS, Amandine. *Identification et réimplantation des collections de la Médiathèque publique et universitaire de Valence*. Gestion de projet, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2013.

⁶⁴Ce sont ainsi les ouvrages des domaines des sciences humaines et sociales, arts, langues et études qui rejoignent le premier étage tandis qu'il a été fait le choix, par manque de place, de laisser les corpus d'auteur parmi les collections de l'espace fiction du rez-de-chaussée, ces dernières pouvant en outre être plus largement utilisées tous les publics. Entretien téléphonique avec Catherine Granier, SID de l'université de Grenoble Alpes & Grenoble-INP, 2 mars 2019.

l'autre : lorsque l'agglomération a décidé de passer au prêt illimité, cela a impliqué de changer les règles de prêt pour les collections universitaires de la MPU car celles-ci étaient plus empruntées par le grand public que par les étudiants. L'agglomération a également souhaité s'équiper en automates de prêt, ce qui a forcé l'université à équiper ses livres. La gestion des collections était devenue trop difficile (les indices pouvaient être les mêmes alors que les contenus des ouvrages très différents ;⁶⁵ des difficultés s'observaient dans la discernement des collections et dans la connaissance de leur volumétrie). Le processus d'acquisition contribuait aussi à la dilution de la délimitation des collections. La délimitation du budget est restée floue jusqu'en 2010⁶⁶. Pour le responsable de la partie BU, le fonctionnement était très complexe puisqu'il avait à interagir avec trois tutelles : le SID de l'université de Grenoble-Alpes, l'ADUDA et l'agglomération. Les postes qui devaient être assignés à la BU n'ont finalement pas tous été fournis et des suppressions et des transformations de postes provenant des collectivités territoriales ont été réalisées, mettant en difficulté le fonctionnement de la partie universitaire, devenue plus indépendante depuis 2012⁶⁷. Au final, Catherine Granier estime que les étudiants sont les grands perdants de ce système car les frais d'inscriptions pour les usagers de la BM sont moins élevés que les droits universitaires dont les étudiants doivent s'acquitter. Pourtant, ils accèdent aux mêmes services. Elle concluait :

Le modèle valentinois paraissait être la panacée pour certains, mais nous sommes dans le domaine de l'idéologie et non pas dans celui du pratique et du fonctionnel.

[...] L'égalité d'accès peut engendrer une inégalité d'un autre ordre, notamment en termes de tarification de l'inscription.

[...] La collaboration envisagée lorsque l'on est chacun chez soi paraît plus pertinente. Autrement, les limites sont très vite atteintes car les BU sont davantage soumises à des contraintes que les BM, que l'on pense, par exemple, au modèle économique imposé par les fournisseurs d'accès aux ressources numériques non pensé pour les publics non universitaires.⁶⁸

La directrice de la MPU, Anne-Julia Iung-Appel arrivée en 2009 et devenue directrice en 2012, rejoint cet avis. D'après elles, la fusion des espaces et des collections n'est pas une bonne idée car les deux entités « se gênent mutuellement » et des tensions de valeur apparaissent : certains agents sont par exemple habitués à demander le silence alors que d'autres sont plus tolérants au bénéfice d'une bibliothèque troisième lieu.⁶⁹ Depuis que le déménagement est acté, les partenariats sont de plus en plus limités entre les deux parties de la MPU, qui vivent plutôt sous le régime de la colocation.⁷⁰ Pour faire écho à la typologie de Claudine Lieber, nous pouvons donc parler de divorce par consentement mutuel.

⁶⁵Ce constat a été établi au fil du chantier de recotation des collections universitaires, préparatoire au déménagement : la BU de Valence a fait le choix d'appliquer le plan de classement de la BU Droit-Lettres de Grenoble, favorisant ainsi une continuité d'usage des collections pour les étudiants poursuivant leur cursus à Grenoble ainsi que pour les enseignants fréquentant les BU des deux campus.

⁶⁶Entretien avec Catherine Granier, SID de l'université de Grenoble Alpes & Grenoble-INP, 24 juillet 2018.

⁶⁷Voir l'organigramme de juin 2018 en annexe, p. 131.

⁶⁸*Ibid.*

⁶⁹Sur ces bibliothèques, voir : SERVET, Mathilde. *Les bibliothèques troisième lieu* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2009. 83 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf> [consulté le 20 février 2019]. JACQUET, Amandine et VERNEUIL, Anne (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : ABF. 2017. 220 p.

⁷⁰Entretien conjoint avec Anne-Julia Iung-Appel, médiathèques de Valence-Romans agglomération, et Catherine Granier, SID de l'université de Grenoble Alpes & Grenoble-INP, 24 juillet 2018.

Le site de Latour Maubourg, où doivent déménager les deux bibliothèques d'ici 2020 dans les bâtiments d'une ancienne caserne, se trouve en périphérie du centre-ville, à proximité de l'un des quatre sites universitaires que contient Valence. En y implantant une BM, la ville souhaite étendre le centre-ville et rendre ce quartier attractif, qui regrouperait un certain nombre de services et de commerces. Du côté de l'université, il s'agit de mieux lotir et de centraliser la documentation dans un *learning center*, ainsi que de proposer aux lecteurs une BU « digne de ce nom » avec des services adaptés à ce lectorat : plusieurs bibliothèques de composantes de Valence sont ainsi appelées à rejoindre ce site.⁷¹ Contrairement à une proposition qu'avait pu faire Johann Berti en 2003, il s'agit donc de séparer les deux bibliothèques, qu'il avait plutôt imaginées dans un même bâtiment, conçu de façon à leur offrir à la fois une certaine autonomie et des espaces mutualisés afin de maintenir le lien, lequel pourrait aussi passer par une gestion commune des prêts et une salle mettant à disposition des ressources communes⁷². Toutefois, depuis cette date, Catherine Granier constate que les besoins et les pratiques des usagers universitaires ont évolué, tant concernant l'accès aux ressources (notamment numériques) que les usages des lieux (espaces type tiers lieu ou encore espaces de travail collaboratif). À la question de savoir si des projets de collaboration sont prévus entre les deux futurs équipements, les directrices ont répondu que de telles décisions politiques n'avaient pas été prises par leurs tutelles bien que celles-ci soient attachées au principe d'ouverture à tous les publics et à leur mixité (notons que le SIGB ne sera plus commun car les BU se réinformatisent). Il est intéressant de remarquer que les questions qui se posent en amont à tout projet de coopération surviennent à nouveau, par exemple : la réciprocité des inscriptions est-elle possible du fait des coûts de la documentation électronique et des restrictions d'accès imposées par les éditeurs ? Il s'agit donc de repartir à zéro.

Brest : un nouveau départ après un rendez-vous manqué ?⁷³

À Brest, le projet était si prometteur qu'il était régulièrement présenté comme réunissant des « conditions favorables », un projet « exemplaire » et « emblématique ». ⁷⁴ Classé dans les « mariages de convenance » par Claudine Lieber, l'idée était de doter le centre-ville d'un pôle documentaire réunissant côte à côte une BM et la BU de lettres et sciences humaines de l'université de Bretagne Occidentale (UBO), reliées et desservies par un hall commun. Alors que les espaces de cette dernière étaient insuffisants, inadaptés et inconfortables et que l'université faisait figurer la construction d'un nouvel équipement dans le contrat de plan État-Région 2000-2006, la municipalité a souhaité se saisir de cette opportunité pour se doter d'une BM, qui

⁷¹Entretien avec Catherine Granier, SICD de l'Université de Grenoble-Alpes, 24 juillet 2018.

⁷²« J'ai ainsi suggéré que soit étudiée la possibilité de garder toujours groupées, au sein d'un même bâtiment, les deux structures BM et BU, mais de les rendre un peu plus indépendantes. Concrètement, cela signifie qu'il faut aménager une section BU et une section BM, sans toutefois effacer la jonction très forte qui doit continuer à lier les deux structures. Principe d'autonomie, mais en aucun cas principe d'étanchéité, voire d'imperméabilité. » BERTI, Johann. *La section universitaire (BU) de la Médiathèque de Valence. Synthèse du rapport d'évaluation...*, *op. cit.*, p. 5.

⁷³Pour la présentation du cas brestois, nous nous sommes principalement appuyée sur :

GAUD, Nicolas et SAINOT, Alain. Le Projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 65-67. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0065-011> [consulté le 27 janvier 2019].

PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, *op. cit.*, p. 47-51.

MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale*, *op. cit.*, p. 48-51.

Entretien téléphonique avec Nicolas Tocquer, SCD de l'Université de Bretagne occidentale, 11 février 2019.

⁷⁴LIEBER, Claudine. *Aventurières ou pionnières*, *op. cit.* PERRIN, Georges. *Bibliothèques : ouvertures et territoires*, *op. cit.*, p. 98. MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale*, *op. cit.*, p. 48.

jouerait le rôle de tête de réseau car aucun de ses dix équipements ne tenait ce rôle central. D'autres enjeux existaient. Du côté de la municipalité, outre le projet urbain, il s'agissait de redéployer les collections et d'accroître celles disponibles en libre accès, de moderniser les services proposés (notamment multimédia) et le fonctionnement interne du réseau, d'augmenter les capacités d'accueil, d'améliorer la conservation et la valorisation du patrimoine écrit. Elle souhaitait également jouer un rôle plus important en matière de coopération documentaire, visant l'échelle régionale⁷⁵. Pour l'université, l'objectif principal était de proposer une offre documentaire élargie à destination des étudiants et des enseignants-chercheurs. Notons que les relations entre les bibliothèques universitaire et municipale pré-existaient : les deux coopéraient au sein du pôle associé « Mer » à la Bibliothèque nationale de France (BnF) et développaient des actions ponctuelles de coopération, en matière de valorisation du patrimoine écrit notamment. Le projet avait néanmoins pour ambition d'aller au-delà de la somme des enjeux respectifs des deux parties puisqu'il cherchait en premier lieu à « renforcer la coopération entre le réseau municipal et le réseau universitaire, afin de mettre à la disposition de la communauté universitaire et du reste de la population de nouveaux services et des ressources documentaires élargies. »⁷⁶ En ce qui concerne les contextes historiques enfin, Brest avait bénéficié du plan U2000 pour l'installation d'une faculté en sciences humaines et sociales en 1994 en centre-ville. Comme nous l'avons vu, les espaces prévus pour la documentation (2 400 m²) se sont rapidement révélés insuffisants et inconfortables.

Au total, le nouvel équipement, qui devait être prêt pour l'automne 2011, devait offrir 14 000 m² comprenant des espaces mutualisés. Devant être autonomes chacune dans leur gestion (une condition posée par l'université), il a été arrêté dès le début du projet que la construction des deux équipements se ferait de façon différée, selon les rythmes de chacun.⁷⁷ Si des points communs apparaissent avec le projet rochelais – deux bibliothèques construites côte à côte et reliées par un passage commun –, le projet brestois s'en démarque en prévoyant dès ses débuts un certain nombre d'espaces, de collections et d'activités mutualisés ou concertés. D'un point de vue architectural, les deux équipements ne se tournent pas le dos et ne sont pas traversés par une rue commune : ils se font face et sont desservis par un même hall, conçu comme « la colonne vertébrale du bâtiment ».⁷⁸ Il est prévu que les lecteurs puissent circuler de l'une à l'autre lorsque les deux sont ouvertes en empruntant une passerelle. De plus, bien qu'il s'agisse de deux entités distinctes comme à La Rochelle, l'harmonisation des deux bâtiments est pensée dès les débuts⁷⁹. C'est d'ailleurs le même architecte qui est retenu par l'université, puis par la mairie (Laurent Beaudouin).

En ce qui concerne les espaces mutualisés, outre le hall d'entrée, il était prévu, côté BM, une salle d'exposition de 200 m² et un auditorium de 200 places.⁸⁰ Dans la partie BU, un espace pour recevoir un café littéraire, une salle de

⁷⁵Il s'agissait aussi de « jouer un rôle structurant en Bretagne à côté de la bibliothèque de Rennes Métropole en partenariat avec les différents acteurs régionaux du livre et de la lecture et faire figurer parmi les bibliothèques municipales d'intérêt régional »

⁷⁶GALAUD, Nicolas et SAINOT, Alain. Le Projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest, *op. cit.*

⁷⁷La BU Lettres devait initialement ouvrir en 2005 et la médiathèque en 2007.

⁷⁸*Ibid.*

⁷⁹Les architectes concourant à la maîtrise d'œuvre lancée par le rectorat de l'académie de Rennes devaient « produire une esquisse comprenant les deux équipements ». Les candidats au concours devaient aussi prévoir « la possibilité d'extension du bâtiment universitaire pour y accoler une médiathèque municipale ». *Ibid.*

⁸⁰PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, *op. cit.*, p. 49.

références et de périodiques étaient annoncés, ainsi qu'une salle de formation informatique équipée par le SCD où les lecteurs étudiants pourraient assister à des formations de recherche documentaire d'une part et dans laquelle la BM pourrait organiser des formations à destination de ses publics comme de ses agents, d'autre part.

À l'instar du développement « d'une politique d'animation culturelle » dans ces espaces mutualisés,⁸¹ la circulation des usagers et des documents entre les deux équipements était encouragée, d'autant plus qu'une réciprocité des inscriptions était prévue (jusqu'alors, les étudiants et les enseignants pouvaient s'inscrire gratuitement à la BM, mais l'inverse n'était pas prévu) et que les catalogues devaient pouvoir s'interroger mutuellement. La coordination des horaires d'ouverture était également à l'étude, le SCD ouvrant alors presque deux fois plus que la BM.

La politique documentaire concertée prévoyait « des échanges de collections, l'élimination des doublons dans les abonnements, des plans d'achats coordonnés et une réflexion sur la mutualisation de la documentation électronique. »⁸² S'il était question de transférer certaines collections d'une bibliothèque à l'autre afin qu'elles y trouvent davantage d'utilité, la « fusion » d'un fonds dans le but de proposer une offre plus étoffée était également envisagée.⁸³ Les bibliothèques ont donc décidé de se répartir certains domaines thématiques afin de proposer une offre plus pertinente aux usagers. Autre activité à réaliser en concertation : le prêt entre bibliothèques, pris en charge par la BU « pour le compte des deux institutions en utilisant les deux réseaux. »⁸⁴ Quant aux ouvrages, ceux-ci devaient pouvoir être empruntés sur les bornes automatiques de l'une ou de l'autre des bibliothèques tandis que les retours devaient s'effectuer dans leur bibliothèque d'origine.

Ce projet témoigne des évolutions politiques des années 1990-2000 et des enjeux que l'on trouvait alors en bibliothèque : tout en étant le fruit, il apparaît, de ce point de vue là également, emblématique. En effet, Yannick Machon relève les raisons qui « militent pour faire avancer le projet brestois : [...] la taille de la collectivité qui ne suppose pas de transfert à l'établissement de coopération intercommunale, le soutien de la ville au développement de l'université, la volonté d'ouverture sur l'extérieur de l'université, la proximité entre les décideurs universitaires et municipaux et la nécessité de redynamiser le centre-ville. »⁸⁵ Nous constatons aussi que la politique des pôles associés a permis, ou tout au moins facilité, sa naissance⁸⁶.

Le projet était très bien parti : les partenaires s'entendaient et tout avait été pensé. La réflexion avait abouti à un choix à mi-chemin entre ce qui se faisait alors à Valence et à La Rochelle : ne pas être de simples voisins de palier mais garder une indépendance permettant de fonctionner indépendamment l'une de l'autre ; tout en contournant leurs écueils. Les choix faits à Brest correspondent à ce que préconisait Johann Berti pour l'implantation du nouvel équipement sur le site de Latour Maubourg.⁸⁷ Il semble que des

⁸¹MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale*, op. cit., p. 50.

⁸²GALAUD, Nicolas et SAINOT, Alain. Le Projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest, op. cit.

⁸³PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 50.

⁸⁴*Ibid.*

⁸⁵MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale*, op. cit., p. 49.

⁸⁶Georges Perrin désignait justement la BnF comme un « puissant fédérateur ». Ainsi qu'il l'avait noté, il semble bien que cette coopération, au service de laquelle il a travaillé, « a permis aux professionnels de nouer localement des relations de travail très prometteuses, et notamment de se faire reconnaître localement par leurs autorités respectives. » PERRIN, Georges. *Bibliothèques : ouvertures et territoires*, op. cit., p. 96.

⁸⁷« Dans cette optique, sans doute faut-il envisager un vaste espace commun composé du hall d'entrée, d'un forum, d'une salle d'exposition, d'une salle de réunion, puis, pour ce qui concerne des fonctions bibliothéconomiques spécifiques, un prêt centralisé commun ainsi qu'une salle de références et de périodiques commune (qui regroupe tous les documents généralistes utilisables à la fois par le grand public et le monde universitaire).

leçons du cas valentinois avaient donc été tirées au début des années 2000. Les directeurs du SCD et du réseau des BM écrivaient :

Le projet brestois de bibliothèque universitaire se caractérise principalement par son pragmatisme. Le rapprochement entre les deux structures est a priori plus simple que leur éventuelle fusion qui aurait posé des problèmes très délicats à résoudre en termes administratifs (statut de l'établissement, des collections, des personnels), budgétaires et techniques (gestion du bâtiment, informatique notamment). Ce scénario de rapprochement et de coopération concrète semble, à l'heure actuelle, le plus réaliste tout en préservant l'avenir et en n'interdisant pas des évolutions ultérieures.

Finalement, seule la BU est sortie de terre. Une BM a bien été construite, mais sur le coteau d'en face. Nicolas Tocquer, actuellement directeur du SCD de l'UBO, a travaillé sur ce projet pour le compte de la municipalité à partir de septembre 2009, alors que la BU ouvrait au public au moment où la municipalité en était à l'avant-projet sommaire, avant de passer à l'avant-projet définitif.⁸⁸ Le permis de construire allait être déposé lorsque la municipalité a décidé de délocaliser la médiathèque : la coopération n'était plus de mise, le projet prenait un tournant radical. C'est un autre projet, qui peinait à trouver son identité, qui a eu la faveur des élus, celui des Capucins. Il s'agissait de réhabiliter une friche industrielle de 11 hectares, qui avait appartenu à l'armée et que la Marine nationale avait cédée à Brest Métropole. S'il était prévu qu'elle accueille différents équipements, notamment relatifs à l'enseignement, l'art et la culture, rien n'était pour le moins certain. Les élus ont pensé qu'y implanter une médiathèque favoriserait les flux de public vers ce site en reconversion situé au cœur de la ville. Il s'agissait donc d'un nouveau projet urbain, avec l'idée de créer un nouveau quartier, composé également de logements et de divers commerces.

Pour Nicolas Tocquer, qui a accompagné le projet jusqu'à la fin de l'année 2013, certaines raisons peuvent expliquer l'échec du projet de BM-BU. D'abord, sans doute, le manque d'appropriation du projet de la part des élus. Ce projet de médiathèque centrale, pensé par des bibliothécaires, n'avait pas de véritable instance de pilotage. En outre, il suscitait des incompréhensions de la part de certains élus : il s'agissait d'un projet dispendieux, jugé par certains non prioritaire à l'heure d'internet. Pour Nicolas Tocquer, peut-être aurait-il fallu communiquer davantage sur ce projet en y impliquant plus la population. Par ailleurs, le partenariat entre les deux bibliothèques, pourtant ambitieux, n'a jamais réellement été abouti : en dehors des échanges intervenus entre les équipes au sujet d'une politique documentaire concertée, rares furent les dispositifs de coopération effectivement mis en place.

Si certaines entreprises collaboratives auraient pu voir le jour malgré le pont séparant actuellement les bibliothèques, rien de ce qui avait été prévu n'a finalement survécu. Les deux bibliothèques se sont néanmoins retrouvées récemment pour s'interroger sur les actions qu'il serait possible de mettre en place entre la ville et l'université. D'après la réponse à l'enquête donnée par Nicolas

Cette mise en commun de grandes fonctions fédératrices [...] et d'un certain type de collections [...] permettra, à n'en pas douter, de concevoir encore la MPU comme un lieu mixte même si, par ailleurs, des repères clairs seront donnés aux étudiants dans la section universitaire. » BERTI, Johann. *La section universitaire (BU) de la Médiathèque de Valence. Synthèse du rapport d'évaluation ...*, op. cit., p. 5.

⁸⁸Entretien téléphonique avec Nicolas Tocquer, SCD de l'Université de Bretagne occidentale, 11 février 2019.

Tocquer, des pistes sont à l'étude, concernant des projets de valorisation des ressources électroniques et de médiation scientifique dans le but de promouvoir les travaux des chercheurs auprès du grand public. Impulsés par l'université, ces projets bénéficient d'un appui politique, le Président de l'UBO souhaitant développer les liens avec la métropole. Entre le projet initial et les pistes qui se dessinent aujourd'hui, nous constatons donc un glissement. Ces nouvelles pistes sont à nouveau le reflet des contextes, en particulier celui lié à l'enjeu de la territorialisation des universités. L'échec n'était peut-être donc que temporaire, à l'instar des cas de La Rochelle et de Clermont-Ferrand, qui ont connu des rebondissements et sont désormais cités comme des exemples en matière de coopération. A-t-on besoin et suffit-il de partager le même toit pour travailler ensemble ?

DES DÉNOUEMENTS HEUREUX

La Rochelle : plus que des voisins⁸⁹

Le cas de La Rochelle est très connu et cité parmi les modèles, au même titre que celui de Valence. Pourtant, malgré l'impulsion politique initiale et la proximité géographique des deux bâtiments, la coopération ne s'est pas faite naturellement. D'ailleurs, en 2008, Muriel Pénichon classait cet exemple au sein des succès mitigés. Cette coopération est le fruit de la volonté des directions des deux établissements, qui s'est développée en plusieurs temps et dont un des temps forts date du début des années 2010 alors que les projets de coopération semblaient plutôt s'essouffler.

Une fois encore, c'est un projet qui a vu le jour dans une ville moyenne où une université venait de s'installer (1992-1993) dans le cadre du plan U2000 et grâce à l'appui du maire, Michel Crépeau, qui en avait mesuré l'attractivité pour sa ville. Une BU est construite en 1996-1998, faisant la jonction entre le centre-ville et le quartier des Minimés où se trouve le campus, un quartier excentré que la municipalité souhaitait investir. La BMVR, une bibliothèque d'agglomération, est inaugurée en 1998. Elle aussi était fortement désirée par Michel Crépeau, lequel souhaitait que les deux équipements, mitoyens, travaillent de concert. Ses intentions ont faiblement survécu à son décès prématuré en 1999.

D'un point de vue architectural, il s'agit de deux équipements collés l'un à l'autre et traversés par une rue intérieure au milieu de laquelle se trouve une porte, symbolisant l'entrée dans l'autre bibliothèque une fois celle-ci passée. Les deux bâtiments, qui n'ont pas été réalisés par le même architecte, sont placés dos à dos : la BMVR et son entrée sont orientées vers le vieux port et le centre-ville tandis que la BU offre une ouverture vers le campus. La rue intérieure permet de faciliter la circulation des usagers d'une bibliothèque à l'autre sans qu'ils aient à sortir et à contourner les bibliothèques pour y entrer. D'un point de vue urbanistique, cette rue intérieure permet de relier le vieux port au campus universitaire et au quartier des Minimés, alors en rénovation.⁹⁰ Mais, ainsi

⁸⁹Pour la présentation du cas rochelais, nous nous sommes principalement appuyée sur :

PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 31-33.

Ainsi que sur des présentations et un entretien :

FAYET, Sylvie et GADIOU, Annelise. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018.

WEBER, Raoul. *Doit-on accueillir tous les publics ? : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 9 juin 2018.

Entretien avec Olivier Caudron, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018.

⁹⁰Vue des bibliothèques et de leur implantation : annexes, p. 132.

que nous pouvons le lire dans la littérature professionnelle, la porte, brièvement ouverte en 2004-2005, a longtemps été fermée. Claudine Lieber, en 2006, classe le cas de La Rochelle dans « les voisins de quartier »⁹¹. L'état des lieux est alors le suivant. Le projet de Michel Crépeau « ne s'est jamais réalisé » :

Il semble que chaque établissement, fort de sa spécificité, se soit replié sur sa propre identité. Chaque bibliothèque, prise par les problèmes du quotidien, vit sur elle-même. Bien entendu, les étudiants, qui bénéficient d'un tarif spécial, fréquentent la médiathèque (l'estimation est d'environ 10 %), avec une vision très utilitariste : ils viennent y chercher essentiellement une offre de loisir. Le public municipal, lui, n'a pas d'intérêt a priori à fréquenter la BU. Cependant, la porte de communication va être rouverte...⁹²

Deux ans plus tard, Muriel Pénichon fait état de quelques entreprises de collaboration, dans le domaine de l'action culturelle principalement. Deux autres initiatives tentant d'aller vers l'autre sont dénombrées mais non réciproques : le catalogue de la BM est interrogeable depuis la BU mais non l'inverse car la BM n'a pas encore d'accès internet ; le directeur de la médiathèque « siège au Conseil de la documentation (tout comme celui des archives départementales situées à proximité) »⁹³. Les bibliothèques envisageaient alors de collaborer autour d'un plan de conservation partagée des périodiques (PCPP) et de la formation des personnels. En conclusion, elle écrivait :

[...] on ne peut que constater et regretter la pesanteur administrative : l'appartenance à des administrations différentes semble constituer un obstacle quasi insurmontable à toute forme de fonctionnement commun quelle que soit la volonté de travailler ensemble manifestée par les équipes des bibliothèques.⁹⁴

En 2010, l'Enssib organise le stage de formation « BU-BM : vers des relations plus étroites ? » auquel participe Olivier Caudron, directeur de la BU de l'université de La Rochelle depuis 2007, à la fois comme intervenant et stagiaire.⁹⁵ Les résultats des cas présentés (Valence, Roanne, Brest, Troyes, La Rochelle) étaient mitigés, ce qui a poussé Olivier Caudron, encouragé par la proximité géographique dont il était dommage de ne pas profiter, à opérer des rapprochements avec la BA. En 2012, une convention visant à permettre la réciprocité des inscriptions des lecteurs est signée entre l'université et la communauté d'agglomération. Avant cela, une tarification assez coûteuse était appliquée aux lecteurs considérés comme non captifs par les deux bibliothèques, en dehors des demandeurs d'emploi du côté de la BU (qui constituaient dès lors l'essentiel du grand public) et des étudiants boursiers et des usagers âgés entre 18 et 25 ans à la BA (gratuité pour les premiers, réduction pour les seconds). Cet accord, qui prévoyait une inscription gratuite à la BA pour les étudiants inscrits à la BU et réciproquement une inscription gratuite à la BU pour les usagers ayant plus de 25 ans inscrits à la BA, a permis un accroissement des publics, passés de 150 lecteurs extérieurs par an à la BU à environ 400 deux ou trois ans plus tard. De

⁹¹LIEBER, Claudine. *Aventurières ou pionnières*, *op. cit.*

⁹²*Ibid.*

⁹³PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, *op. cit.*, p. 32.

⁹⁴*Ibid.*, p. 33.

⁹⁵Entretien avec Olivier Caudron, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018. Nous le remercions à nouveau pour son expertise.

même, la BA a vu augmenter les usagers âgés de 18 à 25 ans de façon importante. Selon Olivier Caudron, les pertes en recettes ont été faibles « au regard des bienfaits de l'accord ».⁹⁶ Une concertation documentaire a également émergé, permettant d'éviter un doublonnage des collections, de se répartir des thématiques pour les acquisitions, de faire bénéficier l'autre des ouvrages dés herbés. L'exemple de la littérature jeunesse peut être mentionné. À la suite de la fermeture du site rochelais de l'IUFM de Poitou-Charentes, la BU a récupéré sa bibliothèque dont un fonds de littérature jeunesse. Il a été convenu qu'il était plus opportun de conserver ces ouvrages à la BA, lesquels seraient à la disposition des professeurs stagiaires, tandis que la BU continuerait d'acheter les séries de livres utilisées dans les classes. Des relations se sont également nouées autour de projets culturels et de prêts d'espaces. Ces rapprochements ont permis aux bibliothèques de répondre à certains enjeux qui se posaient à elles, en particulier à la BU où des restrictions budgétaires s'imposaient du fait de l'autonomie de l'université d'une part, et où une diminution des publics s'observait, d'autre part⁹⁷. Dans son article éponyme, Olivier Caudron concluait : « Oui, il y a une grandeur dans la mutualisation – et même, par les temps qui courent, un riche intérêt. »⁹⁸

Aujourd'hui, les relations entre les deux bibliothèques continuent et ce qui avait été acquis n'a pas été remis en cause⁹⁹. La coopération a même été étendue au réseau de lecture publique de l'agglomération : gratuité et réciprocité des inscriptions, politique documentaire concertée (formalisée dans la charte documentaire) et activités culturelles sont toujours de mise. Un plan d'urgence et matériel de conservation a également vu le jour tout comme un partenariat avec le public enseignant du primaire et du secondaire et les étudiants du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Le PCPP a abouti. Des formations partagées sont organisées, les équipes essaient de se rencontrer, et un projet d'usage en commun d'une zone verte est à l'étude (les bâtiments des deux bibliothèques entourent un patio végétal). La BU s'appuie également sur la BA et la bibliothèque départementale pour desservir les lecteurs en formation en détention à la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré.

L'objectif de ce travail mené en collaboration est de faciliter la circulation des publics et d'optimiser l'offre documentaire et de services. Il s'agit également de s'ouvrir et d'accueillir les profils de lecteurs les plus variés, une politique que mène en particulier la BU¹⁰⁰. Du côté de l'université, il s'inscrit dans une politique générale d'ancrage de l'université dans son territoire ainsi que dans une politique de soutien à l'enseignement supérieur par les collectivités locales. L'université soutient donc la BU. Bien que la porte de la rue intérieure ait été longtemps refermée pour des questions de sécurité (application du plan Vigipirate), les relations ont perduré et de nouveaux projets ont émergé (autour de la bande dessinée par exemple). Aujourd'hui, la porte est ré-ouverte.¹⁰¹

Ces relations avec la BA semblent avoir été un point de départ : si la BU travaille également avec la MD, des partenariats se sont noués avec d'autres acteurs comme le réseau Canopé, l'éducation nationale, l'administration pénitentiaire, l'association

⁹⁶CAUDRON, Olivier. Grandeur de la mutualisation [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 1, p. 37-39. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0037-008> [consulté le 27 janvier 2019].

⁹⁷*Ibid.*

⁹⁸*Ibid.*

⁹⁹Ces informations proviennent d'une réponse de l'enquête.

¹⁰⁰De nombreuses actions sont réalisées afin de servir un public le plus large possible, à l'instar des lycéens, des publics extérieurs à la communauté universitaire, des publics dits désocialisés et des personnes détenues. La BU ne souhaite d'ailleurs pas s'arrêter là en développant encore sa politique d'ouverture, par exemple en direction du monde de l'entreprise. WEBER, Raoul. *Doit-on accueillir tous les publics ? : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 9 juin 2018.

¹⁰¹Entretien par courriels avec Sylvie Fayet, SCD de l'université de La Rochelle, 28 février 2019. Voir une photographie de la porte dans les annexes, p. 133.

ARCADD qui regroupe des bibliothèques, services des archives et des musées du département et avec lequel des expositions et des manifestations scientifiques communes sont organisées. Avec la BU, l'université a donc des liens avec différentes collectivités territoriales et peut s'ancrer davantage sur le territoire sur lequel elle se trouve.

En conclusion, nous voyons donc que c'est moins la proximité géographique des deux équipements que des volontés politiques qui ont permis la mise en place de ces relations. Dans les deux cas, la conviction des élus a été cruciale : soit dans l'émergence du projet, soit dans sa chute lorsque l'adhésion n'était pas là. Olivier Caudron voit également des points positifs au fait que les architectes aient travaillé séparément : les deux bibliothèques sont indépendantes l'une de l'autre et peuvent avoir un fonctionnement et des ouvertures distincts.¹⁰² Néanmoins, les volontés ne suffisent pas, comme le concluait Sylvie Fayet, directrice de la BU, à l'ABF, ainsi que dans sa réponse à notre enquête : les lourdeurs administratives peuvent entraver la coopération d'une part, et, d'autre part, celle-ci prend du temps.

Clermont-Ferrand : « du deux en un » clermontois au réseau auvergnat¹⁰³

L'exemple de Clermont-Ferrand est historique et unique en France puisqu'il s'agit d'une ville où les lectures publique et universitaire se sont côtoyées dans un modèle les unissant durant quasiment tout le XX^e siècle : il y existait un réseau double coordonné par une même direction et innervé durant la dernière décennie par un même catalogue informatisé. Yves Derischar d rappelle qu'entre la fin du XIX^e siècle et la Seconde Guerre mondiale :

Les facultés et les instituts (créées par le décret du 31 juillet 1920) développent leurs propres bibliothèques, tandis que les chercheurs et les étudiants se tournent souvent vers les bibliothèques publiques. Cette tendance explique notamment le regroupement en 1903 des collections de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand dans un même bâtiment, et sous la responsabilité du bibliothécaire de l'université.¹⁰⁴

Le bâtiment abritant la bibliothèque municipale interuniversitaire (BMIU) appartient à la ville, qui l'agrandit en 1953. Une convention, signée en 1902 puis en 1996, précisait la volonté partagée par la ville et l'université. Il s'agissait « de faciliter les études des habitants, des professeurs et des étudiants et d'assurer l'emploi plus utile des ressources affectées à leurs bibliothèques »¹⁰⁵ par la création d'une entité dénommée BMIU. L'expansion universitaire des années 1960 et 1970 a pour effet une multiplication des bibliothèques : « les sections lettres, droit,

¹⁰²Entretien avec Olivier Caudron, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018.

¹⁰³Pour réaliser cette étude de cas, nous nous sommes principalement appuyée sur :

BOYER, Fabrice. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018.

Entretiens avec Fabrice Boyer, SCD de l'université Clermont Auvergne, 20 décembre 2018 et 22 février 2019.

PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, *op. cit.*, p. 44-47.

RAPATEL, Livia. Le Projet de grande bibliothèque communautaire et interuniversitaire à Clermont-Ferrand [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 2, p. 50-54. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0050-008> [consulté le 24 février 2019].

¹⁰⁴DESRICHARD, Yves. *Administration et bibliothèques*, *op. cit.*, p. 460.

¹⁰⁵RAPATEL, Livia. Le Projet de grande bibliothèque communautaire et interuniversitaire à Clermont-Ferrand..., *op. cit.*

sciences et médecine ont quitté les lieux initiaux, puis deux universités distinctes ont été constituées, accompagnées par la construction de bibliothèques universitaires sur des campus excentrés ». ¹⁰⁶ De même, des bibliothèques publiques de quartier ouvrent : « en conséquence, il ne subsistait plus dans le bâtiment originel qu'une partie de la BU Lettres et sciences humaines (2^e et 3^e cycles) ainsi que le fonds patrimonial et régional de la bibliothèque municipale ». ¹⁰⁷ Toutefois, les deux fonctions se trouvant dans la même entité, les usagers bénéficiaient de services communs : même carte de lecteur et catalogue ; ils se voyaient aussi offrir une politique documentaire et une programmation culturelle concertées. Si le montage organisationnel subsiste malgré la multiplication des sites (au total, l'établissement en gérait 18, comprenant des BU et des BM ainsi que l'équipement commun ¹⁰⁸), la BMIU souffrait de plus en plus du manque d'un équipement central adapté. Les locaux, tant du côté universitaire (site Lafayette) que du côté communautaire (site Jaude), étaient inadaptés aux exigences voulues en matière de large libre-accès et de médiation. L'idée d'un bâtiment répondant aux exigences modernes s'impose dans les années 1990.

Entre 1996 et 2006, la compétence de la lecture publique passe de la municipalité à l'intercommunalité puis à l'agglomération. Une convention est signée entre cette dernière et les universités en 2005 afin de créer un réseau documentaire communautaire et universitaire. La bibliothèque communautaire et interuniversitaire (BCIU), elle, endosse le rôle de tête de réseau.

En ce qui concerne le projet immobilier de la BCIU en tant qu'équipement central, il ne s'agit pas de scinder les fonctions au sein d'un même bâtiment mais bien de les fusionner, de « "créer un tout qui soit plus riche que la somme de ses parties", ambition résumée dans le programme par la formule du $1 + 1 = 1$ ». ¹⁰⁹ Pour ce faire, l'étude des parcours documentaires des lecteurs a été mise au centre de la réflexion programmatique. Deux décisions concernant l'implantation des collections en ont découlé :

L'organisation d'ensemble pour la nouvelle bibliothèque repose sur une répartition thématique des collections autour de six grands champs de la connaissance : Lettres et langues ; Homme et société ; Arts ; Sciences et technologies ; Vie pratique ; Patrimoine et Auvergne. Cette répartition est associée à une distinction de deux niveaux d'offre et de documentation.

Le niveau 1 constituera une bibliothèque généraliste, s'adressant à un public très large. Il fusionnera les collections de lecture publique et universitaires jusqu'à la licence.

Le niveau 2 proposera en libre accès des collections plus spécialisées dans les champs thématiques couverts par la composante universitaire lettres et sciences humaines (Lettres et langues, Homme et société, Arts). ¹¹⁰

Des espaces dédiés aux enfants sont également pensés et les espaces jeunesse suivront la même organisation que les espaces adultes. Il est prévu que l'organisation spatiale et le mobilier diffèrent selon les niveaux afin de permettre tous les types d'usages (zone silencieuse, travail en groupe, assises de divers types) et qu'ils facilitent la circulation et la rencontre des lecteurs. Si ce modèle de bibliothèque est inédit, il

¹⁰⁶PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, *op. cit.*, p. 45.

¹⁰⁷*Ibid.*

¹⁰⁸RAPATEL, Livia. *Le Projet de grande bibliothèque communautaire et interuniversitaire à Clermont-Ferrand...*, *op. cit.*

¹⁰⁹*Ibid.*

¹¹⁰*Ibid.*

s'approche de celui des « grandes bibliothèques municipales qui ont des fonds d'étude extrêmement importants, à l'exemple de la bibliothèque de La Part-Dieu à Lyon ou d'une bibliothèque spécialisée qui attire aussi le grand public comme la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Ces bibliothèques accueillent, à côté des étudiants, un public très diversifié constitué de toutes les couches de la population ».¹¹¹

Quant aux services, ils seront accessibles aux deux publics à égalité. Ceux considérés comme spécifiques seront conçus de façon à être utiles à tous, à l'instar d'un pôle « bibliographie, référence et méthodologie » pouvant devenir un espace de médiation.

L'ambition de ce projet dépassait les acteurs universitaires et communautaires : la politique de coopération qui se développait alors prévoyait d'intégrer d'autres partenaires, à l'instar de la bibliothèque et des archives départementales. En outre, la BCIU était déjà un pôle associé de la BnF. Elle se positionnait alors comme « tête de réseau régional et partenaire privilégié en Auvergne des grandes institutions nationales que sont la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information. »¹¹²

La bibliothèque, pour la construction de laquelle les architectes Pierre du Besset et Dominique Lyon avaient été retenus, devait prendre place sur le site d'une ancienne gare routière. Le bâtiment existant devait être réaménagé et une extension construite afin d'offrir un espace de 25 000 m² comprenant 2 000 places assises. Au moment où Muriel Pénichon achevait son mémoire, le chantier était interrompu par des fouilles archéologiques préventives et devait reprendre en 2009. Elle écrivait :

Pendant ce temps, le projet de la BCIU est l'objet d'une réflexion de fond de la part des partenaires [...] ; la mise à plat actuelle concerne en particulier le système informatique commun. Cependant, même si la fusion complète est en partie remise en cause, Clermont communauté et les universités (désormais rassemblées dans le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Clermont université) ont réaffirmé leur volonté de travailler ensemble dans une construction documentaire dont les contours sont en cours de précision.¹¹³

Comme dans le cas de Brest, si tout était prévu et bien parti, cet équipement n'a jamais vu le jour. Selon Fabrice Boyer, actuel directeur du SCD de l'université Clermont Auvergne (UCA), la fusion des deux fonctions était en réalité fictive. Jusqu'en 2006, le directeur du SICD, nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur pour exercer la responsabilité conjointe des deux réseaux avait à gérer deux budgets séparés, deux agences comptables, deux directions générales des services ; les règles des deux fonctions publiques s'appliquaient selon le rattachement des agents. La fusion ne reposait que sur le directeur. Parallèlement, la compétence de la lecture publique était transférée à l'agglomération, ce qui nécessitait de revoir complètement le modèle, et l'université était dans l'affirmation de son autonomie : les élus des deux exécutifs n'ont pas su construire une vision politique du projet, notamment dans la structuration à venir du réseau dans sa globalité (un réseau unique ? Une tête de pont, flanquée d'un réseau

¹¹¹*Ibid.*

¹¹²*Ibid.*

¹¹³PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires...*, op. cit., p. 47.

complémentaire de lecture publique et d'un SICD complémentaire, auquel cas qu'en était-il de la prise de décision avec trois directions ?). Le budget de fonctionnement à venir du futur équipement posait un second problème de taille. D'après Fabrice Boyer, la seule solution aurait été de créer un établissement public autonome, voire un GIP comme l'avait suggéré l'IGB, mais l'agglomération a rejeté cette solution. Le projet n'a donc pas survécu aux mutations imposées par les réformes territoriales et à l'enseignement supérieur : à partir de décembre 2006, il n'y a plus eu de direction unique.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, la coopération entre le SCD et la lecture publique y est très active. Cela tient en grande partie à l'implication de Fabrice Boyer, également Président du groupe Auvergne à l'ABF (un des rares membre de l'association exerçant en BU), convaincu de la nécessité de ces relations. Pour lui, « la relation Lecture publique/BU est à étudier à chaque fois en fonction du territoire donné, de la volonté politique de conduire un partenariat et doit s'inscrire dans les vues globales nationales, régionales et locales, sources de moyens et de cohérence. »¹¹⁴ L'université n'a de sens qu'en prenant en compte le territoire sur lequel elle se trouve.¹¹⁵ Son point de vue rencontre celui de l'université, pour qui la politique territoriale est un axe fort de développement : un conseil d'orientation stratégique par site existe depuis 2017 (le directeur du SCD y siège), le choix de se doter d'une Vice-Présidente dédiée au territoire a été fait et le dernier contrat de site passé avec l'État prévoit la coordination territoriale dans ses jalons, dont l'un s'intitule « Actions mises en œuvre pour les campus territoriaux ». ¹¹⁶ Il convient de préciser qu'il existe cinq campus en dehors de Clermont-Ferrand et que l'université a décidé d'en faire une force. Ici, l'investissement des collectivités territoriales dans la construction politique de sites universitaires a été pris en compte par l'université.

Le travail réalisé par Fabrice Boyer n'est donc pas hors sol : il s'intègre dans cette politique comme en témoigne le projet quadriennal 2017-2020 du SCD.¹¹⁷ Les projets de coopération développés touchent de nombreux domaines et se font en partenariat avec une variété d'acteurs dispersés dans plusieurs villes : citons les BM et les médiathèques d'agglomération/municipales (Clermont-Ferrand, Montluçon, Le Puy-en-Velay, Aurillac), la MD du Puy-de-Dôme, la communauté d'agglomération de Vichy, où par subsidiarité la collectivité assume la fonction documentaire sur le campus universitaire, le Ministère de la Justice en Auvergne¹¹⁸. Ces entreprises de coopération sont formalisées dans plusieurs conventions de réciprocité ou de collaboration. Les publics bénéficient de la réciprocité des inscriptions, de formations communes (UCA-Vichy communauté, UCA-CD 63), de services de numérisation à la demande ainsi que des nombreuses actions culturelles organisées (festival de BD à Aurillac où les étudiants constituent un des jurys, fête des étudiants à Montluçon, expositions itinérantes et animations sur la Grande Guerre, valorisation du patrimoine, pour exemples). Les collections sont également concernées par la coopération : des collections conservées dans plusieurs bibliothèques ont pu être numérisées avec le soutien du SCD (bibliothèque numérique construite autour d'un corpus renseignant le thermalisme, mise

¹¹⁴BOYER, Fabrice. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*, op. cit.

¹¹⁵*Ibid.*

¹¹⁶UCAA. *Contrat de site Université Clermont-Auvergne & Associés : contrat pluriannuel 2017-2020*. 2017, p. 60. En articulation avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il s'agit d'assurer un développement équilibré des différents sites territoriaux de l'université. Des rencontres sont dès lors organisées avec les collectivités territoriales, les acteurs du monde socio-économique et les représentants du système éducatif sur chacun des sites universitaires afin « de favoriser les échanges entre le site universitaire et son environnement et de faire émerger des projets ». UCA. *Influx : le magazine d'information de l'Université Clermont Auvergne*. N° 8, février 2018, p. 8-9.

¹¹⁷*Projet de la BU de l'Université de Clermont Auvergne : quadriennal 2017-2020*. 2017, 12 p.

¹¹⁸BOYER, Fabrice. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018. Entretien avec Fabrice Boyer, SCD de l'université Clermont Auvergne, 20 décembre 2018.

en ligne de l'opération « Ouvrez les livres aux bébés » conduite par la MD). L'acquisition des collections patrimoniales fait l'objet de concertation avec la métropole clermontoise et la BU met en place un PCP auvergnat des publications en série, qui est le premier en importance du point de vue territorial et le second nationalement après le PCP Médecine.¹¹⁹ Notons que des enjeux transversaux croisent ces différentes entreprises : c'est le cas du numérique et des biens communs¹²⁰ et que leurs bénéficiaires ne sont pas uniquement les publics. Les professionnels y gagnent en se connaissant mutuellement et les bibliothèques voient le développement de certains projets par la même facilités par la mutualisation des forces (c'est le cas notamment pour les questions d'informatique documentaire¹²¹). Toutes ces actions permettent de développer des complémentarités, sur le plan citoyen, académique et médico-social dans le but de « construire un territoire intelligent ».¹²²

Les cas de La Rochelle et de Clermont-Ferrand ont connu des dénouements heureux grâce à des acteurs qui ont su donner des impulsions politiques à leurs projets coopératifs. Ces deux cas, comparés à ceux de Valence et de Brest interrogent les modalités de la coopération. S'il semble que dans les années 1990 et 2000 le modèle d'un équipement commun, partagé ou bien collé à un autre paraît avoir émergé, l'expérience tend à montrer que les considérations immobilières ne suffisent pas à la réalisation de projets de coopération bien que la proximité géographique puisse encourager les relations en les rendant naturelles. Les deux dernières études de cas en témoignent particulièrement. L'échec est donc relatif et, surtout, il ne semble concerner que les projets d'équipements communs et/ou ceux manquant de fortes impulsions politiques. En revanche, les projets qui ont finalement abouti montrent qu'il est préférable de garder une certaine autonomie : comme le soulignent Odile Grandet et Georges Perrin, inspectrice et ancien inspecteur à l'IGB, ces deux types de bibliothèques sont rattachés à des environnements administratifs aux fonctionnements, aux financements et aux processus décisionnels tellement différents qu'il est très difficile de les articuler entre eux.¹²³ Nous proposons de nous pencher sans plus tarder sur les entreprises existant aujourd'hui. Quelles formes peuvent-elles prendre ? Sont-elles fructueuses ? Connaissent-elles des freins à leur développement ?

¹¹⁹Sur ce point, voir : <https://periscope.sudoc.fr/>

¹²⁰Voir par exemple, la convention signée entre l'UCA et le CD Puy-de-Dôme en juin 2018.

¹²¹R. Aioutz – par ailleurs bibliothécaire à la MD 63 – a accompagné comme consultant le projet de SGBm du SCD (au titre de la transition bibliographique, dont il est un des pilotes au niveau national). Sur les échanges entre bibliothèques sur ce sujet, voir la journée d'étude du Groupe Auvergne de l'ABF : <https://www.abf.asso.fr/4/401/2331/ABF-Region/compte-rendu-sur-la-je-donnees-et-bibliotheques>

¹²²BOYER, Fabrice. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018.

¹²³Entretien téléphonique avec Georges Perrin, ancien inspecteur de l'Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018.

Entretien téléphonique avec Odile Grandet, Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018.

COLLABORE-T-ON AUJOURD’HUI ET COMMENT ? UN PANORAMA SÉLECTIF DES ENTREPRISES DE COOPÉRATION

LA COOPÉRATION EN PRATIQUE

Les acteurs et les grands domaines de la coopération

Par qui et par quels biais la coopération territoriale peut-elle se manifester ? Trois grands champs d’action peuvent être distingués : les collections, les publics, les professionnels des bibliothèques. Les exemples choisis en guise d’illustration ne sont pas exhaustifs : le domaine des possibles est vaste¹²⁴.

Les initiateurs

Les entreprises de collaboration peuvent être échafaudées et encouragées à différentes échelles, par les professionnels des bibliothèques et les instances dirigeantes des universités et des collectivités territoriales. Ainsi, les ministères de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation et de la Culture peuvent encourager les rapprochements. Les inspecteurs de l’IGB, les conseillers livres et lecture officiant dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les professionnels des Agences et Centres régionaux du livre peuvent être des éléments incitateurs et facilitateurs ainsi que des référents en cas de besoin. Les organismes de formation sont également importants puisqu’ils peuvent faire éclore la réflexion sur la mise en place d’entreprises de coopération et mettre en lumière leurs bénéfices et les moyens d’y parvenir. À l’instar des réseaux et des associations professionnels, ils rendent possible la rencontre entre professionnels issus d’horizons différents. Tous ces professionnels qui travaillent quotidiennement sur le terrain, et au premier chef les bibliothécaires eux-mêmes, sont (ou peuvent être) les grands acteurs de la coopération. Toutefois, l’impulsion politique est essentielle.

Au niveau national, il convient de citer le travail de coopération qu’effectue la BnF. Son réseau national de coopération réunit plus de 200 partenaires, associant des bibliothèques publiques, des partenaires relevant de l’Enseignement supérieur et de la Recherche ou encore des bibliothèques privées. Ses entreprises de coopération, que nous connaissons à travers les pôles associés régionaux, de dépôt légal imprimeur, le Catalogue Collectif de France, Gallica, Gallica marque blanche et la numérisation concertée, visent à améliorer le signalement du patrimoine écrit, sa constitution, sa conservation et sa valorisation. La BnF met ainsi en réseau des acteurs divers, dépendant de la fonction publique territoriale et d’État ou non.

¹²⁴Pour ce chapitre, nous nous sommes notamment appuyée, en plus d’informations issues d’entretiens que nous avons menés, sur : SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008. 315p. (Collection Bibliothèques).

Les collections

En ce qui concerne les domaines de la coopération, si les plans de conservation partagés (PCP) viennent rapidement à l'esprit lorsque l'on pense aux collections, leur constitution, leur signalement et leur valorisation peuvent également faire l'objet d'un travail concerté.

En fonction des besoins des publics, de la disposition des bibliothèques sur le territoire concerné, de l'accès à la documentation qu'elles permettent et des contextes budgétaires, la coopération peut s'exercer dès l'élaboration de la politique documentaire. Les bibliothèques peuvent se répartir des domaines d'acquisition : il peut être décidé que les ressources relatives à tel sujet se trouveront exclusivement chez l'une et d'offrir une complémentarité des collections dans d'autres domaines ; elles peuvent aussi souscrire à des abonnements de façon conjointe ou se prêter des ressources, par exemple. Cette rationalisation des acquisitions nécessite un travail bilatéral entre les bibliothèques. Sans toujours aller jusqu'à l'établissement d'une politique documentaire de façon mutualisée, il n'est pas rare de voir le directeur de l'une siéger au conseil de documentation de l'autre et réciproquement. Cela permet, *a minima*, d'avoir une meilleure connaissance du périmètre d'action de l'autre et de ses activités, ce qui peut être un premier pas vers une révision de la politique documentaire. Un des exemples les plus connus en matière de politique documentaire concertée est celui de la BU et BA de La Rochelle.

Offrir un signalement concerté des collections peut être un autre enjeu à destination des usagers, à qui il s'agirait de donner une vue d'ensemble des collections disponibles sur un même territoire, quel que soit le type de bibliothèque qui les abrite. Les professionnels des bibliothèques peuvent également tirer bénéfice d'une signalisation partagée puisqu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance des bibliothèques voisines et des ressources proposées au sein d'un même secteur ainsi qu'une meilleure orientation des usagers, dont les besoins peuvent alors être alimentés. Ici, les exemples-phares sont ceux du Val d'Oise avec son catalogue commun des bibliothèques, des centres de documentation et des services des archives à l'échelle du département (RéVOdoc) et de la métropole bordelaise, où il est possible d'effectuer des recherches dans un catalogue interrogeant les bibliothèques de lecture publique, les bibliothèques universitaires et des bibliothèques relevant d'autres établissements publics¹²⁵. D'autres entreprises plus modestes peuvent être signalées comme le catalogue des bibliothèques du réseau Grand-Paris-Sud-Est-Avenir qui propose au lecteur d'étendre ses recherches au catalogue de l'université Paris-Est Créteil ainsi qu'au catalogue général de la BnF¹²⁶.

La valorisation des collections et la médiation culturelle sont d'autres occasions de travailler ensemble, par le biais de la participation conjointe à des événements, de l'organisation ou d'accueil d'expositions, du concours à des bibliothèques numériques par exemple. Les collections, tout comme les compétences professionnelles des uns et des autres, peuvent être mises à profit afin

¹²⁵Lien vers le catalogue RéVOdoc : <https://revodoc.valdoise.fr/> [consulté le 14 janvier 2018]. Lien vers le catalogue de la bibliothèque et des établissements culturels de Bordeaux : <http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/faces/advancedSearch.xhtml?searchType=adv&jscheck=1> [consulté le 14 janvier 2018]. Les autres bibliothèques sont celles des archives de Bordeaux-Métropole, du Musée d'Aquitaine, du Jardin botanique et du centre de documentation du Conservatoire Jacques-Thibaud.

¹²⁶Lien vers le catalogue du réseau Grand Paris Sud Est Avenir : <http://mediatheques.sudestavenir.fr/catalogue> [consulté le 14 janvier 2018].

d'offrir une manifestation, une activité, un service qui, porté à plusieurs, propose un niveau de complétude plus important, se voit doter d'une plus grande ampleur et tend à toucher davantage d'utilisateurs. La Nuit de la lecture, qui mobilise chaque année depuis trois ans des professionnels du livre et de l'écrit, est un exemple de manifestation propice aux rapprochements.

Les PCP sont un dernier domaine de collaboration possible, permettant de rationaliser les moyens et les espaces, ces derniers faisant particulièrement défaut en bibliothèque, tout en s'assurant que les utilisateurs trouveront toujours un exemplaire du document recherché. La concertation des bibliothèques à propos de leurs politiques d'acquisition, de désherbage et de conservation peut s'exercer à différentes échelles (locale, régionale, nationale). La médiathèque départementale de l'Eure participe ainsi à un plan de conservation partagée concernant les fonds Jeunesse en Normandie, aux côtés de la BnF, de L'Heure Joyeuse et de la Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'Image. C'est Normandie Livre et Lecture (l'agence de coopération des métiers du livre issue de la fusion de l'Agence et du Centre régional du livre) qui pilote et coordonne cette mission auprès des bibliothèques et des autres structures participantes en Normandie (à l'instar de maisons d'édition)¹²⁷. Pour les périodiques, particulièrement concernés par les PCP, de nombreuses réalisations régionales peuvent être citées, à l'exemple de la Bourgogne dont le Centre régional du livre a mis en place un site internet permettant de savoir quel établissement parmi les bibliothèques universitaires, municipales et les médiathèques départementales, conserve quel périodique¹²⁸.

Les publics

Ces entreprises de travail collaboratif convergent vers un même point : les publics. Désormais mis au centre de tout travail s'opérant en bibliothèque, la réflexion sur l'accueil des publics se développe de façon très importante depuis plusieurs années. Nous constaterons d'ailleurs dans ce mémoire que cet axe de collaboration est particulièrement porteur aujourd'hui.

L'articulation des horaires d'ouverture des bibliothèques au sein d'un même territoire constitue un enjeu important dans un contexte de réflexion générale sur l'adaptation et l'extension des heures d'accueil des publics, en bibliothèques publique comme universitaire. Plusieurs appels ont été lancés en ce sens, que l'on pense au rapport de l'IGB de 2008 conduit par Dominique Arot¹²⁹, à celui de Sylvie Robert en 2015 à destination du ministère de la Culture¹³⁰, au plan « Bibliothèques ouvertes + » du MESRI en 2016 ou encore au rapport ayant succédé au tour de France des bibliothèques

¹²⁷ *Plan régional de conservation partagée des fonds jeunesse de Normandie Livre et Lecture* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.normandielivre.fr/normandie-livre-lecture/agence/nos-actions/plan-regional-de-conservation-partagee-des-fonds-jeunesse/> *Plan de Conservation Partagée Jeunesse de la Médiathèque départementale de l'Eure* [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://mediatheque.cg27.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=37:conservation-partagee-jeunesse-2&Itemid=37 [consulté le 14 janvier 2018].

¹²⁸ Lien vers le catalogue du plan de conservation partagée des périodiques en Bourgogne : <http://www.crl-bourgogne.org/pepp.html> [consulté le 14 janvier 2018].

¹²⁹ AROT, Dominique. *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques...*, *op. cit.* Parmi les mesures conseillées dans ce rapport, nous pouvons lire que « les concertations entre établissements (BU et BM) sur les horaires d'ouverture et les horaires d'été [sont favorisées sur une même site]. » (p. 1).

¹³⁰ ROBERT, Sylvie. *Rapport à Madame la Ministre...*, *op. cit.* Dans ce rapport, la sénatrice d'Ille-et-Vilaine indique qu'une « réflexion "territorialisée" autour du nombre de places en bibliothèques dans un territoire donné est [...] indispensable » (p. 60). Sa préconisation n°16 propose d'ailleurs d'« expérimenter des projets de coopération entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques universitaires à l'échelle d'un territoire. Un appel à projets lancé et cofinancé par le MCC et le MESRI pourrait permettre à certaines villes candidates d'avancer sur la question de l'accueil des étudiants et des horaires d'ouverture et d'enclencher un véritable processus de collaboration. » (p. 74).

d'Erik Orsenna et de Noël Corbin, mandatés en 2017-2018 par le ministère de la Culture¹³¹. Ces rapports et ces appels, à l'initiative de l'un ou de l'autre des ministères, incitent aux partenariats entre les bibliothèques universitaires et publiques.

Les bibliothèques peuvent également se rejoindre en participant à des dispositifs communs à destination de l'accueil des publics, que ceux-ci concernent la communication externe, relative, par exemple, aux horaires d'ouverture et aux places assises disponibles dans les bibliothèques (développement d'applications offrant ces informations sur un territoire donné) ou qu'ils permettent de mesurer la qualité de l'accueil (citons la charte Marianne en exemple, qui ne concerne pas exclusivement les bibliothèques). D'autres actions de collaboration plus poussées comme la mise en place d'une réciprocité des inscriptions (La Rochelle, Clermont-Ferrand par exemple) ou d'une base informatique commune de lecteurs existent également.

Un autre domaine d'action concerne l'accueil et les services à mettre à la disposition des publics considérés comme non captifs par ces bibliothèques : les étudiants du côté des bibliothèques publiques, les lycéens et les jeunes diplômés (« -3, +3 ») pour les bibliothèques universitaires. Ce désir de répondre à leurs besoins peut être croisé au souhait de voir se développer la mixité des publics. Nous remarquerons dans ce mémoire que de nombreuses bibliothèques publiques comme universitaires sont soucieuses de répondre à ces enjeux, de façon concertée notamment.

Permettre aux publics de s'approprier les biens communs est une autre volonté forte qui invite aux rapprochements depuis plusieurs années : les universités et les bibliothèques publiques sont toutes désignées pour ce faire du fait de leurs compétences. La transmission de ces connaissances peut s'opérer de différentes manières, par le biais de manifestations culturelles et scientifiques éphémères (à l'instar du festival « Les sciences des livres : lectures et rencontres scientifiques dans les bibliothèques du Val-de-Marne » qui existe depuis 8 ans¹³²) ou par la réalisation d'actions plus pérennes, dont certaines peuvent être collaboratives (citons les manuscrits de Flaubert conservés à la bibliothèque municipale François-Villon de Rouen, qui ont bénéficié d'un programme de paléographie collaborative à l'initiative d'un centre de recherche de l'université de Rouen. Un projet en appelant un autre, un portail Flaubert existe désormais sur Gallica, réalisé en collaboration avec le Centre Flaubert de l'université et réunissant

¹³¹CORBIN, Noël et ORSENNA, Erik. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain* [en ligne]. Paris : ministère de la Culture. 2018. 72 p. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain> [consulté le 14 janvier 2019]. Ce rapport, qui concerne les bibliothèques publiques, préconise de développer l'ouverture des bibliothèques universitaires le dimanche en complément des efforts à fournir par les bibliothèques publiques (p. 58 et suiv.). Sur les 19 propositions réalisées, deux concernent les bibliothèques universitaires : la proposition n°3, qui préconise de « mettre en œuvre rapidement l'ouverture de trois bibliothèques universitaires le dimanche à Paris et envisager l'ouverture, le dimanche d'espaces de *co-working* dans des locaux publics fermés le dimanche (restaurants administratifs) » et la proposition n°4, qui vise à « renforcer les partenariats conventionnels entre les bibliothèques universitaires et municipales pour des ouvertures coordonnées » (p. 68). Le plan « NoctamBU+ - Un dimanche à Paris », lancé par le MESRI au printemps 2018 afin de répondre à la forte pression des étudiants, et en écho à ce rapport, a permis aux bibliothèques Sainte-Geneviève et Sainte-Barbe de commencer l'ouverture dominicale à l'automne 2018. La proposition de l'ouverture de ces deux bibliothèques le dimanche étaient également formulée dans le rapport Orsenna (p. 58).

¹³²Le festival les Sciences des Livres est une initiative du Conseil Départemental du Val-de-Marne et de l'Association Science Technologie Société à laquelle participe les bibliothèques municipales. Le partage de la culture scientifique, par le biais de l'intervention de chercheurs, est considéré comme un enjeu de citoyenneté et un défi démocratique. Lien vers la présentation et la programmation du festival : <https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/culture/sport/promouvoir-la-culture-scientifique/les-sciences-des-livres> [consulté le 14 janvier 2018].

des collections de la BnF, de la bibliothèque historique de la ville de Paris et de la bibliothèque municipale de Rouen¹³³).

Les professionnels des bibliothèques et les équipements

Comme nous l'avons vu plus haut, les liens peuvent aussi être observés du côté professionnel.

L'organisation de temps de rencontre ou de réunions de travail afin de mieux se connaître est une initiative qui paraît primordiale. Des opérations de communication interne peuvent ainsi être mises en place, tout comme des journées d'échanges professionnels. Des réseaux peuvent aussi être construits, à l'instar du réseau BRISE (Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint-Étienne, composé de deux sous-réseaux, BRISE-Ville et BRISE-Enseignement Supérieur).¹³⁴ Les associations professionnelles et le lobbying offrent également l'occasion de se rencontrer bien que la mixité entre bibliothécaires de lecture publique et universitaire y demeure faible. Pour autant, elle n'est pas inexistante : il existe au sein de l'ABF, historiquement plutôt orientée vers la lecture publique, une commission « Bibliothèques universitaires/Bibliothèques spécialisées » ainsi qu'une commission « Bibliothèques en réseau ». Cette dernière, créée en 2017, explore entre autres la coopération entre bibliothèques publiques, universitaires et de recherche. Les groupes régionaux sont également susceptibles d'explorer cette thématique, en fonction des convictions des membres qui les composent (c'est le cas du groupe Auvergne par exemple). Certains de ces groupes organisent des journées d'étude à ce sujet¹³⁵.

La formation est un autre domaine de coopération. Le Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) peut être un acteur important. C'est le cas de Médiakitaine (université de Bordeaux), qui organise des formations communes aux personnels des bibliothèques territoriales et universitaires ainsi que des journées d'étude thématique invitant à la transversalité¹³⁶. Toutefois, la séparation récente des formations post-concours des conservateurs-stagiaires relevant de la fonction publique d'État et territoriale interroge. Une culture commune existera-t-elle toujours ? Une fois en poste, les professionnels iront-ils les uns vers les autres ? Connaîtront-ils les différentes cultures administratives et sauront-ils les dépasser ?

Les emplois étudiants, quand ils sont mis au service d'une bibliothèque publique, sont un autre moyen de collaborer. Essentiels à différents égards et rendant notamment possible l'élargissement des horaires d'ouverture, leur importance est soulignée dans les rapports cités relatifs à cette question.¹³⁷ Concernant les personnels, il convient également de citer les personnels d'État, lesquels peuvent être affectés en BU comme en

¹³³Lien vers le portail Flaubert : <https://gallica.bnf.fr/html/und/litteratures/gustave-flaubert> [consulté le 14 janvier 2018].

¹³⁴BRULEY, Caroline. Un projet Open source, collaboratif et orienté utilisateur en BU : BRISE ES. In BERMÈS, Emmanuelle (dir.). *Vers de nouveaux catalogues*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2016, p. 81-103.

¹³⁵En 2018, deux journées d'études ont porté sur les partenariats entre BU et BM : une « journée d'actualité BM/BU » organisée le 26 avril 2018 organisée par le groupe Bourgogne et une journée « BU/BM : quels partenariats ? » organisée le 28 juin 2018 par les groupes Nord Pas-de-Calais et Picardie. Toutes ont abordé la question de la concertation au niveau des horaires d'ouverture.

¹³⁶Une journée d'étude sur la coopération entre BU et BM a également été organisée il y a quatre ans.

¹³⁷Ainsi que dans ceux-ci : PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques. Propositions pour une extension des horaires d'ouverture* [en ligne]. Rapport IGB n°2008-001. Avril 2008. 33 p. Disponible sur : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/26/9/ameliorer_1_accueil_dans_les_bibliotheques_rapport_2008-001_26269.pdf [consulté le 21 février 2019]. Le rapport suivant peut également être consulté : PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur* [en ligne]. Rapport IGB n°2007-013. Juin 2007. 18 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/75-l-emploi-des-etudiants-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur.pdf> [consulté le 21 février 2019].

bibliothèques municipales classées, bien que ce dernier dispositif de mise à disposition soit remis en question depuis une dizaine d'années ¹³⁸.

Pour terminer, nous avons vu avec les cas de Valence, Brest, La Rochelle et Clermont-Ferrand que les équipements eux-mêmes peuvent faire l'objet de projets communs, qu'il s'agisse de construire ou d'installer deux bibliothèques l'une à côté de l'autre ou bien de les implanter dans un même bâtiment, au sein duquel leur niveau d'interdépendance peut varier. Si nous avons vu que le succès de ces projets est mitigé, le souhait de partager les mêmes locaux peut demeurer aujourd'hui comme à Besançon, un cas sur lequel nous proposons de nous pencher un peu plus loin.

De nombreux projets peuvent donc apparaître selon les besoins des publics et des établissements, leurs moyens et le temps dont ils disposent. Nous voyons qu'il n'y a pas qu'une façon de collaborer, pas plus qu'un seul niveau de profondeur dans la coopération ni qu'une seule échelle décisionnelle et territoriale. En 1991, Jeannette Amestoy concluait :

Il n'y a pas de modèle de coopération, il y a plusieurs formes de coopération selon les contenus qui nécessitent un partenariat diversifié. La coopération n'est pas une fin en soi, mais une pratique indiscutable, qu'elle soit interinstitutionnelle, interprofessionnelle, régionale, départementale, locale, voire européenne. Qu'elle ait pour objet des domaines aussi variés que le patrimoine, le développement de la lecture, l'information bibliographique, la formation, la recherche en est une preuve supplémentaire [...].¹³⁹

Quel panorama sélectif des projets contemporains de collaboration l'enquête nous permet-elle d'apercevoir ?

Projets contemporains et modes de coopération

Sur 47 réponses obtenues (enquête et entretiens), 34 établissements ont déclaré avoir mené, mener ou bien projeter de mener des activités conjointes.¹⁴⁰ Si l'on reprend les grands domaines de coopération présentés ci-dessus, nous pouvons établir la synthèse suivante :

¹³⁸RENOULT, Daniel. *Pour une nouvelle carte des emplois de conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées* [en ligne]. Rapport IGB n°17-2008. Septembre 2008. 45 p. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/79/7/rapportrenoult_39797.pdf [consulté le 14 janvier 2019].

¹³⁹AMESTOY, Jeannette. La Coopération est-elle devenue une imposture ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1991, n° 3, p. 194-195. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0194-004> [consulté le 9 février 2019].

¹⁴⁰L'enquête a fourni 38 réponses (dont deux de mêmes établissements), parmi lesquelles 29 réponses présentaient des projets de collaboration (en cours ou à venir). Nous avons aussi mené des entretiens et assisté à des conférences grâce auxquels nous avons pu prendre connaissance de 9 autres cas, concernant des établissements situés à Clermont-Ferrand, La Rochelle, Valence, Bordeaux, Rennes, Villeurbanne, Mulhouse et Nîmes. Parmi ces 9 cas, deux cas ne prévoient pas de projets de coopération (nous avons comptabilisé celui de Valence dedans).

Domaine de collaboration	Type d'action	Nombre d'établissements la mettant en œuvre
Documentaire	Prêt de documents Prêt entre bibliothèques Politique documentaire concertée Abonnement commun Plan de conservation partagé Plan d'urgence concerté Bibliothèque numérique commune Numérisation Portail commun Catalogue commun Valorisation des collections Partage de matériel de conservation	21
Public	Réciprocité de la gratuité des inscriptions Horaires d'ouverture concertées Accueil des lycéens / des étudiants Animation culturelle Médiation scientifique Communication Partage des données relatives aux lecteurs	25
Professionnel	Participation au conseil documentaire Connaissance mutuelle des équipes Organisation de visites de bibliothèques Partage d'expérience et de l'expertise professionnelle Réciprocité des inscriptions pour les agents Mise à disposition de moniteurs étudiants Formation Participation à des formations universitaires sur les métiers du livre	18
Équipement	Création d'un équipement commun	1

Typologie des entreprises de coopération recensées

Au sein de notre échantillonnage, ce sont les services aux publics qui concentrent les activités de collaboration, suivis de près par la coopération documentaire. Les initiatives ayant vocation à mieux se connaître entre professionnels des bibliothèques et à partager ses forces et ses interrogations sont également nombreuses. En revanche, les projets de coopération relatifs aux équipements eux-mêmes sont en très grande perte de vitesse par rapport aux décennies précédentes. Le modèle retenu pour la coopération a donc évolué. Il est difficile de ne pas faire le lien entre cette décroissance et les échecs des décennies précédentes. De plus, les projets relatifs aux équipements sont lourds à porter, longs à mettre en œuvre, coûteux et, lorsque l'on essaie de mêler un peu plus les personnels entre eux, il paraît compliqué de dépasser les cadres administratifs et les fonctionnements propres à chaque écosystème.

Quant aux types d'action, ils demeurent très classiques. Ils sont néanmoins variés et les combinaisons possibles sont nombreuses. D'ailleurs, dans l'enquête, la réponse à cette question était libre et certains établissements ont fait le choix de ne pas être exhaustifs. Une autre question de l'enquête souhaitait recueillir l'avis des sondés (qui l'ont tous donné sauf un) à propos des outils possibles de travail en commun. Cinq choix d'outils étaient proposés ainsi que la possibilité de répondre librement. Concernant les outils proposés, les réponses sont les suivantes :

Catalogue commun ou catalogue permettant d'interroger celui d'une autre bibliothèque	24 votes
Application en ligne permettant de connaître les horaires d'affluence	21 votes
Projets communs de numérisation	19 votes
Carte unique de lecteur	17 votes
Portail commun	11 votes

Les outils permettant la coopération selon les sondés (liste proposée dans l'enquête)

La coopération documentaire a donc la faveur des sondés, suivie de près par la mise en place de services favorisant la circulation des publics entre les bibliothèques. Nous nous trouvons dans une logique de bibliothèques en réseau : il ne s'agit pas de se contenter d'être des voisins de quartier ou de pallier¹⁴¹ ; d'ailleurs, la proximité géographique n'est pas nécessaire à l'adoption de ces outils. Treize sondés en ont ajouté dix (voir tableau ci-dessous). Nous y retrouvons ces deux traits saillants (perfectionner l'accès à la documentation et favoriser la circulation des usagers) plus un autre, plébiscité par six sondés, relatif au développement d'actions culturelles, un axe de travail actuellement en progression au sein des services aux publics en bibliothèque. De façon plus générale, ces outils s'inscrivent presque tous dans les activités et missions quotidiennes des bibliothèques, qu'elles soient publiques ou universitaires.

Offres autour de l'action culturelle
« Abonnement commun à la documentation non académique »
« Tout autre projet [...] conditionné par le contexte et répondant aux besoins des publics »
« Des actions de promotion de la lecture, collaboration CDI, BM et BU pour les lycéens (TPE) »
« Tarification (gratuité pour les étudiants et gratuité pour les inscrits à la médiathèque qui fréquentent les BU) »
« Carte documentaire des ressources »
« Partage des fichiers d'inscrits »
« Relais documentaire proximité géographique - BU/BM »
« Horaires en soirée complémentaires »
« Formation des personnels »

Les outils permettant la coopération selon les sondés (réponses libres)

À la lecture des réponses de l'enquête, sept grands objectifs à la mise en place de projets de coopération peuvent se dégager :

¹⁴¹LIEBER, Claudine. *Aventurières ou pionnières*, *op. cit.*

- optimiser et étoffer les offres documentaires et de services mises à la disposition des usagers à l'échelle d'un territoire ; leur offrir davantage de points d'accès au savoir et à la culture,
- améliorer la qualité de l'accueil en faisant connaître d'autres bibliothèques aux étudiants (pallier la saturation des espaces),
- faciliter la circulation des publics,
- promouvoir l'université et ses ressources auprès du grand public,
- mutualiser les forces et les coûts,
- développer et renforcer ses activités,
- développer son réseau partenarial.

Les projets décrits s'insèrent par ailleurs dans trois types de cadre :

- un cadre territorial, au sein duquel il s'agit de développer des liens entre universités et collectivités territoriales, d'ancrer davantage l'université sur le territoire, de développer la lecture publique sur ce territoire, voire de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche pour les collectivités territoriales ;
- un cadre institutionnel, où il s'agit d'étendre ou de conforter une politique extérieure en matière de partenariats ;
- un cadre professionnel visant le développement des projets de services.

Si ces trois cadres peuvent être réunis dans le cas des établissements les plus avancés en terme de projets coopératifs (il suffit de penser aux exemples de La Rochelle et de Valence), c'est ce premier cadre qui semble actuellement le plus porteur, conformément aux reconfigurations du paysage territorial universitaire et intercommunal, comme nous le verrons davantage dans la partie suivante.

De façon transversale aux réponses et aux typologies que nous venons de voir, le poids du numérique, allant croissant et transformant notre société, est à souligner. En 2009, Olivier Caudron écrivait qu'il constituait « la vraie révolution », « qui fait évoluer profondément les pratiques des étudiants, bouleverse l'offre documentaire, bouscule et questionne fonctions, métiers et qualifications au sein de la bibliothèque. »¹⁴² Selon les enjeux, il peut être abordé différemment. Il peut être vu comme un outil au service des projets de coopération dans le but d'offrir une complémentarité de services : partage d'une base de données de lecteurs, portail ou SIGB commun, application en ligne renseignant les affluences des bibliothèques, etc. Il peut aussi constituer le cœur du projet de coopération : numérisation de collections anciennes, fablabs, formations communes relatives à un socle de connaissances (désinformation, maîtrise des réseaux sociaux, etc.). Enfin, il peut être, au contraire, un facteur d'enclosure : nous pensons aux contraintes des solutions propriétaires ou aux contrats des éditeurs limitant étroitement les conditions d'accès. Ici, les bibliothèques peuvent coopérer de différentes manières : mettre au point des conventions de réciprocité ou bien travailler sur la complémentarité de leurs ressources, par exemple. Le numérique ayant un poids considérable dans la société comme dans nos métiers, appelé en outre à croître, il s'agit de pistes coopératives s'imposant de plus en plus d'elles-mêmes et peut-être également attendues des lecteurs (que l'on pense à une communication, une carte ou à un catalogue communs). Si certains projets peuvent facilement être mis en œuvre (à l'instar d'un

¹⁴²Des pratiques des étudiants comme de tout un chacun. CAUDRON, Olivier. La Vraie révolution. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 6, p. 32-34. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0032-006> [consulté le 28 février 2019].

projet de numérisation), d'autres peuvent représenter des freins du fait de la complexité de leur mise en œuvre (délivrance d'une carte commune, notamment avec l'émergence de DSI organisées), voire générer de la frustration auprès des usagers (interrogation successive de plusieurs catalogues). L'effet générationnel, induisant peut-être des différences entre les professionnels qui ont commencé leur carrière avant et après l'an 2000 est peut-être également à signaler.

Nous pouvons ajouter que les projets de coopération sont aussi des projets très politiques. Il s'agit de servir un établissement et ses relations dans une démarche prospective, de maintien ou d'amélioration des services rendus aux usagers ainsi que dans un effort de perfectionnement, voire d'optimisation, et de mutualisation des connaissances professionnelles et des coûts.

À propos des acteurs, l'enquête a permis de réunir 26 et 22 réponses aux questions de savoir qui était à l'initiative de ces projets et quelle(s) étai(en)t les structures partenaires. Nous nous appuyons ici uniquement sur les résultats de l'enquête étant donné que la question y a été systématiquement abordée (sur un total de 36 établissements différents ayant répondu).

Du point de vue des initiateurs, dix réponses montrent qu'il a pu s'agir d'une initiative commune à plusieurs établissements et seize d'une ou de plusieurs entreprises promues par un seul établissement souhaitant aller vers un ou plusieurs autres. Trois réponses montrent que, selon l'objet du projet porté, c'est alternativement l'un ou l'autre des établissements qui est force de proposition et qui va vers l'autre, ce qui témoigne de la mise en place d'une certaine synergie. Quelques réponses peuvent être mises en lumière : trois établissements ont précisé que ces entreprises coopératives étaient dues à l'initiative personnelle d'un agent, dont un cas d'une « élève-conservatrice en stage en médiathèque qui allait prendre ensuite son poste dans le réseau des BU » : la mobilité entre les établissements est donc un facteur de développement. Huit réponses montrent que l'initiative venait de plus haut : de la direction des bibliothèques concernées (2 réponses) et/ou des tutelles (6 réponses : « Université et agglomération », « le Conseil départemental », « les élus et les directeurs », « Commune et département », « L'université »). Le rôle des MD est également à souligner : quatre ont répondu à l'enquête et elles sont toutes à l'origine de projets de coopération entre BU et lecture publique. Notons que, comme les BU sont sur-représentées dans cette enquête, il est délicat de conclure fermement en un besoin de collaboration émanant davantage des BU.

En ce qui concerne les différents partenaires, les réponses à l'enquête montrent que la majorité des entreprises de coopération associe des BU et des BM (voire des bibliothèques d'agglomération ou de métropole). C'est le cas de 18 BU, dont 6 sont associées avec plusieurs BM de leur territoire. Sept cas associant des BU et des MD sont recensés. Neuf cas mettant en avant des coopérations protéiformes peuvent être relevés. C'est le cas de l'association entre une BU, des BM et une bibliothèque universitaire étrangère incluant des archives (située sur un territoire frontalier). Nous avons également pu citer les cas de La Rochelle ou du Val d'Oise, qui allient plusieurs types de partenaires (archives, musées, bibliothèques de différentes collectivités territoriales, centres de documentation, associations), un modèle qui se retrouve dans deux autres réponses reçues. Un cas de relations BU-DRAC peut être relevé tout comme un autre BU-« région » (sans plus de précision). Nous pouvons enfin évoquer un cas associant une BU, une MD et un centre régional du livre ainsi que le cas, plus particulier, de la bibliothèque Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque publique d'information. Nous voyons donc

à travers les résultats de cette enquête que les BU s'associent avec différents acteurs de la lecture publique, correspondant à différents échelons territoriaux, et réciproquement. Ce qui compte, c'est moins le type de structure avec lequel on collabore que les projets que l'on peut mettre en œuvre et les besoins auxquels on peut répondre, tel que le montre la diversité des partenariats que nous pouvons observer à travers ces réponses.

Enfin, si nous nous interrogeons sur les modalités de ces partenariats, parmi les 36 structures ayant répondu, un peu moins de la moitié a déclaré que la coopération était formalisée au sein de l'établissement. Seize établissements ont précisé le type de document la formalisant : il s'agit, dans treize cas, d'une convention de partenariat ; dans un cas d'un « accord spécifique en cours de finalisation » ; dans un autre, d'une charte ; et, dans le dernier des cas, d'un partenariat ayant pris une forme associative (association loi de 1901). Il est donc intéressant de remarquer que, dans la moitié des cas, la coopération se fait de manière informelle, ce qui lui confère un caractère fragile. Celle-ci peut ne pas survivre à des changements structurels ou bien, plus fréquemment peut-être, au départ d'un membre du personnel ayant pu la porter ou à la suite d'un changement d'orientation politique. Les conventions, quant à elles, bien qu'elles puissent ne pas être respectées ou renouvelées, donnent un corps et un cadre à ces entreprises. Elles permettent aux établissements de s'y engager officiellement.

LUMIÈRE SUR DEUX PROJETS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT : BORDEAUX ET BESANÇON

Le développement partenarial à Bordeaux

Bordeaux peut être perçu comme un exemple type de coopération non issue d'un projet de construction mais de la volonté des uns et des autres de travailler ensemble en conservant leurs modes de fonctionnement intrinsèques. Cet exemple nous permet aussi d'observer les rythmes de la coopération et ses différents facteurs d'évolution¹⁴³.

Le cas bordelais, à l'instar du cas clermontois, montre que la coopération se réalise et doit être pensée sur un temps long. Aujourd'hui encore, la mise en œuvre de nouveaux projets y est lente. C'est un exemple qui a aussi connu des aléas. Ils sont dus, selon Hélène Rio (bibliothécaire à Médiacité, université de Bordeaux), à des questions de couleurs politiques : la coopération a pu se concrétiser lorsque Alain Juppé, maire de Bordeaux, est devenu Président de la communauté urbaine en 2014.

Cette volonté politique fait également écho à un fort engagement des professionnels des bibliothèques bordelaises en faveur de la coopération. On y retrouve notamment Anne-Marie Bernard, directrice du mémoire de Muriel Pénichon, qui avait travaillé au sein du réseau des BM bordelais avant de prendre ses fonctions au SCD de l'université Victor-Segalen Bordeaux 2 puis à la direction de la documentation de l'université de Bordeaux, qu'elle a dirigée jusqu'en juillet 2018 ; ainsi qu'Olivier

¹⁴³ Pour réaliser ce sous-chapitre, nous nous sommes appuyée sur plusieurs entretiens ainsi que sur la réponse de la BM de Bordeaux à notre enquête. Entretiens avec :

Hélène Rio, CRFCB Médiacité, 7 juin 2018 ;

Grégory Miura, SCD de l'université Bordeaux-Montaigne, 9 juin 2018 et 22 juin 2018 ;

Rachel Guesmi, direction de la documentation de l'université de Bordeaux, 3 juillet 2018 et 22 février 2019.

Olivier Caudron, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018.

Caudron, arrivé en 2013 à la direction des BM de Bordeaux après avoir dirigé la BU de l'université de La Rochelle et impulsé la coopération entre la BU et la BA comme nous l'avons vu. Tous deux ont œuvré en faveur du rapprochement entre les lectures publique et universitaire, en mettant en place un comité de direction commun, en organisant des rencontres entre les équipes, en favorisant la communication entre les deux établissements afin de connaître les services rendus par l'autre et les horaires d'ouverture, en accueillant les usagers étudiants du côté de la BM, par exemple. La coopération documentaire n'a pas échappé à ce rapprochement : au-delà du PCPP qui existait depuis les années 1990, le portail des bibliothèques de l'agglomération et le catalogue commun ou encore le stage que Muriel Pénichon y avait effectué, relatif aux collections de philosophie conservées à la BM et à la BU¹⁴⁴, peuvent être cités. Olivier Caudron a aussi obtenu un poste de conservateur d'État dédié à la coopération (non limité au monde des bibliothèques), « premier poste de ce type en France ».¹⁴⁵

Du côté des SCD des universités de Bordeaux, cette politique de coopération demeure et a été récemment renforcée par le recrutement d'une coordinatrice dans le cadre du plan « Bibliothèques ouvertes + », directement rattachée à la directrice de la direction de la documentation et dont le poste est dévolu au développement de la coopération en direction des bibliothèques de la métropole.¹⁴⁶ Après un diagnostic, plusieurs pistes de travail se sont dégagées et sont actuellement à l'étude : le renforcement des échanges documentaires, le retour indifférencié des documents empruntés dans l'un ou l'autre type de bibliothèque, la mise en place d'une réciprocité des inscriptions,¹⁴⁷ la réalisation de supports de communication pour que les usagers aient connaissance de l'offre à laquelle ils peuvent avoir accès sur leur territoire. Certains autres projets ont déjà pu être réalisés : des ateliers permettant de faire se rencontrer les personnels des BU et des BM sur des thématiques conjointes auront lieu en 2019, des BU de l'université de Bordeaux vont expérimenter cette année un dispositif à destination des lycéens pour les révisions du baccalauréat. Ce dernier projet est construit en partenariat avec certaines BM et des CDI et il bénéficiera d'une communication conjointe. Un projet de réaménagement de la BM Mériadeck étant à l'étude, une enquête sur l'usage des étudiants y a été conduite à l'hiver 2018 car ceux-ci l'investissent de façon importante, l'un de ses étages étant actuellement conçu comme un lieu d'étude avec des collections d'un niveau plus élevé que l'offre habituelle en BM. Les résultats ont été présentés aux membres du personnel de l'université et de la bibliothèque de Bordeaux, ainsi qu'aux directeurs des bibliothèques de Bordeaux Métropole, de Sciences Po Bordeaux, de Bordeaux Sciences Agro et de l'université Bordeaux-Montaigne au début du mois de février 2019.

Cette volonté politique de coopération entre BU et BM est fortement ancrée à l'université de Bordeaux comme le prouvent l'existence du poste occupé par Rachel Guesmi ainsi que ceux de Vice-Président « Partenariats et territoires » et de chargé de projets « développement territorial et qualité de vie universitaire », occupés par Olivier Pujolar et Marco Franchi. Tous deux pilotent les rencontres axées sur la vie universitaire, relatives aux BU, à la culture, au sport, à la vie des associations étudiantes, etc. L'impulsion est donc loin de venir uniquement du SCD et il s'agit d'autant d'éléments facilitateurs pour le travail coopératif de ce

¹⁴⁴Un autre stage commun avait été proposé à l'Enssib, mais n'a pas trouvé preneur.

¹⁴⁵Olivier Caudron, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018.

¹⁴⁶Rachel Guesmi est rattachée à l'université de Bordeaux. Au-delà de la coopération avec les BM, elle met également en place la coopération avec les BU des autres établissements bordelais.

¹⁴⁷Précisons qu'une gratuité universelle de l'inscription existe, pratiquée par les BM de Bordeaux, Pessac et Talence.

dernier. Rachel Guesmi note en effet que « la coopération entre BU et BM est par ailleurs facilitée avec certaines de ces dernières depuis que l'université développe des rencontres territoriales avec les municipalités sur lesquelles il y a une implantation universitaire. »¹⁴⁸

La nécessité de la coopération a également convaincu Grégory Miura, directeur du SCD de l'université Bordeaux-Montaigne. Le SCD participe aux réunions annuelles rassemblant les directions des services universitaires et ceux de la métropole et il développe également la coopération par différents biais : en s'associant à tous les types de manifestations culturelles (un groupe de travail BU/BM existe à ce sujet)¹⁴⁹, en échangeant sur les questions relatives aux horaires d'ouverture et à l'accueil de certains publics à certaines périodes de l'année (les lycéens, les étudiants et le grand public, assez nombreux, lequel peut fréquenter les BU, notamment les historiens) ainsi qu'à propos des systèmes d'information respectifs, en essayant de coordonner les politiques de numérisation. D'un point de vue plus prospectif, deux pistes principales seraient à poursuivre selon Grégory Miura : intensifier la formation croisée entre les deux établissements et mettre en place une carte unique de lecteur afin de rendre possible un échange total des publics. Par ailleurs, le souhait de travailler avec les archives départementales et métropolitaines est également exprimé du fait de l'existence d'utilisateurs fréquentant à la fois les bibliothèques du SCD et les salles de lecture de ces établissements.

Le CRFCB Médiakitaine, rattaché donc à l'université de Bordeaux, est aussi partie prenante et un moteur de cette dynamique coopérative puisqu'il favorise les formations croisées et essaie de multiplier les occasions de mêler les professionnels issus des deux fonctions publiques. Il y a trois ans, une journée d'étude sur la coopération entre BM et BU a ainsi été organisée ou, si l'on prend l'exemple des stages de formation tout au long de la vie, nous pouvons constater que la moitié des formations proposées au premier semestre 2019 sont communes aux professionnels des BU et des BM (cf. illustration ci-après).¹⁵⁰

¹⁴⁸Entretien par courriels avec Rachel Guesmi, direction de la documentation de l'université de Bordeaux, 22 février 2019.

¹⁴⁹Citons par exemple La Nuit des bibliothèques mise en œuvre depuis 2017 par la conservatrice déléguée à la coopération pour la bibliothèque de Bordeaux à laquelle l'université de Bordeaux participe depuis le commencement et à laquelle l'université Bordeaux-Montaigne participera en 2019.

¹⁵⁰Lien vers le catalogue de formation du CRFCB Médiakitaine : <https://mediaquitaine.u-bordeaux.fr/Nos-formations/Catalogue-2019> [consulté le 14 février 2019].



Prise de parole en public

Stage : 1 et 2 avril

Prendre la parole en public n'est jamais chose facile : qu'il s'agisse de présenter la bibliothèque, d'ouvrir un colloque ou d'animer un cours, les occasions ne manquent pas.



À partir de mises en situation et d'ateliers, ce stage sera l'occasion de réfléchir sur les conditions nécessaires à la bonne préparation et au bon déroulement de ces différents types d'interventions orales.

Public : Commun aux personnels de BU et territoriaux (*gratuit pour le public cible*)

Lieu : Médiakitaine - Campus Carreire



Visite de Bibliothèques Municipales - pour les BU

Stage : 5 avril

Permettre aux personnels des BU, grâce à des visites commentées par des responsables de bibliothèques territoriales, de mieux connaître leur activité, leurs publics, leurs services.

Pouvoir confronter les réalités des deux "terrains" (BU/BM) pour que les professionnels des BU s'inspirent de certaines réalisations, enrichissent leur culture professionnelle.

Public : Personnels de BU (*gratuit pour le public cible*)

Lieu : Lieux de visite à déterminer



Devenir médiateur du patrimoine et valoriser les collections

Stage : 8-9 avril

Le succès des journées du patrimoine montre à la fois l'attachement que portent les Français aux témoignages de leur histoire et la nécessité de les leur faire connaître. C'est pourquoi il est important que les bibliothèques sortent d'une stricte logique de conservation et s'appliquent à faire découvrir au public le patrimoine, essentiellement écrit, qui se trouve dans leurs réserves.

Comment valoriser le patrimoine écrit, qu'il soit physique ou numérique, pour que le public puisse se l'approprier ? Quelles formes de médiations mettre en œuvre, en fonction des différentes catégories de public que l'on cherche à toucher ? Avec quels partenaires ces actions peuvent-elles être conduites ? Ce sont là certaines des questions auxquelles ce stage s'attachera à répondre.

Illustration 1: Reproduction d'un extrait du catalogue de formation 2019 de Médiakitaine (p. 6)

À Bordeaux, la coopération entre BU et lecture publique bénéficie donc d'une très bonne conjoncture grâce à l'implication des professionnels des bibliothèques eux-mêmes dont l'avis rencontre celui des tutelles et a su les convaincre du maintien de ces liens. C'est bien la dimension politique et non la proximité géographique des équipements qui permet à ces entreprises de se développer et, dans le cas de l'université de Bordeaux, il est frappant de constater l'importance de cette impulsion politique. Comme dans le cas de Clermont-Ferrand, l'université a fait le choix de se doter d'un Vice-Président et de personnels dédiés à la question territoriale, preuve de son importance dans les contextes actuels ainsi que dans le développement des projets de coopération. Si nous reprenons la typologie dressée dans le chapitre ci-dessus, les projets de coopération s'insèrent dans les trois types de cadres relevés : territorial, institutionnel et professionnel.¹⁵¹ Notons également que si la municipalité comme le SCD ont des projets immobiliers, il n'est pas prévu de réaliser un équipement

¹⁵¹Pour mémoire, nous avons identifié :

- un cadre territorial, au sein duquel il s'agit de développer des liens entre universités et collectivités territoriales, d'ancrer davantage l'université sur le territoire, de développer la lecture publique sur ce territoire, voire de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche pour les collectivités territoriales ;
- un cadre institutionnel, où il s'agit d'étendre ou de conforter une politique extérieure en matière de partenariats ;
- un cadre professionnel visant le développement des projets de services.

mixte. C'est bien la voie partenariale qui a été choisie, la même qui a permis au projet rochelais de se développer. En outre, ainsi que l'attestent le poste de conservateur obtenu par Olivier Caudron dédié à la coopération, le désir d'aller vers les archives ou bien le catalogue commun qui interroge différents établissements, nous voyons que la coopération entre BU et lecture publique s'insère dans une entreprise partenariale plus vaste où les besoins des usagers et le territoire sur lequel ils se trouvent sont mis en rapport. Une autre constante y demeure, ainsi qu'en témoignent Hélène Rio et Rachel Guesmi : la coopération se développe sur un temps long et, même lorsqu'elle paraît bien installée, les projets sont lents à se développer du fait de la multiplicité des acteurs qu'il faut parvenir à faire dialoguer alors qu'ils sont chacun occupés par leurs préoccupations quotidiennes. Le cas bisontin, dernier né des projets de coopération phares en France, s'en démarque pour revenir à un modèle de coopération que l'on peut considérer comme plus traditionnel : l'installation de deux bibliothèques sur un même site et dans des locaux partiellement mutualisés.

La « BUBA » ou la « Grande Bibliothèque » de Besançon : la construction d'un nouvel équipement commun

En 2025, Besançon se dotera d'un nouvel équipement rassemblant une bibliothèque d'agglomération et une bibliothèque universitaire.¹⁵² Il s'agit d'un projet ancien, dont il est question depuis les années 2000, issu de la concomitance de besoins exprimés par la municipalité et par l'université qui souhaitaient toutes deux se pourvoir de nouveaux locaux pour leurs bibliothèques. Le point de départ est le même qu'à Brest, plus un autre : une médiathèque qui jouerait le rôle de tête de réseau, une BU de Lettres et Sciences humaines ou sociales et les archives municipales et communautaires. Il existe par ailleurs un réseau de BM à Besançon et la BU Lettres et Sciences humaines est l'une des dix BU de ce SCD.

Ce projet a néanmoins peiné à voir le jour. C'est grâce à la volonté politique des maire et Président de l'université actuels que celui-ci a pu poindre à nouveau¹⁵³ ainsi qu'à une nouvelle façon d'appréhender le rapprochement entre ces deux bibliothèques. En effet, l'approche précédente, basée « sur une mutualisation poussée [...] impliquant donc des changements très profonds et des difficultés de cohérence au sein des réseaux documentaires, pédagogiques, municipaux, etc. [...] a, pour une part importante, contribué à freiner le projet. »¹⁵⁴ Outre ce rapprochement, un rapprochement entre les BM, la bibliothèque départementale et les bibliothèques d'agglomération est à l'étude : « ce futur établissement s'insère dans un paysage qui n'est pas désert » et qui implique

¹⁵²Nous pouvons présenter ces cas grâce à des entretiens que nous avons menés et à quelques lectures :

Entretien avec Jeanne-Marie Jandeaux, SCD de l'université de Franche-Comté, 24 octobre 2018.

Entretien avec Olivier Caudron, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018.

Entretien par courriels avec Henry Ferreira-Lopes, directeur de la bibliothèque et des archives de Besançon, 28 février 2019.

Bibliothèques et Archives - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté pour le lancement d'une étude de programmation d'un bâtiment commun de bibliothèque [en ligne]. In *Bulletin officiel de la commune de Besançon*. 8 décembre 2011. Disponible sur : http://www.bm-besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/364/8812/43452/a1112017.pdf [consulté le 9 février 2019].

IGB. *Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques. Année 2016* [en ligne]. 72 p. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/58/4/Rapport_definitif_30032017_750584.pdf [consulté le 9 février 2019].

JANDEAUX, Jeanne-Marie et FERREIRA-LOPES, Henry. *Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon*. Version du 27 février 2018. 140 p. Nous remercions vivement Jeanne-Marie Jandeaux de nous l'avoir communiqué.

¹⁵³Entretien avec Jeanne-Marie Jandeaux, SCD de l'université de Franche-Comté, 24 octobre 2018.

¹⁵⁴IGB. *Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques. Année 2016, op. cit.*, p. 53.

de « redéfinir les contours de toute une politique publique ». ¹⁵⁵ Les contextes sont donc beaucoup plus larges.

Les objectifs de ce projet sont multiples. Il s'agit d'un projet urbain, s'inscrivant dans le périmètre de l'hôpital historique de Besançon, et qui s'insère dans la transformation et la redynamisation d'un quartier situé au cœur de la ville, actuellement tourné vers le secteur tertiaire, que l'on souhaite moderniser et ouvrir à tous : entreprises innovantes et start-ups, tourisme et commerce, Bisontins de toutes générations à qui l'on souhaite proposer des logements écoresponsables. Cette « Cité des Savoirs et de l'Innovation » est aussi un projet culturel avec le désir de se doter d'un centre culturel dans un lieu ayant vocation à satisfaire tous les besoins, qu'ils soit liés à l'étude, à la découverte, à la détente, aux loisirs, à la sociabilité. On souhaite faire de cet équipement une « vitrine culturelle de la ville », un « élément de son rayonnement communautaire ». ¹⁵⁶ Cette bibliothèque est donc considérée comme un élément d'attractivité pour l'agglomération bisontine ainsi que pour l'université de Franche-Comté. Le projet est ambitieux, d'autant qu'il cherche à devenir « un exemple en France d'une bibliothèque mutualisée BU-BA ». ¹⁵⁷

Il répond aussi à des besoins du côté des bibliothèques amenées à se rapprocher. Du côté de la BA, il s'agit principalement de rassembler la documentation de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'étude et de conservation, de proposer des locaux davantage adaptés aux usages actuels, de redynamiser la lecture publique à l'échelle de la ville et de l'agglomération, de conquérir de nouveaux publics et d'améliorer la qualité de l'accueil. Pour l'université, il s'agit de répondre à un manque cruel de place pour les lecteurs comme pour les collections, de proposer des espaces de travail et d'innovation pédagogique sur le modèle du *learning center* dans une stratégie d'accompagnement des étudiants. Il y a également la volonté de leur offrir un espace de vie, de venir en appui aux activités de la recherche, de s'insérer dans le développement des services aux usagers que met en œuvre l'université et de valoriser le patrimoine universitaire. Ce projet permet à l'université de développer son ancrage territorial et de conforter le campus du centre-ville, au cœur de la cité. Si l'on prend l'exemple du patrimoine, le rapprochement entre la BU et la bibliothèque d'études et de conservation permettra de valoriser les collections et de disposer de services liés à l'étude de façon complémentaire et concertée. ¹⁵⁸

Le modèle choisi est celui d'un bâtiment unique avec « une mutualisation mesurée des services ». ¹⁵⁹ Deux tiers des espaces seront dévolus à la BA et le reste à la BU ; un auditorium côté BA et une salle d'exposition côté BU sont prévus. Des espaces mutualisés ont été imaginés (un hall d'accueil commun, un café/espace de restauration et de nombreuses salles de travail en groupe situées entre BU et BA). Les lecteurs seront libres de circuler de l'une à l'autre. Ce

¹⁵⁵Entretien par courriels avec Henry Ferreira-Lopes, directeur de la bibliothèque et des archives de Besançon, 28 février 2019.

¹⁵⁶JANDEAUX, Jeanne-Marie et FERREIRA-LOPES, Henry. *Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon*, op. cit., p. 3.

¹⁵⁷Entretien avec Jeanne-Marie Jandeaux, SCD de l'université de Franche-Comté, 24 octobre 2018.

¹⁵⁸À noter en ce qui concerne les archives : la salle de lecture des archives sera mutualisée avec la salle patrimoine de la future bibliothèque (comme cela est déjà le cas aujourd'hui). Les séries anciennes seront dans la future Grande bibliothèque et la salle patrimoine sera ainsi tenue par les archivistes et les bibliothécaires des collections patrimoniales, sous l'autorité du conservateur des fonds patrimoniaux. Entretien par courriels avec Henry Ferreira-Lopes, directeur de la bibliothèque et des archives de Besançon, 28 février 2019.

¹⁵⁹IGB. *Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques. Année 2016*, op. cit., p. 53. JANDEAUX, Jeanne-Marie et FERREIRA-LOPES, Henry. *Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon*, op. cit., p. 9. Voir un projet de schéma fonctionnel : annexes, p. 134.

montage permet aux deux bibliothèques de conserver leur indépendance. Il n'y a donc pas de mutualisation des collections, du personnel, ni même du fonctionnement propres à chaque entité : les modalités d'inscription et la politique tarifaire demeurent distincts. Cependant, une « harmonisation des pratiques et des horaires reste recherchée » et il sera appliqué « une politique d'information commune, un règlement intérieur partagé et un usage concerté des fonctionnalités du bâtiment. »¹⁶⁰ Lors des recherches effectuées durant ce mémoire, le programme était en phase de finalisation avec l'Agence AG Studio et le projet scientifique et culturel était validé. Deux jalons importants étaient donc franchis ou s'apprêtaient à l'être. Il s'agit donc d'un projet en cours d'élaboration et tout reste à inventer au niveau des services : s'il y aura un grand hall desservant les deux bibliothèques et que la perméabilité des publics est actée, les questions pratiques demeurent, concernant la circulation des lecteurs avec les documents par exemple. Néanmoins, des « limites naturelles »¹⁶¹ se posent d'elles-mêmes et dressent déjà des contours au projet. Les réseaux informatiques, propres à chacun, les politiques de sécurité qui leur sont liés sont par exemple différents. Ainsi, la délivrance d'une carte unique de lecteur n'est pas envisagée, tout comme la réciprocité des inscriptions (la BA est gratuite mais les étudiants payant les services de la BU par le biais de leurs droits d'inscription, le prêt donnerait lieu à une inscription payante pour le grand public afin d'éviter les inégalités) ; l'adoption d'un SIGB et d'un réseau WIFI commun ne sont pas non plus à l'ordre du jour. En ce qui concerne les agents, du fait des limites statutaires, chacun officiera pour sa bibliothèque, néanmoins l'organisation de la gestion des espaces mutualisés demeure à définir.

Ainsi, le choix qui a été fait ressemble aux projets brestois et rochelais. Dans le projet scientifique et culturel, ce dernier est d'ailleurs pris en exemple, présenté comme un « cas – réussi bien que perfectible – [qui] incite à l'optimisme ».¹⁶² À l'heure actuelle, il s'en démarque tout de même sur le fond comme sur la forme. Un seul bâtiment sera construit, il ne s'agit pas de bâtiments mitoyens et les espaces mutualisés sont bien plus nombreux que dans le cas rochelais. Si la mutualisation des services est pour l'heure encore en voie de définition, une démarche de conduite de projet commune a été adoptée : les deux parties travaillent de concert et se réunissent très régulièrement, le projet scientifique et culturel montre bien tous les apports de ce projet aux usagers, à l'agglomération et à l'université et insiste sur sa dimension stratégique et politique. Argumenté, il se présente comme un outil de dialogue et de persuasion. Il s'est aussi appuyé sur des échanges avec l'IGB, notamment avec Françoise Legendre et Olivier Caudron, successivement en charge de la Franche-Comté à l'IGB. C'est ainsi que la voie de la « mutualisation raisonnée » et non celle du « jusqu'au-boutisme » a été privilégiée : comme nous l'avons vu dans la première partie, la fusion des locaux, des membres du personnel et des collections apparaît comme trop contraignante.¹⁶³ D'ailleurs, l'étude de programmation réalisée en 2013-2014, qui avait pourtant envisagée la voie de la fusion, a finalement retardé le projet en raison de la complexité de sa mise en œuvre. Nous pouvons enfin noter que, à l'instar des cas de Valence et de La Rochelle, le socle du projet n'a pas été construit en partant des services mutualisés qui seraient utiles à l'utilisateur de trouver dans un complexe culturel mais plutôt selon des besoins plus pragmatiques, en places et en espaces modernisés. Pour reprendre la typologie de Claudine Lieber, nous nous trouvons ici dans le cas des « bibliothèques

¹⁶⁰JANDEAUX, Jeanne-Marie et FERREIRA-LOPES, Henry. *Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon*, *op. cit.*, p. 10.

¹⁶¹Entretien avec Jeanne-Marie Jandeaux, SCD de l'Université de Franche-Comté, 24 octobre 2018.

¹⁶²JANDEAUX, Jeanne-Marie et FERREIRA-LOPES, Henry. *Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁶³Entretien avec Olivier Caudron, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018.

mixtes : cohabitation et plus, si affinités ». ¹⁶⁴ C'est le choix de la raison, à l'appui des expériences passées, qui a été fait, accompagné de la volonté d'envisager un projet à l'échelle d'un territoire, tout comme à Bordeaux, La Rochelle et Clermont-Ferrand, et d'apparaître néanmoins comme un projet renouvelant et redorant l'image des équipements mutualisés. Si nous reprenons la typologie que nous avons dressé dans le chapitre ci-dessus, le projet s'inscrit essentiellement dans un cadre territorial et professionnel car il permet aussi de développer des projets de services.

Les modèles de coopération choisis à Bordeaux et à Besançon sont très différents. Ils s'expliquent par les contextes dans lesquels ils s'inscrivent : dans le premier cas, la coopération est devenue historique, dans l'autre, elle est à inventer. Néanmoins, dans les deux cas, l'appui politique, sans lequel les projets s'essoufflent, demeure primordial et l'existence d'activités partagées, de services mutualisés, de partenariats est un dénominateur commun. Les échecs précédents ont permis de faire avancer le projet bisontin : ces expériences malheureuses ont été utiles et les apports de ces échecs se mesurent à l'échelle du territoire national et non uniquement local. Les différents cas étudiés montrent par ailleurs que les projets les plus avancés (La Rochelle, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Besançon) s'insèrent dans un contexte d'interaction plus global, prenant en compte l'ensemble des acteurs de la documentation d'un territoire donné, voire au-delà dans le cas rochelais.

Sans ces entreprises partenariales, nous demeurerions, dans le cas de Besançon, dans le régime de la colocation. Mais ce type de régime est-il à regretter ? D'une façon plus générale, est-il nécessaire de travailler ensemble ? Qu'en pensent les professionnels ayant répondu à l'enquête ?

POURQUOI TRAVAILLER ENSEMBLE ? APPORTS, FACTEURS DE RÉUSSITE ET FREINS

Dans le cas de projets passés, ceux-ci ont-ils abouti ?

26 réponses

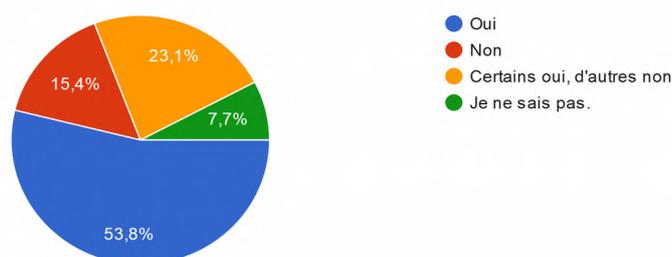


Illustration 2: Taux de réussite et d'échec des projets de coopération menés. Graphique issu de l'enquête

¹⁶⁴LIEBER, Claudine. *Aventurières ou pionnières*, *op. cit.*

Selon plus de deux-tiers des sondés, plus de la moitié des projets de collaboration ayant vu le jour ont abouti. Le bilan est tout de même mitigé : plus de 15 % n'ont pas connu d'accomplissement et presque un quart ont répondu que réussites et échecs ont été alternativement observés selon les projets étudiés. Toutefois, les apports à la réalisation de tels projets sont jugés très positifs pour les usagers (selon 76 % des réponses sur un total de 25) comme pour la structure y ayant participé (selon 84 % des réponses).¹⁶⁵

Qu'est-ce qui favorise la naissance et l'aboutissement de ces projets ? Ici, ce sont les entretiens qui ont pu nous renseigner. Trois facteurs ont fréquemment été soulignés. D'abord, la conviction personnelle des porteurs du projet apparaît comme très importante. Régulièrement, ces projets sont le fruit d'une volonté forte d'un bibliothécaire (souvent en position de direction), qui croit en la nécessité d'un rapprochement entre les bibliothèques de lecture publique et universitaires afin de mieux servir le public et qui croit, soit en une grande complémentarité de leurs missions, soit en une similitude des missions et des objectifs poursuivis par les bibliothèques quel que soit leur type. À la lumière des réponses recueillies lors des différents entretiens ou des conversations menées dans le cadre de ce mémoire, cette question de la coopération apparaît clairement comme une question de conviction : il y a des fervents défenseurs d'un côté et des personnes ne voyant pas son utilité de l'autre.

L'importance des relations interpersonnelles a également été souvent soulignée, renforcée par les trajectoires des carrières : les rapprochements entre types de bibliothèques ne sont pas rares lorsque la direction du SCD a pu travailler auparavant dans un réseau de bibliothèque municipale ou inversement. Nous avons d'ailleurs pu en observer des exemples (Bordeaux, Brest).

Enfin, le dernier facteur et non des moindre : l'importance de l'impulsion politique. Sans une volonté politique forte, ces projets, qui demeurent compliqués à mettre en œuvre et qui sont soulignés par les personnes rencontrées comme chronophages et très longs à se concrétiser, échouent. C'est ce que nous avons observé jusqu'alors : lorsqu'il n'y avait pas d'impulsion politique ou que celle-ci s'est essoufflée, les projets n'ont pas connu la fin escomptée.

Ainsi, la coopération, en plus du temps nécessaire à sa mise en place est fragile. Les astres ne sont pas toujours alignés : le porteur du projet peut changer de poste et les relations interpersonnelles ne plus exister ; l'impulsion politique peut aussi évoluer au gré des changements de cap ou des élections.

Les apports

Une section de l'enquête cherchait à recueillir les opinions des participants concernant les intérêts de la coopération, que l'on se place du point de vue des usagers (tous les sondés ont répondu sauf un) ou des établissements (tous les sondés ont répondu à toutes les questions, sauf à une). 73 % des répondants s'accordent pour affirmer que de tels projets permettent d'offrir aux usagers une meilleure offre documentaire, 67,6 % qu'elle favorise la rencontre des publics et 64,9 % qu'elle rend possible une offre complémentaire en matière d'horaires d'ouverture. Il est intéressant de noter que, pour chacune de ces questions, environ un tiers des répondants ne partage pas ces opinions ou sont sans avis, ce qui indique peut-être un certain scepticisme. Les sondés étaient invités

¹⁶⁵En toute rigueur, les pourcentages devraient être effectués sur un total de 100 réponses. Toutefois, l'outil utilisé pour la réalisation de l'enquête (Google Forms) y recourant en ramenant les résultats sur 100, nous avons repris ses chiffres.

à préciser leur point de vue dans le cas où ils avaient répondu négativement ou « sans avis » à la question de savoir si la coopération pouvait permettre une offre complémentaire en matière d'horaires d'ouverture. Un certain nombre de réponses explique ce non-intérêt par un besoin qui est déjà satisfait, ces BU étant déjà bien davantage ouvertes que les BM. En outre, deux BM (lesquelles sont sous-représentées dans les résultats de l'enquête) précisent que l'offre documentaire en BU ne correspond pas à ce que recherchent leurs publics, davantage intéressés par « une offre généraliste ». Plusieurs ont par ailleurs répondu qu'il n'y avait pas de concertation entre les directions ou les tutelles à l'égard de cette question. Les sondés ont pu ajouter d'autres avantages en dehors de cette liste fermée : attractivité (gains au niveau de la capacité d'accueil et des services rendus, lesquels peuvent être étendus en nombre et viser tous les publics), circulation des publics, passerelle entre l'université et la société civile, « reconnaissance de la BU comme un acteur culturel local hors de l'université », structuration d'une politique d'accès à la culture et d'une offre documentaire cohérente à l'échelle d'un territoire. L'inscription de l'université dans le territoire est un bénéfice qui a été exprimé plusieurs fois.

Du point de vue des établissements, sur 100 % des sondés, 84,2 % ont répondu que la coopération permet de réaliser des projets (le reste est « sans avis »), 71,1 % qu'elle permet de développer le réseau de la bibliothèque et le sien (21,1 % sans avis et 7,9 % de « non »), 47,4 % d'obtenir des subventions (36,8 % sont sans avis et 15,8 % ne le pensent pas) et 26,3 % de réduire des coûts (42,1 % ne le pensent pas tandis que 31,6 % sont sans avis). Les intérêts de la coopération semblent donc être plus qualitatifs que quantitatifs : il s'agit d'un levier permettant de réaliser certains de ses projets et de travailler son réseau. D'ailleurs, sur 99 % des sondés, 86,5 % ont indiqué qu'elle permet de gagner en visibilité auprès des usagers et 70,3 % auprès des tutelles. Sa dimension stratégique apparaît donc clairement dans les réponses de l'enquête. D'autres ont mis en avant des intérêts plus professionnels : mutualisation des compétences, construction d'une communauté professionnelle, adoption d'une démarche réflexive sur ses propres activités à la découverte des activités de l'autre.

Les facteurs d'échec et les freins

Quels sont les facteurs d'échec et qu'est-ce qui freine l'éclosion des projets d'après les professionnels eux-mêmes ?

Un choix de dix freins était proposé dans le cadre de l'enquête (le taux de réponses a varié entre 80 % et 100 % selon les suggestions). Les résultats sont les suivants, par ordre de classement :

Proposition	Taux de répondants considérant qu'il s'agit d'un frein
Le manque de temps	81,6 %
Le manque de ressources humaines	68,4 %
Les missions dévolues aux bibliothécaires ¹⁶⁶	68,4 %

La formation des bibliothécaires ¹⁶⁷	63,2 %
Le cadre territorial et l'organisation administrative	55,3 %
Le manque d'outils collaboratifs	47,4 %
Les tutelles	34,2 %
Le manque de ressources financières	32,4 %
La non-utilisé de collaborer	9,7 % des sondés pensent qu'il n'est pas utile de collaborer
Le numérique	8,1 %

Les freins à la coopération selon les résultats de l'enquête

Deux types de freins émergent : d'abord, le manque de moyens, puis, la représentation que l'on se fait du métier de bibliothécaire. Dans un contexte budgétaire restreint, le premier ne surprend pas et était même attendu. Le deuxième a émergé dès notre recherche de sujet de mémoire. Faisons-nous le même métier ? Cette question de la représentation revenant régulièrement, nous avons décidé de nous y pencher davantage dans la partie suivante, consacrée à l'avenir de la coopération entre BU et lecture publique.

Le cadre territorial et l'organisation administrative ont quant à eux été largement évoqués comme des facteurs d'échec dans les entretiens menés, notamment par des membres, actuels ou anciens, de l'IGB. L'université et les collectivités territoriales sont décrites comme deux mondes à part, aux processus de décisions, aux modalités de financement et aux rythmes propres, qui ne se rencontrent que rarement et qu'il est difficile d'articuler, à l'instar de deux écosystèmes (un avis partagé par 19 répondants de l'enquête) ; sans parler des statuts et des évolutions différentes des membres de leur personnel (d'ailleurs, dans la pratique, il est difficile de passer de la fonction publique d'État à la fonction publique territoriale bien que des passerelles existent). Dès lors, la construction d'un équipement commun avec l'idée d'une fusion plus ou moins complète des deux fonctions paraît d'autant plus difficile à mettre en œuvre, ainsi que l'ont prouvé les cas vus jusqu'alors et que le constatent également des membres actifs ou anciens de l'IGB. Les projets qui ont survécu sont ceux qui ont mis en œuvre une forme de collaboration basée sur le partenariat, à l'instar des types d'actions collaboratives en œuvre aujourd'hui : ce type d'entreprises, dont l'envergure est beaucoup plus modeste semble être la clé de la réussite car elles s'adaptent aux modes de fonctionnement des acteurs et leur permet de garder toute leur indépendance. Il s'agit de construire une intelligence collective afin de développer l'attractivité.

La fragilité des projets de coopération a également été remarquée : il faut qu'il y ait une volonté politique, des agents impliqués et il est parfois compliqué de faire aboutir des projets qui ne soient pas attractifs pour les tutelles. C'est ce que précise notamment cette réponse à l'enquête :

Compte tenu des agendas respectifs de la BM et de la BU, nous (la direction de la médiathèque et du SCD) avons l'ambition de construire des collaborations. C'est une déclaration d'intention louable qui se confronte à la réalité du terrain. Côté

¹⁶⁶La question posée était la suivante : « Les métiers vous paraissent-ils être les mêmes en BU et en BM ? »

¹⁶⁷La question posée était la suivante : « La formation des bibliothécaires vous paraît-elle aborder la coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique ? »

SCD, elles portent sur des actions de l'ombre comme le partage de pratiques sur l'accueil (projet non vendeur pour un élu ou une gouvernance d'université). Pour qu'elles naissent, il nous faut construire d'autres collaborations comme avec un abonnement commun à Electre pour en diminuer le coût d'accès pour nos services, puis ouvrir nos espaces et vitrines à l'exposition de fonds rares et précieux de la BM. Le 1er projet d'abonnement commun a mis un an à se réaliser, le deuxième commence à être instruit sans réalisation à ce jour, le 3ème sur le partage d'expérience sur l'accueil n'est encore qu'un vœu. Les questions des temporalités et des individus sont essentielles et fragiles.

Les sondés pouvaient également indiquer des freins dans un champ de l'enquête laissé libre pour ce faire. Treize réponses ont été reçues. Il est intéressant de remarquer que le principal frein désigné est la profession elle-même : manque de temps, d'envie, de volontarisme, de formation commune, culture professionnelle différente, peur du changement, méconnaissance de l'autre. La configuration territoriale, l'éloignement géographique sont également pointés du doigt : lorsque le campus universitaire est trop loin du centre-ville ou que nous sommes dans une petite ville où il n'y a pas de campus universitaire, les entreprises collaboratives peinent à trouver leur public, voire n'auraient aucune raison d'être. Ainsi, pour qu'elles aient une chance de survivre, les entreprises doivent être nécessaires, proposer des services supplémentaires et utiles aux publics : un autre sondé expliquait d'ailleurs dans une réponse qu'un projet n'avait pas trouvé le résultat escompté, s'agissant d'« un service qui au final n'était pas très demandé par notre public. » Les contextes financiers et le manque de volonté politique sont également cités comme des obstacles.

Quant aux facteurs d'échecs identifiés concernant les projets qui n'ont pas abouti, certains rejoignent les freins : des problèmes techniques (application du plan Vigipirate, complexité d'un point de vue informatique), difficultés budgétaires, manque de disponibilité des membres du personnel, méconnaissance des acteurs, lenteur d'exécution du fait de calendriers différents, motivation des équipes en baisse du fait des différents aléas, manque de résultat, arrêt des relations entre les établissements, essoufflement du portage politique. Pour autant, pour 81,6 % des sondés la coopération est une opportunité, fait partie des enjeux de demain pour 60,5 % d'entre eux et est une ambition réaliste pour 55,3 %.¹⁶⁸ Elle permet en outre de mettre en œuvre de nombreuses missions dévolues aux bibliothèques, si ce n'est « toutes » comme l'ont précisé plusieurs sondés.

¹⁶⁸Concernant le graphique suivant, sept choix de réponses était proposés à la question de savoir si la coopération « est une opportunité », « est une contrainte », « fait partie des enjeux de demain », « est une ambition réaliste », « est une ambition irréaliste », « n'est pas utile ». Un choix « autre » permettait de s'exprimer librement. Deux avis ont été donnés ici : « est une ambition qui n'est pas irréaliste mais qui dépend des sites » et « est très dépendante du contexte et des priorités de chaque partenaire ». Ils rejoignent les limites de la coopération que nous avons vues à travers les freins et les facteurs d'échec.

Selon vous, la coopération...

38 réponses

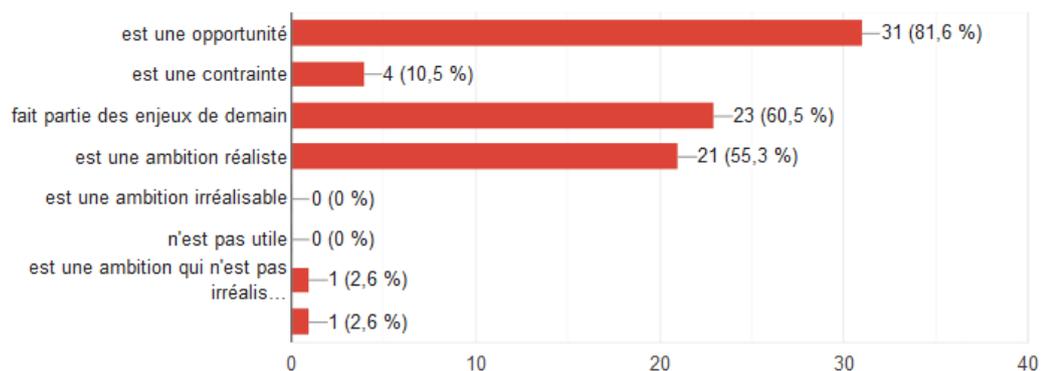


Illustration 3: Quel avenir pour la coopération ? Graphique issu de l'enquête

LA COOPÉRATION ENTRE BU ET LECTURE PUBLIQUE : UN SUJET D'AVENIR ?

Alors que le bilan des projets de coopération lancés dans les années 2000 était très mitigé et que la profession semblait s'être globalement désintéressée des projets d'équipements communs, une majorité importante des sondés considère aujourd'hui que la coopération est un sujet d'avenir. Nous avons dès lors souhaité nous poser la question des opportunités. Le métier de bibliothécaire lui-même, où qu'il soit exercé, est-il un facteur de rapprochement ou, au contraire, les représentations nous éloignent-elles les uns des autres ? Existe-t-il par ailleurs des facteurs de rapprochements externes, qui pousseraient les bibliothèques issues des environnements territorial et universitaire à se rapprocher ?

FAISONS-NOUS LE MÊME MÉTIER ?

Les dispositions réglementaires

Quels sont les textes de référence ?¹⁶⁹ Comme nous le savons, il n'existe pas de loi définissant les « missions essentielles » des bibliothèques.¹⁷⁰ Des textes existent tout de même, au sein desquels les missions des bibliothèques peuvent être esquissées sans que l'on ne puisse toutefois se référer à des principes généraux, citons les textes relatifs à l'organisation des SCD ou ceux concernant le contrôle technique de l'État sur les bibliothèques opéré par l'IGB. En dehors du cadre législatif, la profession peut s'appuyer sur trois textes élaborés il y a trois décennies, toutefois très généralistes, ce qui leur confère un « caractère limité »¹⁷¹ : les Manifestes de l'Unesco et la Charte du Conseil supérieur des bibliothèques, un conseil qui, de plus, n'existe plus.

Néanmoins, ainsi que le rappelle Dominique Arot, se pencher sur la notion de service public peut permettre de revenir aux fondements partagés par toutes les bibliothèques : l'égalité d'accès et l'accessibilité, la continuité, la mutabilité ou la capacité d'adaptation. Les différences de services offerts et des missions à mener entre les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques universitaires sont-elles si importantes ?

¹⁶⁹Nous nous sommes principalement appuyée sur : AROT, Dominique. Les missions des bibliothèques. In ALIX, Yves (dir.). *Le Métier de Bibliothécaire*. Douzième édition mise à jour. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2013. 565 p.

¹⁷⁰*Ibid.*

¹⁷¹*Ibid.*

Qu'est-ce qui nous rapproche ? Qu'est-ce qui nous sépare ?

Le métier de bibliothécaire

Les métiers vous paraissent-ils être les mêmes en BU et en BM ?

38 réponses

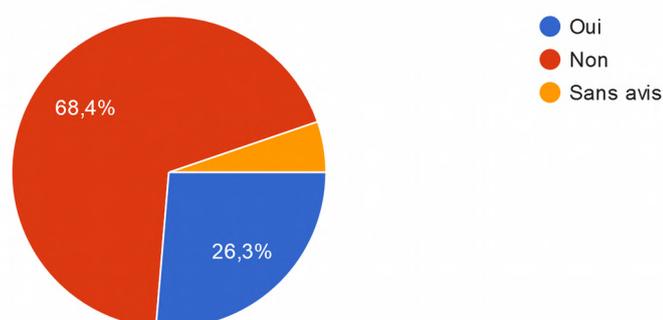


Illustration 4: Faisons-nous le même métier selon les sondés ? Graphique issu de l'enquête

100 % des personnes ayant participé à l'enquête ont répondu à cette question et le verdict est clair : plus de deux-tiers considèrent que les métiers diffèrent selon que l'on officie en BU ou dans une bibliothèque de lecture publique. Cet avis n'est pas partagé par les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues, nous connaissons toutefois le biais de ces entretiens, effectués auprès d'acteurs de la coopération ou de personnes convaincues de sa nécessité. Un certain nombre de personnes ayant répondu à l'enquête étant certainement partisans de la coopération, il est fort à parier que plus de deux-tiers des bibliothécaires pensent que les métiers divergent. À l'occasion des présentations données au sein de la session « BM-BU compagnons de route » au Congrès de l'ABF de l'année 2018 à La Rochelle, des questions étaient posées via une application permettant de rendre les conférences interactives et de recueillir l'avis du public. Bien que ces réactions n'aient que peu de valeur scientifique (l'échantillonnage est trop faible et on ne saurait juger sa représentativité) il est intéressant de noter que lorsque l'on a demandé au public de définir les bibliothèques de lecture publique et les BU, entre trois et cinq mots ressortaient des nuages de mots ainsi conçus : action culturelle et culture, loisirs, divertissement et collections pour les premières ; travail, recherche et formation pour les secondes (entre 16 et 17 personnes ont participé). Ces réactions font échos aux réponses recueillies lors de l'enquête à la question de savoir ce qui différencie le plus les BU des BM (35 réponses obtenues, réponses libres). À l'appui de leur synthèse (cf. tableau ci-dessous), nous pouvons voir que ce sont essentiellement les publics et les missions qui sont considérés comme différents : un public académique en BU contre un public provenant de tous les horizons en BM, des missions surtout liées à l'appui à la recherche, à la réussite étudiante et à la formation en BU lorsque c'est plutôt la médiation culturelle et la grande variété des activités proposées qui l'emportent en BM. En conséquence, afin de répondre à ces besoins, les collections diffèrent aussi.

Ce qui diffère	BU	Lecture publique
Les publics	Étudiants et enseignants, pas d'enfants, public plus spécialisé	Tous publics confondus, public intergénérationnel, public étudiant, mixité plus importante, attentes et relations aux usagers différentes
Les missions et les services	Liés à la recherche, à l'enseignement, à la formation et à la réussite des étudiants, moins d'animation culturelle	Liés à la culture, aux loisirs, à la détente, à l'enseignement, à l'emploi et à l'insertion, à la lutte contre la fracture numérique ; davantage de médiation et de flux prêts-retours ; pas de dimension recherche s'il n'y a pas de fonds patrimoniaux ; enjeux liés à la formation très différents (illettrisme ; illectronisme)
Les collections	Niveau plus élevé ; collections prescrites par les enseignants ou <i>a minima</i> en relation avec les enseignements dispensés ; accès aux ressources différent (droits selon les publics)	Plus variées ; moins importantes que les services aux publics
Le numérique	Place plus importante, davantage de documentation électronique	Pas d'enjeux liés à l' <i>open science</i> ; enjeux liés aux ressources électroniques différents
Les moyens humains et financiers	Plus avantageux en BU	
Le fonctionnement institutionnel	Sans précision	

Les différences entre les BU et les BM selon les sondés

La question de la représentation du métier est complexe et il est délicat dans le cadre d'un mémoire qui n'est pas dédié à cette question de tirer des conclusions sur la base de cette enquête, d'entretiens ou de la littérature professionnelle au sein desquels les convictions personnelles, voire parfois une dimension militante, sont fortes. En outre, la conception du métier de bibliothécaire lui-même diverge au sein de la profession.¹⁷² Les interrogations relatives à la légitimité des

¹⁷²Ainsi qu'en témoignent le mémoire de Master d'Edwina Morize et une littérature abondante sur la question, publiée notamment dans les années 2000-2010. MORIZE, Edwina. *L'identité sociale des bibliothécaires : enquête sur les professionnels des bibliothèques d'État et territoriales en France* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme national de master. Villeurbanne : Enssib. 2013, p. 11. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64026-l-identite-sociale-des-bibliothecaires-enquete-sur-les-professionnels-des-bibliotheques-d-etat-et-territoriales-en-france.pdf> [consulté le 18 février 2019]. Sur ce dernier point, voir également par exemple : CALENGE, Bertrand (dir.) *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2004. 314 p. (Bibliothèques). KUPIEC, Anne. Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 1, p. 5-9. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001> [consulté le 18 février 2019].

bibliothèques et des bibliothécaires paraissent symptomatiques de ces questionnements sur l'identité professionnelle : la problématique générale du 64^e Congrès de l'ABF, au cours duquel s'est tenue cette session « BM-BU compagnons de route », n'était-elle pas : « À quoi servent les bibliothèques ? ». En 2016, dans son mémoire de DCB consacré aux stéréotypes, Marie Garambois écrivait :

La question du fameux cœur de métier a aussi été abordée au cours de nos entretiens et elle suscite encore débat : pour certains, il repose sur le fait de donner accès au savoir et à la culture ; pour d'autres, c'est véritablement un métier de service, plaçant les usagers au centre ; pour certains enfin, il renvoie plus purement à la notion de lecture publique et est centré sur les collections. Autant de facettes qui ne sont pas pour autant exclusives les unes des autres.¹⁷³

Dès l'introduction de son article intitulé « Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? » publié en 2003, Anne Kupiec écrivait :

Il n'y a nulle prétention à apporter, aujourd'hui, une réponse définitive et péremptoire. Il s'agit plutôt de faire l'hypothèse que la quasi-permanence de la question résulterait d'une difficulté à définir le statut de la bibliothèque et, par voie de conséquence, de ceux qui y sont attachés : les bibliothécaires.¹⁷⁴

Il y a donc une pluralité de conceptions et de perceptions du métier comme des BU et de la lecture publique ainsi qu'en témoignent également les réponses obtenues à l'enquête. Sommes-nous tout de même de la même mouture ?

La formation

C'est la formation des bibliothécaires qui se trouve interrogée. En 2005, à l'occasion d'une journée d'étude organisée par Médiadix consacrée aux ennemis des bibliothèques, Yves Alix énonçait dans un propos relatif à l'image des bibliothécaires, en pointant notamment ce « malaise [...] identitaire », que :

les bibliothécaires aujourd'hui n'ont plus exactement le même partage en commun, non au niveau des valeurs, mais à celui de leur bagage professionnel. Les nouvelles générations n'ont pas été formées comme, disons, les deux précédentes, et n'ont pas la même culture professionnelle. Il ne s'agit pas de quantité ni même de qualité, mais bien d'unité.¹⁷⁵

En effet, les formations initiales et continues sont diverses et délivrées par une multiplicité d'organismes ; les agents peuvent aussi avoir échappé à toute formation. Si en 2008 Daniel Renoult conseillait de « mutualiser certains concours avec la fonction publique territoriale » et notamment ceux des conservateurs et des bibliothécaires « dans la perspective d'une harmonisation et d'un rapprochement entre fonctions publiques », la formation des conservateurs territoriaux est finalement confiée à l'INET en 2015, les éloignant.¹⁷⁶ Nous avons profité de l'enquête pour poser la question de savoir si, de

¹⁷³GARAMBOIS, Marie. *Le métier de bibliothécaire à l'épreuve des stéréotypes : changer d'image, un enjeu pour l'advocacy* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2016, p. 38. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67444-le-metier-de-bibliothecaire-a-l-epreuve-des-stereotypes-changer-d-image-un-enjeu-pour-l-advocacy.pdf> [consulté le 16 février 2019].

¹⁷⁴KUPIEC, Anne. *Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? op. cit.*

¹⁷⁵ALIX, Yves. *L'ennemi dans la maison ou : les bibliothécaires face à eux-mêmes* [en ligne]. Journée d'étude Médiadix : « Les ennemis des bibliothèques », Nanterre, 15 février 2005, p. 2.

¹⁷⁶RENOULT, Daniel. *La filière bibliothèque de la fonction publique d'État. Situation et perspectives* [en ligne]. Rapport IGB n° 2007-029. Juin 2008, p. 47. Disponible sur :

l'avis des participants, la formation (comprise au sens large) paraissait aborder la coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique. Seuls 10,5 % d'entre eux (sur 100 % de participants) ont répondu positivement. La formation, le manque de culture commune, de connaissance du fonctionnement de l'autre, apparaissent dès lors comme des freins aux entreprises de coopération. Inversement, nous avons vu que les entreprises de coopération consistant à aller l'un vers l'autre afin de mieux se connaître voire de partager des formations communes n'étaient pas négligeables en nombre, témoignant d'un besoin réel. Trois réponses à l'enquête soulignaient le manque de formation commune et deux désignaient la séparation des formations entre l'INET et l'Enssib comme « un gros problème » ou un événement qui « risque d'être dommageable à terme (méconnaissance réciproque) ». A-t-on le réflexe, est-il utile d'aller se présenter à l'autre lors de sa prise de poste ? À la question « Voyez-vous d'autres freins ? » une personne a d'ailleurs répondu : « Le manque d'envie, le fait de ne pas savoir comment s'y prendre, une méconnaissance réciproque des BU et BM sur un territoire donné ». Pour autant existe-t-il un socle commun aux bibliothécaires ?

Une unité dans la diversité ?

Ici aussi, la littérature ne manque pas de rappeler les points communs à tous les bibliothécaires et notamment les « valeurs communes ». Dans son introduction, Bertrand Calenge proposait de synthétiser les idées fortes qui se dégagent selon lui des contributions des auteurs à l'ouvrage *Bibliothécaire, quel métier ?* À propos des valeurs communes, il en relevait quatre principales : l'« affirmation d'une offre d'information libre, complète, et validée » « à l'intention et au service des usagers individuels et de l'ensemble d'une population, sans exclusion ni discrimination », « avec neutralité et "discernement"(en se détachant de ses opinions propres) », « affirmant une nécessité de compétence acquise et entretenue dans l'exercice de la profession ».¹⁷⁷ Anne-Marie Bertrand notait quant à elle le professionnalisme, la modernité et la technique, la diffusion de la culture et du savoir, la transmission, le partage et l'intérêt général et, enfin, le fait qu'il s'agisse d'un métier de conviction.¹⁷⁸ Au titre des missions essentielles communes à toutes les bibliothèques, Dominique Arot pointait du doigt les missions de conservation, de communication et de diffusion, d'accès à l'information, d'action culturelle, de médiation, de soutien à la formation initiale et continue ainsi qu'une mission sociale et citoyenne.¹⁷⁹ Nous le voyons, les exemples sont nombreux¹⁸⁰ et ils semblent converger vers un même point : si l'on prend de la hauteur, que l'on dépasse les préoccupations quotidiennes, le métier et les missions sont fondamentalement les mêmes. Ces dernières sont à adapter selon les particularités des publics cibles et l'environnement institutionnel.

Sans surprise, un certain nombre de personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues dans le cadre de ce mémoire croit en l'existence d'un socle

http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/55/5/Rapportfilierelibibliotheque25062008_30555.pdf [consulté le 16 février 2019].

¹⁷⁷CALENGE, Bertrand. Introduction : qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? In *Bibliothécaire, quel métier ?*, *op. cit.*, p. 14-15.

¹⁷⁸BERTRAND, Anne-Marie, Approche archéologique et généalogique du métier. In *ibid.*, p. 35-37.

¹⁷⁹AROT, Dominique. Les missions des bibliothèques. In : *Le Métier de Bibliothécaire*, *op. cit.*, p. 56-58.

¹⁸⁰Citons enfin *Les métiers des bibliothèques*, qui se penche aussi bien sur les fondamentaux de la profession que sur les représentations du métier et sur son évolution. MARCEROU-RAMEL, Nathalie. *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2017. 208 p. (Bibliothèques).

commun et en l'existence d'un seul métier. Pour Grégory Miura (université de Bordeaux-Montaigne), même s'il existe des contextes de travail différents, il n'en demeure pas moins vrai qu'il existe des « missions fondamentales », « des invariants ».¹⁸¹ Ils concernent par exemple les missions liées à la qualité de l'accueil, aux biens communs de l'information, de la culture, de la science, au rôle du bibliothécaire dans la société d'aujourd'hui qui connaît une forte dimension numérique : la bibliothèque doit être une porte d'entrée vers la société numérique, de même qu'elle doit éveiller la curiosité, permettre d'accéder à une pluralité de ressources afin de participer au développement de l'esprit critique. Tout cela concerne tous les publics et traverse la profession. En outre, les BU sont aussi des bibliothèques publiques, où chacun est le bienvenu, ce à quoi travaille aussi l'université de La Rochelle, par exemple (en laissant de côté le cas plus atypique de la région parisienne ayant à faire face à des flots massifs d'étudiants). Récemment, un mémoire avait d'ailleurs été consacré au rôle social des BU.¹⁸²

En ce qui concerne le métier lui-même, de l'avis de Nicolas Tocquer, directeur du SCD de l'UBO ayant également travaillé dans le réseau des BM de Brest, les publics et les missions sont certes un peu différents mais les similarités sont plus importantes. Si l'administration dans laquelle on évolue a ses spécificités et ses codes, le métier de conservateur reste fondamentalement le même : il s'agit d'encadrer du personnel, de conduire des projets, de développer des partenariats, de s'occuper des relations avec les tutelles, de négocier des moyens ; ce qui lui fait dire que, lorsqu'il est passé de la BM à la BU, il n'a pas perçu « de changement brutal ».¹⁸³ Ce discours rejoint celui de Sylvie Fayet et de Bruno Van Dooren qui ont pu dénombrer « des exigences communes à tous les types de bibliothèques », parmi lesquelles la négociation et le fait de défendre l'importance de la bibliothèque, la justification des choix à faire face aux sollicitations venant de différents niveaux, l'évaluation et la conduite de projets.¹⁸⁴ Si le métier de conservateur est le même, il en est de même pour les cadres d'emploi de bibliothécaires et d'assistants de la fonction publique territoriale dont les activités sont semblables à celles exercées en BU d'après un article de Raymond Bérard qui a comparé plusieurs référentiels et les tâches effectuées au quotidien.¹⁸⁵ Davantage, Nicolas Tocquer s'interroge sur les frontières réelles entre les corps de la fonction publique : il lui semble qu'il paraît possible d'officier en tant que cadre dans un autre corps car « on acquiert peu à peu des compétences qui sont tout à fait transposables. »¹⁸⁶

La question de savoir si les bibliothèques elles-mêmes sont fondamentalement différentes selon leur typologie se pose également. De façon générale, à la question « Qu'est-ce qu'une bibliothèque en 2014 en France ? », Louis Klee répondait dans un

¹⁸¹Entretiens avec Grégory Miura, SCD de l'Université Bordeaux-Montaigne, 9 juin 2018 et 22 juin 2018 (entretien téléphonique).

¹⁸²RONY, Timothée. *Le rôle social des bibliothèques universitaires. Étude de cas : l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2018. 114 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68102-role-social-des-bibliotheques-universitaires-le-etude-de-cas-l-accueil-des-demandeurs-d-asile-ou-refugiés.pdf> [consulté le 17 février 2019].

¹⁸³Entretien téléphonique avec Nicolas Tocquer, SCD de l'Université de Bretagne occidentale, 11 février 2019.

¹⁸⁴FAYET, Sylvie et VAN DOOREN, Bruno. Bibliothèques dans leur territoire. In *Les Bibliothèques en France, 1991-1997, op. cit.*, p. 70-73.

¹⁸⁵« Les tâches sont largement identiques, de même que les techniques utilisées et les compétences mobilisées ». Il concluait : « Comme pour le directeur de bibliothèque, seuls diffèrent les publics desservis et le contexte institutionnel, des compétences identiques étant déclinées dans des registres différents. D'un côté, le métier contribue aux politiques publiques de développement de la lecture, de formation, d'information et de culture au service d'objectifs d'insertion sociale, de développement économique et de développement personnel des habitants ; de l'autre, il est placé au service de la communauté universitaire, avec, comme pour directeur de bibliothèque, des enjeux qui ne sont pas si éloignés de ceux des bibliothèques territoriales. » BÉRARD, Raymond. La question des frontières entre bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique. In *Bibliothécaire, quel métier ?, op. cit.* p. 128.

¹⁸⁶Entretien téléphonique avec Nicolas Tocquer, *op. cit.*

article examinant le concept de bibliothèque en France que « C'est d'abord un lieu permettant d'accéder à un ensemble de ressources documentaires. »¹⁸⁷ Il ajoutait :

Selon l'importance de leur surface (au moins 1500m²) et de leur modernité, BU et BM offrent des bouquets de services assez complémentaires : prêt de documents multimédias, multi-support, de liseuses, de PC, prêt numérique, salles de travail collectif ou individualisé permettant de pratiquer toutes les facettes du travail académique et culturel et de la lecture loisir, plaisir ou érudite, espaces d'exposition, auditorium multimédia et partagent une partie de leurs publics.¹⁸⁸

Selon Georges Perrin, il n'est pas certain qu'il y ait une différence notable entre un fonds d'une grande BM et celui de section lettres d'une BU.¹⁸⁹ D'ailleurs, comme le note Yves Alix, directeur de l'Enssib, les bibliothèques d'études des réseaux de lecture publique semblent être propices au rapprochement entre BU et BM, à l'instar du cas bisontin où la bibliothèque Pierre Bayle va justement trouver place auprès de la bibliothèque de Lettres et Sciences humaines du SCD. Néanmoins, toujours selon Yves Alix, ce qui sépare ces bibliothèques tendrait à prendre plus d'importance que ce qui les réunit.¹⁹⁰

Un gouffre infranchissable ?

Les publics, les collections et les services y étant afférents sont certes différents mais, d'après ce que nous venons de voir, il ne s'agit pas d'une barrière qui semble infranchissable : le métier demeure fondamentalement le même. Il en va de même concernant les contextes institutionnels : bien que les statuts, les processus de décisions et les rythmes soient dissemblables, le bibliothécaire est capable de s'y adapter, d'autant plus que les tâches sont similaires malgré le fait qu'elles soient effectuées dans des écosystèmes différents.

Et pourtant quiconque a navigué entre ces deux types de bibliothèques sait très bien qu'au-delà des grandes déclarations d'intention, la réalité est plus nuancée : la pratique montre que les représentations professionnelles dressent une frontière très nette entre les métiers de bibliothécaire universitaire et de lecture publique. Cette distinction a-t-elle des fondements ? S'appuie-t-elle sur des activités et des compétences effectivement divergentes ?¹⁹¹

Selon Raymond Bérard, la frontière « est en réalité moins professionnelle que culturelle », qui admet également des « divergences statutaires ».¹⁹²

Thierry Claerr a soulevé une autre question : les *learning center* et les bibliothèques troisième lieu déboucheraient-ils sur des projets irréconciliables, entérinant les différences entre ces deux types de bibliothèques.¹⁹³ Les étudiants et les enseignants-chercheurs font de leur BU un instrument de travail ; dans une

¹⁸⁷KLEE, Louis. Ouvrir pour faire société : la bibliothèque reprogrammée [en ligne]. In *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*. 17 juin 2014. (Contributions). Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/contributions/ouvrir-pour-faire-societe-la-bibliotheque-reprogrammee> [consulté le 10 février 2019]

¹⁸⁸*Ibid.*

¹⁸⁹Entretien téléphonique avec Georges Perrin, ancien inspecteur de l'Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018.

¹⁹⁰Entretien avec Yves Alix, directeur de l'Enssib, 11 février 2019.

¹⁹¹BÉRARD, Raymond. La question des frontières entre bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique. In *Bibliothécaire, quel métier ?*, op. cit. p. 125.

¹⁹²*Ibid.*

¹⁹³Entretien avec Thierry Claerr, ministère de la Culture, 6 novembre 2018.

médiathèque hormis le département patrimonial, s'il peut y avoir une « finalité », elle sera d'ordre pratique (apprendre à s'orienter dans le numérique, apprendre aux contacts d'autres un savoir-faire, culturel (écouter un disque, une conférence, un concert), social (rencontrer autrui...).¹⁹⁴ Cela induit une réflexion sur les espaces et les services qui diffèrent. Au contraire, pouvons-nous penser que, les *learning center* étant désireux de satisfaire tous les besoins de leurs usagers et de s'afficher comme un lieu de vie d'une part, et les bibliothèques de lecture publique pouvant également prévoir des espaces de travail pour satisfaire un besoin en espace de travail à destination des usagers d'autre part, ces deux modèles vont rapprocher, dans les faits, les bibliothèques. Ici, nous pouvons penser aux cas de Lilliad ou du Campus Condorcet, désireux de s'ouvrir à la population du territoire sur lesquels ils se trouvent. À Rouen, la Bibliothèque François-Villon récemment refaite a décidé de dédier ses deux salles de lecture au travail (l'une est réservée à la consultation des documents de la bibliothèque d'étude) en y optimisant le nombre de places assises conformément aux usages et aux besoins de son public, majoritairement étudiant. Le cas de Besançon, qui prévoit de réunir dans un même complexe un *learning center* et une bibliothèque troisième lieu, peut aussi être cité.

De notre point de vue, à l'appui des résultats de l'enquête et des entretiens que nous avons conduits, il nous semble que le gouffre n'est pas infranchissable mais qu'il peut néanmoins être complexe à franchir. S'il existe certainement une unité, des constantes dans le métier qu'il soit exercé dans un type de bibliothèque ou dans une autre, c'est plutôt l'articulation des deux systèmes administratifs aux fonctionnements, aux financements, aux rythmes et aux processus décisionnels différents qui nous semblent être des obstacles dans le cas où l'on souhaiterait fusionner les deux lectures comme ce fut le cas à Valence. Les représentations du métier dans l'esprit des bibliothécaires semblent également desservir la coopération. Néanmoins, la voie partenariale semble la bonne puisqu'elle permet à chacun de respecter ses modalités de fonctionnement et de tirer bénéfice des entreprises collaboratives. Dans tous les cas, c'est le pragmatisme qui doit primer, l'utilité de la coopération pour les usagers, qui, indiscutablement, sont le point commun des bibliothèques. Ne sont-ils pas de plus en plus mis au centre, quel qu'en soit le type et, d'ailleurs, perçoivent-ils ces différences entre bibliothèques ? En rapport avec ces points, une des personnes ayant répondu à l'enquête écrivait : « Si l'on se place réellement du point de vue d'un utilisateur, il est incompréhensible que les bibliothèques ne coopèrent pas davantage et soient si tributaires de cloisonnements administratifs. » Il est de plus fort à parier que certains de leurs besoins pourraient être comblés en s'associant. Nous pensons aux horaires d'ouverture des bibliothèques, en faveur desquelles les ministères incitent aux rapprochements et dont l'articulation serait, selon Odile Grandet, « relativement simple à mettre en œuvre, permettrait de faire circuler les usagers entre les structures et de combler le fossé des différences entre la BM et la BU, vu comme très grand par les professionnels et de façon très étroite par les usagers. »¹⁹⁵

¹⁹⁴Entretien par courriels avec Fabrice Boyer, SCD de l'université Clermont Auvergne, 22 février 2019.

¹⁹⁵Entretien téléphonique avec Odile Grandet, Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018.

LES CONDITIONS SONT-ELLES RÉUNIES ?

Des rapprochements encouragés par les ministères

Pouvoirs publics et associations ont avec une grande régularité tenu sur ce thème des discours volontaristes étayés par de solides arguments : la coopération entre bibliothèques constitue un impératif pour le service public qui doit rechercher une plus grande efficacité au service des usagers, tout en participant à la maîtrise de la dépense publique et en contribuant à l'aménagement culturel et universitaire du territoire.¹⁹⁶

S'il est question de la coopération entre bibliothèques au sens large dans cette citation, force est de constater que, régulièrement, les rapprochements entre les bibliothèques des deux fonctions publiques sont encouragés par les ministères et il semble que cela se soit accéléré ces dernières années (toute proportion gardée). La lettre de mission adressée au doyen de l'IGB pour l'année 2019 portait justement sur ce point :

Qu'elles appartiennent à la sphère universitaire ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, les bibliothèques constituent un indispensable levier au service de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de la recherche, de la démocratisation culturelle ainsi que du développement de l'éducation artistique et culturelle. À ce titre, il importe que le maillage des équipements sur le territoire soit le plus efficace possible et que les collaborations s'étoffent entre bibliothèques universitaires et bibliothèques des collectivités territoriales.¹⁹⁷

Depuis ces deux dernières décennies, et surtout depuis ces dernières années, c'est la question de l'extension des horaires d'ouverture qui cristallise ces incitations au rapprochement. Les deux ministères favorisent ces extensions et l'optimisation des horaires d'ouverture, que l'on pense au plan « Bibliothèques ouvertes + » du MESRI (2016-2019), au tour de France des bibliothèques opéré par Erik Orsenna et Noël Corbin en 2017-2018 sous l'égide du ministère de la Culture ou encore à l'annonce récente du ministre de la Culture concernant le renouvellement du soutien financier aux collectivités territoriales participantes.¹⁹⁸ Si le premier plan incitait aux partenariats entre BU et collectivités territoriales (ce critère n'était toutefois pas obligatoire dans l'éligibilité des dossiers présentés) et que cela n'était pas la première fois que le rapprochement autour de cet enjeu était exhorté¹⁹⁹, c'est, selon Laurie Aoustet (chargée de mission au département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire au MESRI), la mission confiée à Erik Orsenna et à Noël Corbin qui a relancé la question de la coopération entre les deux ministères²⁰⁰. Il s'en est suivi un communiqué commun

¹⁹⁶AROT, Dominique. La Coopération des bibliothèques en France [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 2, p. 5-12. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0005-001> [consulté le 20 février 2019].

¹⁹⁷VIDAL, Frédérique et RIESTER, Franck. Lettre de mission [en ligne], *op. cit.* (Annexes, p. 98)

¹⁹⁸Franck Riester a réaffirmé l'engagement de son ministère dans le soutien aux projets d'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique en annonçant que 8 millions d'euros d'aide y seront consacrés en 2019, contre 6 millions l'an passé. Voir la tribune publiée dans l'Obs : <https://www.nouvelobs.com/politique/20190123.OBS9007/tribune-franck-riester-ouvrons-encore-plus-grand-nos-bibliotheques.html> [consulté le 21 février 2019].

¹⁹⁹Citons : AROT, Dominique. *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques...*, *op. cit.* ROBERT, Sylvie. *Rapport à Madame la Ministre...*, *op. cit.*

²⁰⁰Entretien avec Laurie Aoustet, MESRI, 3 juillet 2018.

pour l'appel à projet « NoctamBU+ - Un dimanche à Paris ».²⁰¹ Afin de poursuivre l'accompagnement des établissements dans leur effort d'ouverture, d'autres appels à projet mettant l'accent sur la collaboration entre BU et BM pourraient voir le jour à l'initiative du MESRI. Du côté du ministère de la Culture, il convient également de mentionner l'action des DRAC, qui peuvent être amenées à accompagner, cofinancer et favoriser des projets associant lecture publique et BU, et même à organiser, le cas échéant avec l'IGB, des journées rassemblant des professionnels des deux horizons²⁰².

Les contrats territoire-lecture, créés en 2010 afin de favoriser les partenariats entre les collectivités territoriales et l'État et de soutenir et encourager les projets relatifs au développement de la lecture, sont d'autres dispositifs émanant de ce ministère pouvant permettre les rapprochements. Le plan d'action du patrimoine écrit peut également être cité au titre des dispositifs pouvant également les favoriser.²⁰³

Pourquoi inciter les projets coopératifs ? Selon Laurie Aoustet, les objectifs des ministères s'inséreraient dans une logique d'optimisation des services déployés ainsi que dans une logique de structuration de sites.²⁰⁴ Nous voyons que l'impulsion politique donnée à ces projets est assez forte : elle est par exemple ressentie sur le terrain par Rachel Guesmi, dont le poste de chargée de mission coopération documentaire avec Bordeaux Métropole a été créé dans le cadre du PBO+.²⁰⁵

Entre réforme territoriale et politique de site, vers une convergence des lectures publique et universitaire ?

Un certain nombre de professionnels s'accorde pour dire que les conditions sont désormais réunies pour voir émerger des projets de coopération. En 2004, Raymond Bérard écrivait que les deux univers étaient « condamnés à se rapprocher ».²⁰⁶ Il mettait en avant plusieurs arguments. D'une part, le renforcement de l'autonomie des universités dans le cadre de laquelle les BU sont moins autonomes et doivent coconstruire la politique documentaire avec les élus, à l'instar des bibliothécaires de lecture publique. D'autre part, « la massification de l'université et la volonté affichée, dans le cadre de la réforme LMD (licence, master, doctorat), de développer la formation tout au long de la vie, militent également pour un rapprochement des missions et des publics. » Un peu moins de dix ans plus tard, Georges Perrin confirmait : « L'évolution administrative des territoires et l'accroissement de l'autonomie des universités devraient faciliter ce type de coopération et en amplifier l'efficacité »²⁰⁷, quand trois ans après Olivier

²⁰¹Le communiqué est disponible sur <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid129322/plus-de-bibliotheques-universitaires-ouvertes-le-dimanche-lancement-de-l-appel-a-projet-noctambu-dimanche-a-paris.html> [consulté le 26 février 2019].

²⁰²Entretien avec Thierry Claerr, ministère de la Culture, 6 novembre 2018.

²⁰³Ayant pour objectif le soutien de « projets exemplaires concernant les collections patrimoniales des bibliothèques relevant des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale », les projets peuvent être déposés aussi bien par une collectivité territoriale que par un établissement relevant de l'enseignement supérieur. Voir le site du ministère de la communication : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Actualites/Actualites-a-la-Une/Appel-a-projets-Patrimoine-ecrit> [consulté le 19 février 2019].

²⁰⁴Entretien avec Laurie Aoustet, MESRI, 3 juillet 2018.

²⁰⁵Entretien avec Rachel Guesmi, SCD de l'Université de Bordeaux, 3 juillet 2018.

²⁰⁶Cette citation et les informations présentées ci-dessous sont issues de : BÉRARD, Raymond. La question des frontières entre bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique. In *Bibliothécaire, quel métier ?*, op. cit. p. 134.

²⁰⁷PERRIN, Georges. La coopération, les réseaux et les partenariats institutionnels. In : *Le Métier de Bibliothécaire*, op. cit., p. 159.

Caudron mettait en avant « la grandeur dans la mutualisation » dans le contexte des restrictions budgétaires imposées par l'autonomisation²⁰⁸. Qu'en fut-il réellement ?

Durant cette décennie et la suivante (2000 et 2010), les universités ont été invitées à développer des stratégies territoriales²⁰⁹. En 2006, la loi de programme pour la recherche les engage à constituer des pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche (PRES) ; en 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) renforce leur autonomie ; en 2013, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite « loi Fioraso », abolit les PRES et établit un modèle de coordination territoriale en prévoyant la passation d'un contrat pluriannuel entre l'État et un seul établissement d'enseignement supérieur pour un territoire donné, enjoignant les établissements d'un même territoire à se regrouper. Les regroupements territoriaux sont donc désormais obligatoires, ce qui a des impacts sur les services documentaires. On constate que la place de la documentation dans les statuts des regroupements, puis dans les contrats passés avec le ministère, varie : elle dépend du bon vouloir des établissements²¹⁰. Le changement d'échelle est aussi visible au niveau des services documentaires et peut inviter à des réorganisations internes, à la redimension et à l'harmonisation de l'offre de services ainsi qu'au déploiement de nouveaux autres, le public étant plus large. L'autonomie des SCD avait aussi été revue à l'occasion de la loi LRU : désormais, leur financement s'obtient auprès de l'université même et non plus à la faveur de crédits fléchés depuis l'administration centrale ; les membres du personnel du SCD font partie de ceux de l'université. Les contextes budgétaires ont changé, de même que les relations entre l'université et le SCD.

Parallèlement, des regroupements furent également à l'œuvre du côté des collectivités territoriales du fait de l'intercommunalité et de la réforme territoriale. La première a rendu obligatoire l'intégration de chaque commune à une intercommunalité avant l'année 2014.²¹¹ La deuxième, qui s'est composée d'une trilogie de lois constitue l'acte III de la décentralisation.²¹² Ces lois ont des conséquences similaires sur l'organisation de la lecture publique : regroupements, transferts de compétence, changement d'échelle des bassins de vie à desservir, de tutelles, réorganisation et harmonisation des services. L'impact sur l'université, d'après Fabrice Boyer, n'est autre que la prise en considération par les décideurs politiques d'un ensemble étudiant qui s'identifie à l'ensemble des post-bacs sur un territoire donné.²¹³ Avec les conséquences que cela a dans un paysage où seulement 62 % des post-bacs relèvent des universités, quand le président de l'agglomération entend qu'un service de qualité soit rendu pour tous.

Outre des façons de travailler qui se sont rapprochées (nous l'avons vu à travers les relations aux tutelles et le travail de négociation qu'elle implique pour les directions des SCD, par exemple), les deux lectures sont amenées à s'ancrer sur un territoire donné, lequel est toujours plus grand et contient toujours plus d'usagers potentiels. Cet

²⁰⁸CAUDRON, Olivier. Grandeur de la mutualisation [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, *op. cit.*

²⁰⁹Voir notamment : CARBONE, Pierre. *Les fusions d'universités et la documentation*, *op. cit.*

GOURET, Gaëlen. *Politiques de site dans l'enseignement supérieur : quels enjeux pour la documentation ? Analyse et prospective à partir de cas régionaux* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2016. 215 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65768-politiques-de-site-dans-l-enseignement-superieur-quels-enjeux-pour-la-documentation.pdf> [consulté le 20 février 2019].

²¹⁰AOUSTET, Laurie. L'enjeu documentaire dans les politiques de site [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 12, p. 8-16. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0008-001> [consulté le 21 février 2019]

²¹¹Lois dites « Voynet » et « Chevènement » en 1999.

²¹²Lois relatives à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles (2014), à la délimitation des régions (2015) et à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe, 2015).

²¹³Entretien par courriels avec Fabrice Boyer, SCD de l'université Clermont Auvergne, 22 février 2019.

écho des défis rencontrés est souligné par Gaëlen Gouret, dans son mémoire consacré aux enjeux induits pour la documentation par les politiques de site.²¹⁴

Néanmoins, les impacts de ces transformations vont au-delà : la consigne d'aller l'un vers l'autre est donnée. Du côté de l'université, les contrats de site prévus par la loi de 2013 doivent associer « la ou les régions et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche, les organismes de recherche et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires »²¹⁵. Ils doivent aussi prendre en compte les orientations prises par les collectivités à l'égard de l'enseignement supérieur. En effet, la loi NOTRe de 2015 prévoit que les régions, en tant que chefs de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, construisent avec les collectivités territoriales un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Il est intéressant de constater qu'à la date de juillet 2017, « les régions mettent très majoritairement l'accent sur l'accès aux ressources numériques dans leurs stratégies ESRI. Quelques-unes intègrent d'autres types d'initiatives, comme le soutien à la rénovation et à la construction de bibliothèques pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. »²¹⁶

Il faut ajouter à cela des dispositifs ou des outils plus anciens, incitant déjà les rapprochements, dont le premier a fait ses preuves : les Contrats de plan État-région (CPER), qui rassemblent l'État et les collectivités territoriales autour de la mise en place d'une stratégie et d'un projet communs d'aménagement et de structuration du territoire, que les parties prenantes s'engagent à cofinancer et dont les bibliothèques se sont emparées pour leurs projets de construction notamment. En 2016, le rapport annuel de l'IGB notait que « l'inscription des projets de construction aux CPER [était] devenue graduellement la condition *sine qua non* de leur réalisation. »²¹⁷ Ils sont d'autant plus incitatifs que l'Enseignement supérieur et la Recherche fait partie des orientations prioritaires dans le cadre des contrats 2015-2020. Laurie Aoustet relevait que « de nombreux projets ont ainsi été financés dans le cadre des CPER 2007-2013, d'autres sont prévus par les CPER 2015-2020, à l'instar de la construction du *learning centre* de l'université Lille 3. » Au titre des exemples, nous pouvons aussi ajouter le *learning center* de l'université de Haute-Alsace, une université qui développe les projets de coopération sur son territoire, comme nous le verrons. Elle concluait :

Les politiques de site sont donc amenées à se construire en associant l'ensemble des acteurs d'un territoire, ce qui offre des possibilités supplémentaires de coopérations et de développements en matière documentaire.²¹⁸

Enfin, les projets scientifique et culturel peuvent également être mentionnés puisque leur élaboration est l'occasion de formaliser, voire de revoir, ses objectifs, parmi lesquels les publics cibles et les entreprises coopératives à développer peuvent figurer²¹⁹. Un temps d'analyse de l'environnement les précède, qui est l'occasion de faire un pas vers l'autre et d'enclencher le dialogue, comme en témoigne le cas bisontin. Cet outil, au demeurant plutôt usité par les bibliothèques territoriales, se développe aussi dans les BU. Pour autant, Odile

²¹⁴Il cite ainsi les interventions de Benoît Le Coq et de Gilles Da Costa à la table-ronde « Faire de la réforme territoriale un moteur d'innovation de la politique de lecture publique ? » qui s'est tenue dans le cadre des Estivales 2015 organisées par l'Enssib : *Et vlan, la réforme territoriale : quid des bibliothèques ?* (18 et 19 mai 2015, Enssib). GOURET, Gaëlen. *Politiques de site dans l'enseignement supérieur : quels enjeux pour la documentation ?...*, *op. cit.*, p. 103.

²¹⁵Art. L. 718-5 du Code de l'éducation cité dans : Aoustet, Laurie. L'enjeu documentaire dans les politiques de site, *op. cit.* Les informations suivantes sont également issues de cet article du *BBF*.

²¹⁶*Ibid.*

²¹⁷IGB. *Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques. Année 2016*, *op. cit.*, p. 12.

²¹⁸Aoustet, Laurie. L'enjeu documentaire dans les politiques de site, *op. cit.*

²¹⁹Nous nous sommes ici appuyée sur : DGMIC. *PCSES : recommandations pour la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale*. Avril 2015. 4p. Entretien téléphonique avec Odile Grandet, Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018. Nous remercions Thierry Claerr de nous avoir communiqué ce premier document.

Grandet constate que, pour le moment, la volonté d'aller vers d'autres institutions, qu'elles soient culturelles, sociales ou universitaires, y est faiblement perceptible. Il y aurait cependant tout intérêt à la développer, notamment dans les villes moyennes où l'université et sa communauté représentent une source d'attractivité et où les retombées économiques sont attendues. Il paraîtrait dès lors logique que les bibliothèques territoriales proposent des services aux étudiants lorsque le campus est fermé le week-end, de même que les BU accueillent les publics dits « extérieurs » notamment du fait du financement de leur installation par les collectivités territoriales.

Qu'est-ce que cette étude permet d'observer ? S'il est difficile de répondre à l'appui de données quantitatives, force est de constater que de nombreuses BU se sont ouvertes à leur territoire, citons, le cas de La Rochelle, dont le rapprochement avec la BA était concomitant à cette transformation des paysages universitaires et territorial. Ceux de Clermont-Ferrand, Bordeaux, Brest, ou, plus récemment, de Besançon, de Lilliaud, du Campus Condorcet, de l'université de Haute-Alsace peuvent aussi être cités. Dans l'enquête, aux questions de savoir dans quels cadres s'inséraient les projets de coopération menés ainsi que leurs objectifs, le cadre territorial est désigné dans de nombreuses réponses : « notre politique de site nous invite à renforcer notre coopération avec la lecture publique », « volonté du Président de l'UBO de développer des liens avec la métropole », « mailler le territoire », « logique de territoire, offre de service aux usagers », « couvrir le territoire et offrir plus de lieux d'accès et de diffusion au savoir et à la culture ». Nous pouvons également penser que, parmi les nombreux partenariats que l'enquête donne à voir, un certain nombre se sont formalisés entre le milieu des années 2010 et nos jours : le lien de cause à effet, plus ou moins direct, est à envisager. Le phénomène de massification de l'université est également bien là : Nicolas Tocquer (UBO) constate que la population étudiante a effectivement évolué à l'université.²²⁰ Il n'y a plus un seul profil d'étudiant, correspondant à un jeune adulte âgé entre 18 ans et 25 ans, mais de plus en plus d'étudiants déjà salariés, de personnes en reprise d'études. Toute la population active peut ainsi être amenée à fréquenter un jour les locaux universitaires du fait d'un fort besoin en formation tout au long de la vie. Si ces services universitaires de formation se rapprochent de plus en plus des BU pour s'informer et établir les conditions d'accès aux ressources documentaires pour ce public, l'étape suivante serait, selon Nicolas Tocquer, de se rapprocher des BM afin d'aborder la question des besoins de ces publics.²²¹ Nous revenons donc au point central : les usagers.

UNE ALLIANCE NÉCESSAIRE POUR SATISFAIRE LES BESOINS DES USAGERS ?

Nous avons pu lire à plusieurs reprises dans la littérature professionnelle et entendre à l'occasion de plusieurs entretiens que les objectifs en terme

²²⁰Entretien téléphonique avec Nicolas Tocquer, SCD de l'Université de Bretagne occidentale, 11 février 2019. Sur la question de la diversification de la population étudiante à l'université, voir aussi l'article suivant : NGUYEN, Odile. L'évolution des publics de l'université. In ROCHE, Florence et SABY, Frédéric (dir.). *L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib. 2013, p. 28-42.

²²¹Voir d'ailleurs cet article de 2009, qui fait le point sur les projets de coopération des années 1990-2000 dont le succès est plutôt mitigé, comme nous l'avons vu et qui met l'accent sur l'opportunité représentées par les réformes territoriales et universitaires. GIAPPICONI, Thierry et GIRARD, Christine. Mutualiser l'action des bibliothèques territoriales et universitaires : répondre aux enjeux des formations initiale et continue [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 2, p. 18-27. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0018-003> [consulté le 16 février 2019].

d'amélioration des conditions d'accueil des usagers pourraient être atteints par une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire d'implantation (dans le cas où la proximité géographique des équipements le rend possible et où les besoins existent réellement : une personne a par exemple répondu à l'enquête qu'il n'était pas utile de s'accorder avec les bibliothèques territoriales sur les horaires d'ouverture car la BU dans laquelle elle travaille est bien davantage ouverte, notamment le samedi, et, une autre, qu'elle dispose en outre d'une offre de loisirs). Si les rapprochements entre bibliothèques paraissent être une solution pour offrir des horaires d'accueil élargis au public, il semblerait que la prise en charge de certains publics non captifs, au premier chef les lycéens et les étudiants, fasse également partie des opportunités au développement des entreprises collaboratives.

L'extension des horaires d'ouverture

Permet-elle de leur offrir des horaires d'ouverture complémentaires ?

37 réponses

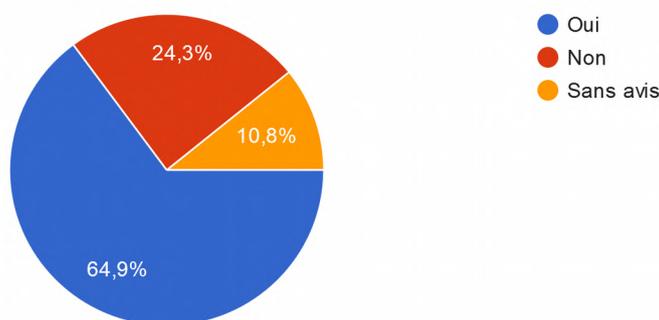


Illustration 5: La coopération permet-elle d'offrir des horaires d'ouverture complémentaires selon les sondés ? Graphique issu de l'enquête

La question de l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques est sur le devant de la scène professionnelle depuis plusieurs années et concerne toutes les bibliothèques. Complexe à résoudre, notamment du fait des contextes budgétaires alors même qu'elle appelle à une mobilisation accrue de la masse salariale, s'unir face à ce défi est une solution déjà bien identifiée que l'on peut lire dans différents rapports de l'IGB comme nous l'avons déjà vu ou bien que l'on retrouve auprès des sondés de l'enquête (cf. graphique ci-dessus). Il s'agit de mettre en œuvre « une intelligence des horaires à l'échelle territoriale » pour les usagers.²²² La coopération peut prendre plusieurs formes : offrir des horaires d'ouverture complémentaires sur des périodes ponctuelles (périodes d'examen ou congés universitaires) ou tout au long de l'année (de nombreuses bibliothèques ont choisi cette solution, citons par exemple l'accord entre le SCD de Paris 2 Panthéon Assas et la médiathèque l'Astrolabe à Melun²²³), permettre aux usagers de retirer et de rendre leurs documents de façon indifférenciée entre les équipements (à l'étude à Bordeaux ; les étudiants de l'université de Haute-Alsace

²²²Entretien téléphonique avec Odile Grandet, Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018.w

²²³Les exemples cités sont issus des résultats de l'enquête ou d'entretiens, mais de nombreux autres existent.

peuvent rendre les livres empruntés dans les médiathèques de Mulhouse à l'université²²⁴), se prêter des ouvrages entre bibliothèques afin que le public de l'une puisse trouver des collections ressources chez l'autre (université de Limoges ou université de Strasbourg), mettre à disposition du personnel de l'une pour aider l'autre à ouvrir plus (en général des moniteurs étudiants à la BM, une solution fortement encouragée par Georges Perrin lorsqu'il était à l'IGB ;²²⁵ l'université de Haute-Alsace y recourt comme la BM de Toulouse²²⁶), etc. Ces modalités ne sont pas exclusives les unes des autres, à l'instar du cas du SCD de Paris 2 Panthéon Assas et de la médiathèque l'Astrolabe à Melun qui déploient des heures d'ouverture complémentaires (accueil des publics en soirée à la BU et à la BM le week-end) et qui mettent à disposition des ouvrages juridiques de la BU à la BM chaque semestre. Une enquête de satisfaction réalisée à l'été 2018 montre l'utilité de ce dispositif puisque le public est au rendez-vous.

Le PBO+ semble avoir été une véritable opportunité pour rapprocher les bibliothèques autour de cette question de l'extension des horaires d'ouverture. Cela témoigne de besoins réels : besoin de se rapprocher pour satisfaire les usagers, besoin d'un soutien financier. D'ailleurs, lors de la matinée de rencontre Bibliothèque ouverte + au MESRI, les questions ont rapidement tourné autour des enjeux de la collaboration avec les bibliothèques territoriales et, sur trois projets présentés, l'un mettait en avant les coopérations entre bibliothèques.²²⁷ Sur 34 projets lauréats à l'automne 2016, 14 prévoient dans leur réponse à l'appel à projet de mettre en place ou de renforcer des partenariats. Laurie Aoustet a dénombré trois types de coopération : une coordination des horaires d'ouverture, pour laquelle elle remarque que les contextes géographiques et la présence de transports en commun jouent un rôle dans ce choix (accueil des étudiants en BM lorsque la BU est fermée, équipement d'une application afin de partager les horaires d'ouverture des bibliothèques et les places disponibles) ; une coopération mise en œuvre via une convention de réciprocité des inscriptions et de leur gratuité, qui est régulièrement accompagnée d'une harmonisation des pratiques relatives aux règles de prêt ; enfin, le développement de divers services (concertation concernant les acquisitions documentaires, mise en place à la BM de points d'accès aux espaces numériques de travail des étudiants et aux ressources électroniques de la BU, prêt de matériel, etc.) ; ici, il peut aussi s'agir de développer des services à la faveur de certains publics comme ceux en situation de handicap.²²⁸ Toutefois, il n'est pas aisé de connaître les aboutissements de ces projets qui ont été esquissés.

L'université de Haute-Alsace est un exemple montrant que ce plan a permis de renforcer les liens entre le SCD et les bibliothèques territoriales de Mulhouse et de Colmar avec lesquelles des partenariats de longue date existaient déjà, qu'ils soient documentaires (association autour d'un pôle documentaire regroupant plusieurs acteurs comme des bibliothèques et des archives, programme de

²²⁴Pour le cas de l'Université de Haute-Alsace, nous nous appuyons sur une communication entendue lors de la rencontre Bibliothèques ouvertes +. LE DUIGOU, Lénaïk. Les coopérations entre bibliothèques territoriales et universitaires : retour sur l'exemple de l'Université de Haute-Alsace. *Rencontre Bibliothèques ouvertes +*. MESRI, Paris, 3 juillet 2018.

²²⁵PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques...*, op. cit. PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur*, op. cit.

²²⁶HENARD, Charlotte. « Tu travailles ce week-end ? » : les emplois étudiants à la BM de Toulouse. In PERRIN, Georges (dir.). *Ouvrir plus, ouvrir mieux : un défi pour les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2014, p. 129-137 (La Boîte à outils ; 31).

²²⁷LE DUIGOU, Lénaïk. Les coopérations entre bibliothèques territoriales et universitaires : retour sur l'exemple de l'Université de Haute-Alsace, op. cit.

²²⁸Entretien avec Laurie Aoustet, MESRI, 3 juillet 2018. Nous la remercions vivement de nous avoir transmis ces informations.

numérisation concertée), scientifiques (publication d'un ouvrage sur le patrimoine alsacien) ou bien qu'ils concernent la politique de services (communication concertée, réciprocité et tarifs réduits depuis 2010 puis alignement tarifaire à partir de 2017, service de dépôts d'une offre de loisirs à la BU – BD, DVD, etc. –, possibilité de retourner les livres empruntés à la BM de Mulhouse à la BU, expositions et manifestations conjointes, prêts d'œuvres issues de l'artothèque de Mulhouse pour habiller les murs de la BU). Des services entre personnels sont également à dénombrer (prêt de matériel d'exposition, formations communes, réunions entre directions pour connaître les services de l'autre). Selon Lenaïk Le Duigou, directrice-adjointe du SCD, le plan a été structurant et il a permis de conforter le positionnement du SCD au niveau politique, en tant qu'acteur de la démarche qualité.²²⁹ Il a aussi permis de travailler sur d'autres actions concertées dans le cadre de l'élaboration du *learning center*, du recrutement et de la formation commune de moniteurs étudiants pouvant être amenés à travailler sur différents sites ou bien encore dans le cadre de l'accueil des lecteurs extérieurs et notamment celui des lycéens. C'est ce dernier point qui a particulièrement été source de concertation : il existe sur ce territoire une volonté de travailler avec les élus concernant leur accueil ; un plan de communication avait ainsi été réalisé avec les collectivités territoriales pour les toucher. Le lien de cause à effet est avéré puisque les lycéens sont venus massivement fréquenter la BU durant l'été 2019. Ceci nous amène au dernier point que nous avons souhaité mettre en avant.

Le continuum des publics

Nous savons bien, en France, que l'apparition de pôles universitaires ne s'est pas nécessairement accompagnée de la création d'une bibliothèque du même qualificatif. Les étudiants sont arrivés, par petits groupes d'abord, puis par hordes. Il leur a fallu trouver des livres, puis des locaux. Mais cela n'a pas suffi.²³⁰

Sous ce trait d'humour, Didier Guilbaud appelait déjà, en 1991, à la coopération avec les bibliothèques universitaires. Si les publics dits extérieurs ont été perçus d'un mauvais œil pendant longtemps, par les BU comme les BM, il semble tout de même que les choses soient en train d'évoluer : le fait que les bibliothèques se posent la question de leur accueil, voire qu'elles développent des stratégies pour les attirer, peut en témoigner. L'accueil des publics considérés comme non captifs ou non cibles est ainsi devenu une autre préoccupation partagée par un certain nombre de bibliothèques, quel que soit leur type. Cet accueil participerait à la mixité des publics, une autre thématique chère aux bibliothèques, permettrait de combler leurs besoins tout au long de la vie, de les fidéliser et de les acclimater aux codes de la BU pour les lycéens. Georges Perrin écrivait à propos de l'attitude de rejet qui a pu exister qu'elle « est le signe d'une méconnaissance profonde de l'image que le public se fait de la bibliothèque, et de la trajectoire naturelle qui conduit l'étudiant de la BM à la BU et inversement. »²³¹

²²⁹LE DUGOU, Lenaïk. Les coopérations entre bibliothèques territoriales et universitaires : retour sur l'exemple de l'Université de Haute-Alsace, *op. cit.*

²³⁰GUILBAUD, Didier. Coopérer dans une agglomération : restons simple ! [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1991, n° 3, p. 196-201. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0196-005> [consulté le 22 février 2019].

²³¹PERRIN, Georges. Bibliothèques : ouvertures et territoires. In *Horizon 2019 : bibliothèques en prospective, op. cit.*, p. 97. L'article suivant, qui propose un bref bilan des cas brestois et clermontois, notamment, au milieu des années 2000 souligne le lien que pourrait représenter les publics considérés comme non captifs entre les bibliothèques, toutefois plutôt mal accueillis dans ces années. LE SAUX, Annie. Bibliothèques d'étude - bibliothèques de lecture publique [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, n° 1, p. 93-94. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0093-011> [consulté le 22 février 2019].

L'accueil des lycéens et étudiants est lui aussi d'actualité, tel que le prouvent la réflexion professionnelle sur le sujet et la mission thématique interministérielle confiée cette année à l'IGB.²³²

Nous avons profité de l'enquête pour poser les questions suivantes :

Si vous travaillez dans une BU, diriez-vous que vous avez beaucoup d'utilisateurs extérieurs à la communauté universitaire ?

30 réponses

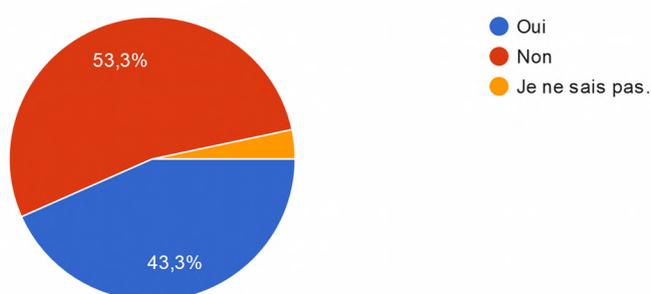


Illustration 6: L'évaluation de la présence des utilisateurs extérieurs à la communauté universitaire en BU selon les sondés. Graphique issu de l'enquête

Si vous travaillez dans une BM, diriez-vous que vous avez beaucoup d'utilisateurs venus de l'Enseignement supérieur au sein de votre communauté ?

9 réponses

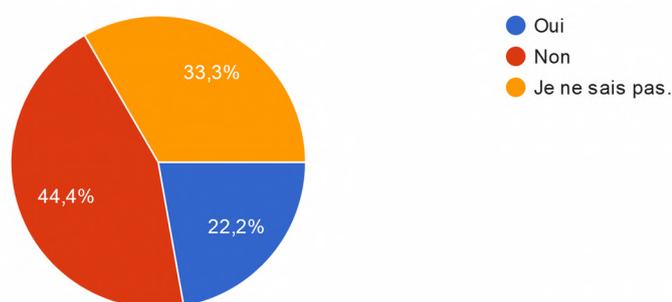


Illustration 7: L'évaluation de la présence des utilisateurs universitaires en BM selon les sondés. Graphique issu de l'enquête

Comme nous le savons, les personnes ayant répondu à l'enquête travaillent majoritairement en BU. Nous ne saurions considérer les réponses des BM comme représentatives, d'autant que la fréquentation des étudiants en bibliothèques

²³²La mission est intitulée « Lycéens et étudiants de 1er cycle en bibliothèques municipales et en bibliothèques universitaires : quelles coopérations ? ». Voir la lettre de mission adressée au doyen de l'IGB pour l'année 2019 : VIDAL, Frédérique et RIESTER, Franck. Lettre de mission, *op. cit.* (Annexes, p. 98)

territoriales est avérée, ainsi que l'écrivait déjà Didier Guilbaud en 1991, et qu'en témoignent les conflits d'usages régulièrement exprimés. Elle n'en demeure pas moins difficile à comptabiliser, les étudiants étant souvent inscrits dans une catégorie dénommée « post-bac » (quand ils sont effectivement inscrits à la bibliothèque). Seize répondants ont tenté de quantifier ces usagers extérieurs en BU :

Difficile de quantifier précisément ce public, puisque les BU sont ouvertes à tous. Nombreux lycéens à certaines périodes de l'année.
Entre 12 et 15% selon les années
Environ 13 % de public non universitaire
13,5% des inscrits + 11744 visiteurs (en 2017)
voir les chiffres ESGBU, majorité d'enseignants
87
environ 10% de notre public universitaire, soit près de 800 usagers (dont beaucoup de lycéens)
Pas vraiment car même inscrit un lecteur extérieur n'est pas rattaché à une BU en particulier une cinquantaine par an
un quart des usagers inscrits
Environ 1000 à 1200
C'est surtout en BU lettres que nous avons des lecteurs extérieurs.
environ 1/4
Environ 250 inscrits, mais fréquentation des événements culturels beaucoup plus importante (estimée à 10000 personnes /an)
200 lecteurs extérieurs inscrits, 1200 lycéens au moment du bac, visiteurs pdt les expos
600 usagers inscrits

Dans le cas où vous travailleriez dans une BU, est-il possible de quantifier les usagers extérieurs à la communauté universitaire ? Données issues de l'enquête

La part des usagers extérieurs inscrits à la BU n'est pas négligeable. Les lycéens sont mentionnés à plusieurs reprises, notamment comme fréquentant la BU durant la période de révision précédant les épreuves du baccalauréat. Parmi le faible nombre de réponses obtenues côté BM, nous voyons que ces personnes venant de la communauté universitaires fréquentent surtout les BM avant les périodes d'examen, voire pendant les périodes de fermeture pour congés de la ou des BU alentours ou bien même toute l'année (« en journée, n'importe quand, lorsque la BU est pleine ou parce qu'ils préfèrent l'ambiance de la BM pour "fuir" les camarades de promo » ; « Tout au long de l'année pour les étudiants en architecture ») (cf. graphique ci-dessous). On constate ici aussi que les temporalités, les rythmes de l'autre sont des dimensions importantes à prendre en compte puisqu'ils peuvent avoir des répercussions sur la fréquentation de sa propre bibliothèque. À l'instar de la question de l'extension des horaires d'ouverture, le temps des usagers, « le temps des citoyens », ²³³ le temps des mobilités urbaines ²³⁴ auxquels il faut s'adapter, est un autre défi qui se pose aux deux types de bibliothèques. Il s'agirait de rendre un service efficace, tantôt par les BU, tantôt par les bibliothèques territoriales selon leurs propres rythmes et celui des usagers. ²³⁵

²³³Entretien avec Yves Alix, directeur de l'Enssib, 11 février 2019.

²³⁴Entretien avec Fabrice Boyer, SCD de l'Université Clermont-Auvergne, 20 décembre 2018.

²³⁵Entretien avec Yves Alix, directeur de l'Enssib, 11 février 2019.

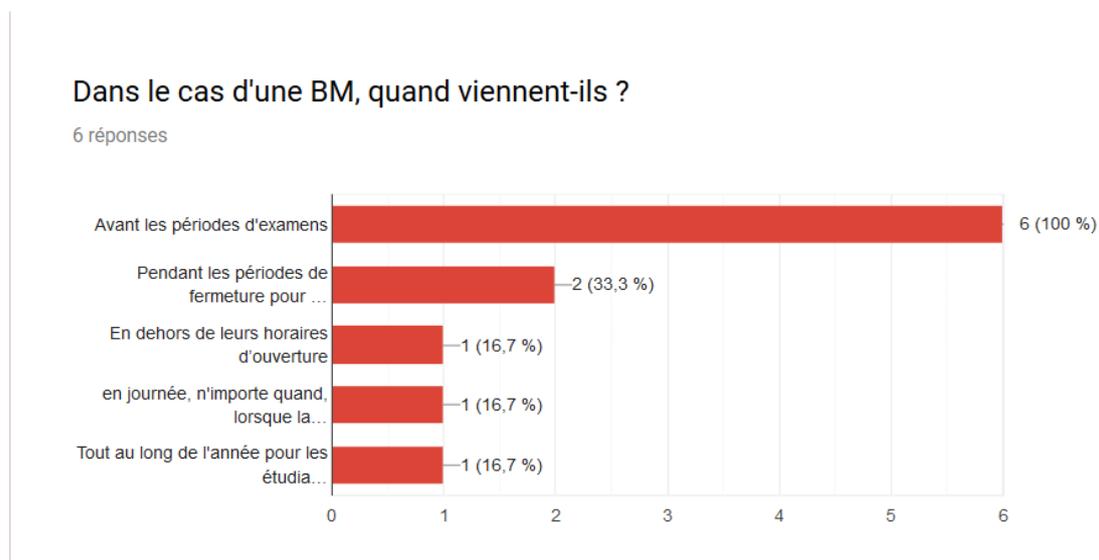


Illustration 8: Périodes durant lesquelles les usagers provenant de la communauté universitaire fréquentent la BM selon les sondés. Données issues de l'enquête

La coopération entre bibliothèques peut dès lors porter sur ces publics qui sont plutôt considérés comme les cibles de l'autre, du moins dans un premier temps puisque ces usagers, dans le cas des lycéens, constitueront le public de demain. Les attirer est donc stratégique. Cela permet de leur faire d'ores et déjà assimiler les codes de la BU, de leur donner des repères sur leur futur campus. Conformément aux missions dévolues aux BU, cela participe à leur intégration et à la réussite étudiante. À La Rochelle par exemple, l'université incite à réfléchir à la façon dont ce passage vers le supérieur pourrait être facilité.²³⁶ Chaque année, la BU accueille environ 1 000 lycéens avec l'opération « Prépare ton bac à la fac » et participe ainsi à leur faire découvrir la vie étudiante. Plus qu'une simple politique d'accueil, la BU acquiert sur son budget propre de la documentation à leur destination afin qu'ils puissent travailler avec la documentation dont ils ont besoin entre les mois d'avril et juin. La BU s'appuie notamment sur le réseau Canopé pour ce faire.

Du côté des BM, il peut être tout aussi stratégique d'accueillir les étudiants, qui peuvent ainsi être fidélisés. En outre, tous les étudiants ne sont pas inscrits dans une BU. Une proportion non négligeable (un tiers) ne l'est pas et fréquente indifféremment les BU, les médiathèques, les CDI et les bibliothèques de leurs écoles, sans forcément y être inscrits.²³⁷

En plus de la question de la légitimité des publics, la question du continuum pose aussi celle de leur segmentation. Comme le soulève Marc Scherer, directeur scientifique à la bibliothèque Sainte-Geneviève, établissement à la fois interuniversitaire et publique :

²³⁶WEBER, Raoul. *Doit-on accueillir tous les publics ? : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 9 juin 2018.

²³⁷Environ 61 % des étudiants sont à l'université (IUT inclus) et sans compter les élèves en CPGE, désormais tenus d'être aussi inscrits à l'université. Dès lors, les étudiants en BTS ou dans des écoles sont desservis par des CDI ou les bibliothèques de leur école. MESRI. *Enseignement supérieur, Recherche, Innovation en chiffres* [en ligne]. 2018. 25 p. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Statistiques_et_analyses/14/7/chiffres_cles_ESRI_2018_1027147.pdf [consulté le 25 février 2019]. À propos de ce public stratégique, voir notamment : SABY, Mathieu. *Les bibliothèques universitaires et leur public extérieur : pratiques et enjeux* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2015. 149 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65180-les-bibliotheques-universitaires-et-leur-public-exterieur-pratiques-et-enjeux.pdf>

[...] un même individu au cours de son parcours dans notre établissement peut montrer des besoins qui relèveraient successivement d'un « profil étudiant », d'un « profil chercheur » ou d'un « profil grand public ». Ces catégories ont un intérêt dans le sens où ces statuts administratifs nous renseignent sur leurs attentes en termes de services et de collections. Mais ils ne doivent pas nous conduire à nous enfermer dans une perception de nos publics faite de stéréotypes, de catégories étanches (et je ne pense pas, d'ailleurs, que nous sombrions dans cet écueil). Ce sont des évidences : tout usager peut porter alternativement ces différentes casquettes.²³⁸

Dans tous les cas, la fréquentation des publics dénommés « post-bac » dans les bibliothèques territoriales et des lycéens dans les BU peut également refléter l'attraction de la bibliothèque en question. Néanmoins, l'écueil de ne pas travailler ensemble, de prendre en charge le public que l'on considère comme captif de l'autre sans s'insérer dans une projet coopération, demeure. En outre, il peut être difficile du côté des BM de mesurer les impacts, les retombées auprès des usagers si ceux-ci apparaissent dans une catégorie statistique « post-bac » à leur inscription (lorsqu'ils sont inscrits). Ce problème se pose également en BU : comment reconnaître un lycéen d'un étudiant ? Cela soulève enfin un dernier point, celui de la méthode, relevé également par Muriel Pénichon :

[...] ce qui manque le plus dans tous les projets de coopération c'est sans doute une évaluation par le public, sous forme d'enquêtes quantitatives et qualitatives ; les multifréquentants n'ont pas été vraiment étudiés et, dans les cas d'équipements communs comme Valence, il a manqué d'enquêtes de public pour aller au-delà des convictions ou des ressentis des bibliothécaires ; le public est toujours le grand absent...²³⁹

Il s'agit d'un autre écueil à éviter et dont les bibliothèques semblent prendre de plus en plus conscience ainsi qu'en témoigne l'essor des enquêtes des publics. Il est cependant difficile de conclure en l'absence de données scientifiques.

La coopération est-elle donc un sujet d'avenir ? Il semble que les ingrédients soient effectivement réunis pour que les bibliothèques coopèrent : un besoin réel, des soutiens des ministères, des tutelles et des élus (universitaires comme locaux), des incitations de l'IGB, des modalités de coopération qui soient suffisamment souples pour que les bibliothèques en tirent les avantages sans les inconvénients, une inscription dans une politique plus générale. Nous avons vu que l'appréhension de la coopération par l'angle des horaires d'ouverture donne des résultats intéressants. Qu'il s'agisse de l'élargissement des horaires d'ouverture ou bien du continuum des publics, ces projets permettent de montrer d'un point de vue politique l'importance de la documentation et des bibliothèques, tout comme l'importance des bibliothèques dans le projet de vie des étudiants et, plus largement, des habitants d'un territoire. Plus que les autres, cette troisième partie a donné à voir l'insertion des bibliothèques dans des projets de société plus vastes, comment la coopération permet d'y répondre et de les y insérer davantage ; proposer une efficience accrue des services publics dans le cadre de leur modernisation, travailler à une intelligence des services sur un territoire de façon à le structurer et à proposer une offre de lecture coordonnée. L'écho médiatique qu'avait reçu la pétition « Ouvrons + les bibliothèques », dont le thème avait été repris lors des campagnes électorales, et qui a placé les bibliothèques sur le devant de la scène, témoigne de ces

²³⁸Entretien avec Marc Scherer, bibliothèque Sainte-Geneviève, 29 octobre 2018.

²³⁹Entretien par courriels avec Muriel Pénichon, SCD de l'Université de Nantes, 21 février 2019.

enjeux sociétaux.²⁴⁰ L'élan ne s'essouffle pas, comme le montrent les plans de ces dernières années du MESRI et la récente publication chez Stock du rapport d'Erik Orsenna et de Noël Corbin.²⁴¹

Pour finir, il convient de souligner que d'autres thématiques nous paraissent propices aux rapprochements : citons celle de la désinformation ou des biens communs. Ici, il s'agit moins de l'insertion des bibliothèques dans un projet territorial que de l'importance de leur place au sein de la société démocratique.²⁴²

Étant donné l'importance de ces sujets, il nous semble que la coopération pourrait avoir de beaux jours devant elle, à condition que les professionnels des bibliothèques s'en saisissent ou puissent s'en saisir.

²⁴⁰KLEE, Louis. Ouvrir pour faire société..., *op. cit.*

²⁴¹ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques, op. cit.*

²⁴²La Direction générale des médias et des industries culturelles ne concluait-elle pas son guide pratique pour l'élaboration des projets culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux par cette citation de Franklin Roosevelt : « J'ai la ferme conviction que la démocratie ne pourra jamais être ébranlée si nous maintenons les ressources de nos bibliothèques et une intelligence nationale capable d'en faire bon usage » ? DGMIC. *PCSES...*, *op. cit.*, non paginé.

CONCLUSION

La coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique ne semble plus être une utopie. De nombreux exemples prouvent que les liens existent et les enjeux liés à l'accueil des publics, croisant les politiques territoriales actuelles, laissent à penser qu'elle a de beaux jours devant elle. En revanche, l'idée de la mutualisation allant jusqu'à la fusion des deux fonctions pour donner naissance à un nouveau type de bibliothèque ne semble plus séduire aujourd'hui du fait, notamment, de la complexité des deux environnements administratifs qu'il est trop difficile, si ce n'est impossible, de faire fonctionner en symbiose. Le prochain pas serait peut-être, comme Michel Melot l'écrivait déjà en 1991, que la coopération entre bibliothèques ne soit plus considérée comme « un service supplémentaire, ni un palliatif à une situation défectueuse mais un mode d'existence normal de toute bibliothèque ».²⁴³

Toutefois, pour qu'elle fonctionne, en plus de remporter l'adhésion et le soutien politique, il faut que le besoin existe et que les initiatives prises soient bénéfiques aux destinataires : c'est la « logique fonctionnelle » qui doit précéder la logique « territoriale ou administrative ».²⁴⁴ Il faut aussi que les bibliothécaires se connaissent entre eux, qu'ils voient l'utilité des ponts entre leurs fonctions et leurs bibliothèques pour les usagers et qu'ils aient du temps pour s'y investir. Ce mémoire aura également souligné la question des rythmes et des temporalités, fondamentale pour la réussite des projets mais difficile à accorder : rythme des citoyens, rythme des bibliothécaires, rythme des décideurs et des processus administratifs, rythme de la mise en œuvre. L'impulsion, le soutien politique sont aussi primordiaux.

Nous l'avons vu, si les contextes sont aujourd'hui favorables à l'éclosion de projets de rapprochement, il n'en reste pas moins qu'il peut être difficile de réunir tous les ingrédients et qu'une fois réunis, la coopération demeure une entreprise fragile, dépendante des personnes, de leur rapport au métier, également des convictions et des relations interpersonnelles. S'il semble que les changements administratifs frénétiques des dernières années favorisent les rapprochements, la question de savoir si un environnement propice aux coopérations va effectivement s'installer sur la longue durée se pose. Il est de plus paradoxal d'observer ce que Muriel Pénichon souligne comme étant « une forme de désengagement de l'État sur des réformes de modernisation de la fonction publique qu'il a pourtant initiées ». La porosité des fonctions publiques est faible et la formation des cadres, bibliothécaires et conservateurs, n'est pas harmonisée. La scission récente des formations de ces derniers, désormais partagés entre l'INET et l'Enssib, paraît même être un obstacle au fait d'« envisager des politiques publiques de site naturellement collaboratives ou coopératives. »²⁴⁵ Nous pouvons également penser que, malgré les besoins et la bonne volonté, sans les incantations et le support ministériels ni ces politiques territoriales convergentes, ces projets peinent certainement à voir le jour. Il s'agirait alors peut-être bien d'une utopie de bibliothécaires, ainsi qu'en témoigne peut-être l'échec du projet brestois selon la lecture de Nicolas Tocquer. Néanmoins, tout cela témoigne de l'importance politique des bibliothèques. Les enjeux liés au numérique, lequel transforme non seulement nos métiers mais aussi notre société, peuvent-être rappelés. Tantôt

²⁴³MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises [en ligne], *op. cit.*

²⁴⁴*Ibid.*

²⁴⁵Entretien par courriels avec Muriel Pénichon, SCD de l'Université de Nantes, 21 février 2019.

facteur de rapprochement, tantôt d'éloignement, au service de quelles politiques convergentes le numérique pourra-t-il être utilisé à l'avenir ?

Il faut par ailleurs souligner que ces bibliothèques de typologies différentes sont complémentaires et « incapables de se remplacer l'une l'autre », les besoins des publics au quotidien étant différents.²⁴⁶ Comme l'écrivait Michel Melot il y a presque trente ans, « la diversification des bibliothèques est non seulement irréversible, mais doit être considérée comme un progrès conforme à leur vocation et aux attentes du public », affirmation qu'il faisait suivre de sa célèbre phrase : « Aucune bibliothèque n'est autosuffisante. »²⁴⁷

Dans cette perspective, il serait intéressant d'élargir la réflexion et de voir quels pourraient être les apports de projets collaboratifs associant des bibliothèques à d'autres structures, à l'instar de ce que le cas rochelais met en œuvre. Des exemples d'équipements commun entre bibliothèques et archives et entre bibliothèques et musées existent déjà (citons le cas rouennais où la bibliothèque d'étude et patrimoniale se trouve dans le même bâtiment que le musée des Beaux-Arts et où une BM de quartier partage son toit avec l'un des bâtiments des archives départementales de la Seine-Maritime).²⁴⁸ Que cela donne-t-il ? Sont-ils de simples voisins, comme dans le cas rouennais, ou des projets collaboratifs au bénéfice des usagers peuvent-ils naître et ainsi répondre à des enjeux de société contemporains, comme dans le cas d'intégration plus poussé du Rize, à Villeurbanne ?

²⁴⁶FAYET, Sylvie et GADIOU, Annelise. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018.

²⁴⁷MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises [en ligne], *op. cit.*

²⁴⁸Voir par exemple : AOUSTET, Laurie. *La bibliothèque est-elle l'alliée naturelle du musée ? Partenariats engagés et possibilités de développement entre bibliothèques et musées*. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2015. 87 p. Ainsi que ce mémoire réalisé il y a dix ans : FRUCHON, Pascal. *Mutualisation d'équipements culturels comprenant une bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2008. 87 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21203-mutualisation-d-equipements-culturels-comprenant-une-bibliotheque.pdf> [consulté le 28 février 2019].

SOURCES

SOURCES ÉCRITES

DGMIC. *PCSES : recommandations pour la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale*. Avril 2015. 4p.

MESRI. *Enseignement supérieur, Recherche, Innovation en chiffres* [en ligne]. 2018. 25 p. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Statistiques_et_analyses/14/7/chiffres_cles_ESRI_2018_1027147.pdf [consulté le 25 février 2019].

MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2010, p. 50. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49251-les-bibliotheques-universitaires-et-la-cooperation-regionale.pdf> [consulté le 21 janvier 2018].

PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires : un nouveau modèle pour l'avenir ?* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2008. 81 p. Disponible sur : <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/penichon-dcb16.pdf> [consulté le 24 février 2019].

VIDAL, Frédérique et RIESTER, Franck. Lettre de mission [en ligne]. In *Bulletin officiel n° 1 du MESRI*. 3 janvier 2019. Disponible sur : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=137499&cbo=1 [consulté le 17 février 2019].

Cas de Besançon

Bibliothèques et Archives - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté pour le lancement d'une étude de programmation d'un bâtiment commun de bibliothèque [en ligne]. In *Bulletin officiel de la commune de Besançon*. 8 décembre 2011. Disponible sur : http://www.bm-besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/364/8812/43452/a1112017.pdf [consulté le 9 février 2019].

JANDEAUX, Jeanne-Marie et FERREIRA-LOPES, Henry. *Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon*. Version du 27 février 2018. 140 p.

IGB. *Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques. Année 2016* [en ligne], p. 53. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/58/4/Rapport_definitif_30032017_750584.pdf [consulté le 9 février 2019].

Cas de Brest

GALAUD, Nicolas et SAINSOT, Alain. Le Projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest [en ligne]. *Bulletin des*

bibliothèques de France, 2007, n° 1, p. 65-67. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0065-011> [consulté le 27 janvier 2019].

Cas de Clermont-Ferrand

Projet de la BU de l'Université de Clermont Auvergne : quadriennal 2017-2020. 2017, 12 p.

RAPATEL, Livia. Le Projet de grande bibliothèque communautaire et interuniversitaire à Clermont-Ferrand [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 2, p. 50-54. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0050-008> [consulté le 24 février 2019].

UCA. *Influx : le magazine d'information de l'Université Clermont Auvergne*. N° 8, février 2018, p. 8-9.

UCAA. *Contrat de site Université Clermont-Auvergne & Associés : contrat pluriannuel 2017-2020*. 2017, p. 60

Cas de La Rochelle

CAUDRON, Olivier. Grandeur de la mutualisation [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 1, p. 37-39. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0037-008> [consulté le 27 janvier 2019].

Cas de Valence

BERTI, Johann. *La section universitaire (BU) de la Médiathèque de Valence. Synthèse du rapport d'évaluation du conservateur universitaire*. Rapport interne. Valence, 2003. 5 p.

BERTI, Johann. *La documentation universitaire à Valence. Rapport final*. Rapport interne. Valence, 2003. 48 p.

CATTANT, Esther. *Délocalisation universitaire et politique documentaire : l'expérience valentinoise* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 1992. 54 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/62599-delocalisation-universitaire-et-politique-documentaire-l-experience-valentinoisememoire-d-etude.pdf> [consulté le 31 janvier 2019].

CATTANT, Esther. *Vers une bibliothèque publique et universitaire*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 1995, 87 p.

CATEL, Amaury, DUMONT, Estelle, LE CORFEC, Delphine, LEDUCQ, Alexandre et ROCHAS, Amandine. *Identification et réimplantation des collections de la Médiathèque publique et universitaire de Valence*. Gestion de projet, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2013. 100 p.

NICOLAS, Christelle. *La Médiathèque publique et universitaire de Valence : un établissement original au service de tous les publics* [en ligne]. Rapport de stage, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 1999. 36 p. Disponible sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61850-mediathèque-publique-et-universitaire-de-valence-un-etablissement-original-au-service-de-tous-les-publics.pdf [consulté le 31 janvier 2019].

SOURCES ORALES

Présentations (Congrès, journée d'étude)

Cas de Clermont-Ferrand

BOYER, Fabrice. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018.

Cas de La Rochelle

FAYET, Sylvie et GADIOU, Annelise. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018.

WEBER, Raoul. *Doit-on accueillir tous les publics ? : intervention au 64^e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 9 juin 2018.

Cas de l'université de Haute-Alsace

LE DUIGOU, Lénaïk. Les coopérations entre bibliothèques territoriales et universitaires : retour sur l'exemple de l'Université de Haute-Alsace. *Rencontre Bibliothèques ouvertes +*. MESRI, Paris, 3 juillet 2018.

Entretiens (par ordre alphabétique des personnes interrogées)

Entretien avec **Yves Alix**, directeur de l'Enssib, 11 février 2019.

Entretien avec **Laurie Aoustet**, MESRI, 3 juillet 2018.

Entretien avec **Marianne Briault**, médiathèques de Villeurbanne, 7 juin 2018.

Entretien avec **Fabrice Boyer**, SCD de l'université Clermont Auvergne, 20 décembre 2018.

Entretien par courriels avec **Fabrice Boyer**, SCD de l'université Clermont Auvergne, 22 février 2019.

Entretien avec **Olivier Caudron**, Inspection générale des bibliothèques, 7 décembre 2018.

Entretien avec **Thierry Claerr**, ministère de la Culture, 6 novembre 2018.

Entretien par courriels avec **Sylvie Fayet**, SCD de l'université de La Rochelle, 28 février 2019.

Entretien par courriels avec **Henry Ferreira-Lopes**, directeur de la bibliothèque et des archives de Besançon, 28 février 2019.

Entretien avec **Gladys Gonfier**, SCD de l'université des Antilles, 25 mai 2018.

Entretien téléphonique avec **Odile Grandet**, Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018.

Entretien avec **Catherine Granier**, SID de l'université de Grenoble Alpes & Grenoble INP, 24 juillet 2018.

Entretien avec **Catherine Granier**, SICD de l'université de Grenoble Alpes & Grenoble INP, 2 mars 2019.

Entretien conjoint avec **Catherine Granier**, SICD de l'université de Grenoble-Alpes et **Anne-Julia Iung-Appel**, médiathèques de Valence-Romans agglo, 24 juillet 2018.

Entretien conjoint avec **Christel Granier** et **Elisabeth Soubeiran**, direction du livre et de la lecture du département du Gard, 7 juin 2018.

Entretien avec **Rachel Guesmi**, direction de la documentation de l'université de Bordeaux, 3 juillet 2018.

Entretien par courriels avec **Rachel Guesmi**, direction de la documentation de l'université de Bordeaux, 22 février 2019.

Entretien téléphonique avec **Jeanne-Marie Jandeaux**, SCD de l'université de Franche-Comté, 24 octobre 2018.

Entretien avec **Grégory Miura**, SCD de l'université Bordeaux-Montaigne, 9 juin 2018.

Entretien téléphonique avec **Grégory Miura**, SCD de l'université Bordeaux-Montaigne 22 juin 2018.

Entretien avec **Muriel Pénichon**, SCD de l'université de Nantes, 18 mai 2018.

Entretien par courriels avec **Muriel Pénichon**, SCD de l'université de Nantes, 21 février 2019.

Entretien téléphonique avec **Georges Perrin**, ancien inspecteur de l'Inspection générale des bibliothèques, 18 décembre 2018.

Entretien avec **Hélène Rio**, CRFCB Médiacquitaine, 7 juin 2018.

Entretien avec **Marc Scherer**, bibliothèque Sainte-Geneviève, 29 octobre 2018.

Entretien téléphonique avec **Nicolas Tocquer**, SCD de l'Université de Bretagne occidentale, 11 février 2019.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOTHÈQUES, ADMINISTRATION ET ÉVOLUTION

ALIX, Yves (dir.). *Bibliothèques en France, 1998-2013*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2013. 279 p. (Bibliothèques).

AROT, Dominique (dir.). *Les Bibliothèques en France, 1991-1997*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 1998. 315 p. (Bibliothèques).

CAUDRON, Olivier. La Vraie révolution. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 6, p. 32-34. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0032-006> [consulté le 28 février 2019].

DESRICHARD, Yves. *Administration et bibliothèques*. Nouvelle édition. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2014, 576 p. (Bibliothèques).

KLEE, Louis. Ouvrir pour faire société : la bibliothèque reprogrammée [en ligne]. In *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*. 17 juin 2014. (Contributions). Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/contributions/ouvrir-pour-faire-societe-la-bibliotheque-reprogrammee> [consulté le 10 février 2019].

PALLIER, Denis. *Les bibliothèques*. Douzième édition. Paris : Presses universitaires de France. 2010. 127 p. (Que sais-je ?).

Réformes territoriales et universitaires

AOUSTET, Laurie. L'enjeu documentaire dans les politiques de site [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 12, p. 8-16. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0008-001> [consulté le 21 février 2019].

CARBONE, Pierre. *Les fusions d'universités et la documentation*. Rapport IGB n° 2015-0031. Mai 2015. 58 p. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/72/0/Les_fusions_d_universites_et_la_documentation_201506018_444720.pdf [consulté le 14 janvier 2019].

GOURET, Gaëlen. *Politiques de site dans l'enseignement supérieur : quels enjeux pour la documentation ? Analyse et prospective à partir de cas régionaux* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2016. 215 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65768-politiques-de-site-dans-l-enseignement-superieur-quels-enjeux-pour-la-documentation.pdf> [consulté le 20 février 2019].

LAHARY, Dominique et PÉRALES, Christophe. Universités et collectivités territoriales : deux régimes politiques différents. In *Bibliothèque(s)*, 2013, no 71-72 « Bibliothécaires et décideurs », p. 24-26.

COOPÉRATION

AOUSTET, Laurie. *La bibliothèque est-elle l'alliée naturelle du musée ? Partenariats engagés et possibilités de développement entre bibliothèques et musées*. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2015. 87 p.

AMESTOY, Jeannette. La Coopération est-elle devenue une imposture ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1991, n° 3, p. 194-195. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0194-004> [consulté le 9 février 2019].

AROT, Dominique. La Coopération des bibliothèques en France [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 2, p. 5-12. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0005-001> [consulté le 20 février 2019].

BATS, Raphaëlle (dir.). *Mener un projet international : bibliothèques françaises et coopération internationale*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2011. 184 p. (La Boîte à outils ; 24).

Editorial [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, n° 3, p. 171. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0171-001> [consulté le 20 janvier 2019].

FRUCHON, Pascal. *Mutualisation d'équipements culturels comprenant une bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2008. 87 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21203-mutualisation-d-equipements-culturels-comprenant-une-bibliotheque.pdf> [consulté le 28 février 2019].

GUILBAUD, Didier. Coopérer dans une agglomération : restons simple ! [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1991, n° 3, p. 196-201. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0196-005> [consulté le 22 février 2019].

GONZALÈS, Sophie. *L'État, les bibliothèques territoriales et la coopération* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2010. 79 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48450-l-etat-les-bibliotheques-territoriales-et-la-cooperation.pdf> [consulté le 21 janvier 2018].

GROGNET, Thierry et RICHARD, Hélène. *L'action territoriale de la Bibliothèque nationale de France*. Rapport n° 2014-035. Juillet 2014. 60 p. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/75/1/Rapport_action_territ_BnF_13_03_15_444751.pdf [consulté le 21 janvier 2018].

MACHON, Yannick. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2010. 109 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49251-les-bibliotheques-universitaires-et-la-cooperation-regionale.pdf> [consulté le 21 janvier 2018].

MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises [en ligne]. In *Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques*. 1991. Disponible sur :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1086-la-cooperation-entre-les-bibliotheques-francaises.pdf> [consulté le 24 février 2019].

POUCHOL, Jérôme (dir.). *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2016. 194 p. (La Boîte à outils ; 38).

SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008. 315p. (Collection Bibliothèques).

Coopération BU-BM et BU-lecture publique

ARKAB, Leïla. *Coopération documentaire entre bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires*. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2009. 93 f.

BRULEY, Caroline. Un projet Open source, collaboratif et orienté utilisateur en BU : BRISE ES. In BERMÈS, Emmanuelle (dir.). *Vers de nouveaux catalogues*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2016, p. 81-103.

CAUDRON, Olivier. Grandeur de la mutualisation [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 1, p. 37-39. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0037-008> [consulté le 27 janvier 2019].

GIAPPICONI, Thierry et GIRARD, Christine. Mutualiser l'action des bibliothèques territoriales et universitaires : répondre aux enjeux des formations initiale et continue [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 2, p. 18-27. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0018-003> [consulté le 16 février 2019].

LE SAUX, Annie. Bibliothèques d'étude - bibliothèques de lecture publique [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2005, n° 1, p. 93-94. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0093-011> [consulté le 22 février 2019].

LIEBER, Claudine. Aventurières ou pionnières. Les bibliothèques combinant lecture publique et lecture universitaire sont-elles une utopie ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 2, p. 55-61. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0055-009> [consulté le 20 janvier 2019].

PÉNICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires : un nouveau modèle pour l'avenir ?* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2008. 81 p. Disponible sur : <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/penichon-dcb16.pdf> [consulté le 24 février 2019].

PERRIN, Georges. Entre publics et territoires [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 2, p. 47-50. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0047-010> [consulté le 20 janvier 2019].

PERRIN, Georges. Bibliothèques : ouvertures et territoires. In AROT, Dominique, BERTRAND Anne-Marie, DAMIEN, Robert... [et al.]. *Horizon 2019 : bibliothèques en perspectives*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2011, p. 86-99. (Collection Papiers. Série Généalogies).

PERRIN, Georges. Une volonté politique. In COLLIGNON, Laure et GRAVIER, Colette (dir.). *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*. Paris : Éd. Du Moniteur. 2011, p. 19-22.

PERRIN, Georges. La coopération, les réseaux et les partenariats institutionnels. In ALIX, Yves (dir.). *Le Métier de Bibliothécaire*. Douzième édition mise à jour. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2013, p. 145-160.

TOUITOU, Cécile. BM-BU, compagnons de route ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 4, p. 60-61. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0060-004> [consulté le 21 janvier 2019].

LE MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE ET LES FRONTIÈRES DU MÉTIER ENTRE BU ET LECTURE PUBLIQUE

ALIX, Yves. *L'ennemi dans la maison ou : les bibliothécaires face à eux-mêmes* [en ligne]. Journée d'étude Médiadix : « Les ennemis des bibliothèques », Nanterre, 15 février 2005, p. 2.

ALIX, Yves (dir.). *Le Métier de Bibliothécaire*. Douzième édition mise à jour. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2013. 565 p.

AROT, Dominique. Les missions des bibliothèques. In ALIX, Yves (dir.). *Le Métier de Bibliothécaire*. Douzième édition mise à jour. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2013, p. 53-58.

BÉRARD, Raymond. La question des frontières entre bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique. In CALENGE, Bertrand (dir.). *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2004, p. 123-135. (Bibliothèques).

CALENGE, Bertrand (dir.) *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2004. 314 p. (Bibliothèques).

FAYET, Sylvie et VAN DOOREN, Bruno. Bibliothèques dans leur territoire. In AROT, Dominique (dir.). *Les Bibliothèques en France, 1991-1997*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 1998, p. 59-82. (Bibliothèques)

GARAMBOIS, Marie. *Le métier de bibliothécaire à l'épreuve des stéréotypes : changer d'image, un enjeu pour l'advocacy* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2016, p. 38. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67444-le-metier-de-bibliothecaire-a-l-epreuve-des-stereotypes-changer-d-image-un-enjeu-pour-l-advocacy.pdf> [consulté le 16 février 2019].

KUPIEC, Anne. Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? [en ligne]. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 1, p. 5-9. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001> [consulté le 18 février 2019].

MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. 2017. 208 p. (Bibliothèques).

MORIZE, Edwina. *L'identité sociale des bibliothécaires : enquête sur les professionnels des bibliothèques d'État et territoriales en France* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme national de master. Villeurbanne : Enssib. 2013. 80 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64026-l-identite-sociale-des-bibliothecaires-enquete-sur-les-professionnels-des-bibliotheques-d-etat-et-territoriales-en-france.pdf> [consulté le 18 février 2019].

PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur* [en ligne]. Rapport IGB n°2007-013. Juin 2007. 18 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/75-l-emploi-des-etudiants-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur.pdf> [consulté le 21 février 2019].

RENOULT, Daniel. *La filière bibliothèque de la fonction publique d'État. Situation et perspectives* [en ligne]. Rapport IGB n° 2007-029. Juin 2008, p. 47. Disponible sur : http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/55/5/Rapportfilierebibliotheque25062008_30555.pdf [consulté le 16 février 2019].

RENOULT, Daniel. *Pour une nouvelle carte des emplois de conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées* [en ligne]. Rapport IGB n°17-2008. Septembre 2008. 45 p. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/79/7/rapportrenoult_39797.pdf [consulté le 14 janvier 2019].

RONY, Timothée. *Le rôle social des bibliothèques universitaires. Étude de cas : l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. 2018. 114 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68102-role-social-des-bibliotheques-universitaires-le-etude-de-cas-l-accueil-des-demandeurs-d-asile-ou-refugies.pdf> [consulté le 17 février 2019].

ACCUEIL DES PUBLICS

JACQUET, Amandine et VERNEUIL, Anne (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : ABF. 2017. 220 p.

NGUYEN, Odile. L'évolution des publics de l'université. In ROCHE, Florence et SABY, Frédéric (dir.). *L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2013, p. 28-42.

SABY, Mathieu. *Les bibliothèques universitaires et leur public extérieur : pratiques et enjeux* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2015. 149 p. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65180-les-bibliotheques-universitaires-et-leur-public-exterieur-pratiques-et-enjeux.pdf>

SERVET, Mathilde. *Les bibliothèques troisième lieu* [en ligne]. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2009. 83 p. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf> [consulté le 20 février 2019].

ÉVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE

AROT, Dominique. *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles* [en ligne]. Rapport IGB n°2012-005. Novembre 2012. 61 p. Disponible sur : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2012/35/3/horairesouverture_rapport_definitif_236353.pdf [consulté le 14 janvier 2019].

CORBIN, Noël et ORSENNA, Erik. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain* [en ligne]. Paris : ministère de la Culture. 2018. 72 p. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain> [consulté le 14 janvier 2019].

MULLER, Françoise et RIGEADE, Marine (dir.). *Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture*. Paris : ABF. 2014. 194 p.

ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques*. Paris : Stock, 2019, 160 p. (Essais – Documents).

PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques. Propositions pour une extension des horaires d'ouverture* [en ligne]. Rapport IGB n°2008-001. Avril 2008. 33 p. Disponible sur : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/26/9/ameliorer_1_accueil_dans_les_bibliotheques_rapport_2008-001_26269.pdf [consulté le 21 février 2019].

PERRIN, Georges (dir.). *Ouvrir plus, ouvrir mieux : un défi pour les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2014. 173 p. (La Boîte à outils ; 31).

ROBERT, Sylvie. *Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques* [en ligne]. 2015. 98 p. Disponible sur : http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/septembre2015/rapport_sylvie_robert.pdf [consulté le 14 janvier 2019]. et_la_documentation_201506018_444720.pdf [consulté le 14 février 2019].

SITES WEB CONSULTÉS²⁴⁹

Catalogue de la bibliothèque et des établissements culturels de Bordeaux [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/faces/advancedSearch.xhtml?searchType=adv&jscheck=1>

Catalogue de formation du CRFCB Médiakitaine [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://mediaquitaine.u-bordeaux.fr/Nos-formations/Catalogue-2019> [consulté le 14 février 2019].

Catalogue du plan de conservation partagée des périodes en Bourgogne [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.crl-bourgogne.org/pcpp.html>

Catalogue du réseau Grand-Paris-Sud-Est-Avenir [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://mediatheques.sudestavenir.fr/catalogue>

Catalogue RéVOdoc [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://revodoc.valdoise.fr/>

Communiqué plus de bibliothèques universitaires ouvertes le dimanche : lancement de l'appel à projet Noctambu + dimanche à Paris [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid129322/plus-de-bibliotheques-universitaires-ouvertes-le-dimanche-lancement-de-l-appel-a-projet-noctambu-dimanche-a-paris.html>

²⁴⁹Les liens ont tous été vérifiés le 28 février 2019.

Compte-rendu de la journée d'étude la JE Données et Bibliothèques [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/4/401/2331/ABF-Region/compte-rendu-sur-la-je-donnees-et-bibliotheques>

Periscope [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://periscope.sudoc.fr/>

Plan régional de conservation partagée des fonds jeunesse de Normandie Livre et Lecture [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.normandielivre.fr/normandie-livre-lecture/agence/nos-actions/plan-regional-de-conservation-partagee-des-fonds-jeunesse/>

Plan de Conservation Partagée Jeunesse de la Médiathèque départementale de l'Eure [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://mediatheque.cg27.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=37:conservation-partagee-jeunesse-2&Itemid=37

Portail Flaubert [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/html/und/litteratures/gustave-flaubert>

Programmation du festival les sciences des livres [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/culture/sport/promouvoir-la-culture-scientifique/les-sciences-des-livres>

TRIBUNE. Franck Riester : "Ouvrons encore plus grand nos bibliothèques !" [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.nouvelobs.com/politique/20190123.OBS9007/tribune-franck-riester-ouvrons-encore-plus-grand-nos-bibliotheques.html>

ANNEXES

Table des annexes

LETTRE DE MISSION ADRESSÉE AU DOYEN DE L'IGB POUR L'ANNÉE 2019.....	98
QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE.....	99
LISTE DES BIBLIOTHÈQUES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE.....	104
LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES (ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS ET INFORMELS).....	105
RÉPONSES OBTENUES À L'ENQUÊTE.....	107
ORGANIGRAMME DE LA MPU (VALENCE, JUIN 2018).....	131
BÂTIMENTS ET IMPLANTATION DES BIBLIOTHÈQUES À LA ROCHELLE.....	132
PROJET DE SCHÉMA FONCTIONNEL DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON.....	134

LETTRE DE MISSION ADRESSÉE AU DOYEN DE L'IGB POUR L'ANNÉE 2019

NOR : ESRB1800320Y
lettre du 18-12-2018
MESRI – MC

Texte adressé au doyen de l'inspection générale des bibliothèques

Qu'elles appartiennent à la sphère universitaire ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, les bibliothèques constituent un indispensable levier au service de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de la recherche, de la démocratisation culturelle ainsi que du développement de l'éducation artistique et culturelle. À ce titre, il importe que le maillage des équipements sur le territoire soit le plus efficace possible et que les collaborations s'étoffent entre bibliothèques universitaires et bibliothèques des collectivités territoriales. C'est dans un univers administratif, politique et technique profondément renouvelé que s'exercent aujourd'hui leurs missions : montée en charge des intercommunalités, voire des métropoles, autonomie des établissements d'enseignement supérieur et regroupements universitaires, poids croissant de la documentation électronique et, plus largement, des environnements numériques. Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, elles doivent relever le défi de concourir encore davantage à la réussite éducative et à l'insertion sociale et culturelle.

Conformément à sa vocation interministérielle, il appartient à l'inspection générale des bibliothèques de contribuer à mesurer l'efficacité des politiques en faveur du développement de la lecture, de la documentation et de l'information scientifique et technique. Le cas échéant, elle le fera en lien avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels. Dans le cadre des travaux qui lui sont confiés par cette lettre de mission (qu'il s'agisse de missions d'inspection ou d'études thématiques), elle s'attachera, à travers propositions et recommandations concrètes, à dégager des pistes d'amélioration susceptibles de rendre optimale la qualité des services rendus aux usagers.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné. Sous les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques peut également intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Frédérique Vidal

Le ministre de la Culture,
Franck Riester

Source : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=137499&cbo=1 [dernière consultation le 3 mars 2019].

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

BRÈVE PRÉSENTATION

L'enquête, réalisée via Google Forms, était composée de 50 questions, dont les réponses étaient ouvertes ou fermées selon les cas. Elle était organisée en quatre thématiques afin de recueillir :

- une présentation de l'établissement, des ses publics, des éventuels projets de coopération menés, en cours ou à venir et leurs aboutissements et éventuels apports ;
- l'avis des personnes interrogées concernant les intérêts (ou non) de la coopération, que l'on se place du point de l'utilisateur ou du professionnel ;
- leur avis à propos des freins à la coopération ;
- leur avis de façon plus personnelle et dans une visée davantage prospective, où ils étaient également libre de partager leurs opinions de façon générale ou sur des aspects précis, à leur guise.

QUESTIONNAIRE

VOTRE ÉTABLISSEMENT

1) Dans quel établissement travaillez-vous ? Réponse libre

2) Est-ce que la coopération avec la lecture publique ou universitaire est formalisée au sein de votre établissement ? Une seule réponse possible.

Dans un projet culturel, par exemple

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

3) Si oui, dans quel type de document est-elle formalisée ? Réponse libre

Une charte, une convention, un projet culturel, le projet d'établissement, ...

4) Votre structure a-t-elle mené, mène-t-elle ou envisage-t-elle de mener des projets de coopération ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

5) De quel(s) projet(s) s'agit-il et quand ont-ils ou auront-ils lieu ? Réponse libre

6) Avec quelle(s) autre(s) structure(s) ? Réponse libre

Cela peut aussi être avec une collectivité comme un département ou une région.

7) Qui en était / en est à l'initiative ? Réponse libre

8) Dans quel(s) cadre(s) s'insérai(en)t-il(s) ? Réponse libre

9) Quels étaient / sont les objectifs ? Réponse libre

10) Dans le cas de projets passés, ceux-ci ont-ils abouti ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Certains oui, d'autres non
- Je ne sais pas.

11) Quels ont été les apports pour votre structure ? Plusieurs réponses possibles.

- Positifs
- Négatifs
- Aucun apport
- Je ne sais pas.

12) Quels ont été les apports pour les usagers ? Plusieurs réponses possibles.

- Positifs
- Négatifs
- Aucun apport
- Je ne sais pas.

13) Dans le cas d'un échec, à quoi est-il imputable, selon vous ? Réponse libre

Dans le cas de plusieurs échecs, merci de les distinguer

14) Si vous travaillez dans une BU, diriez-vous que vous avez beaucoup d'usagers extérieurs à la communauté universitaire ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

15) Si oui, est-il possible de les quantifier ? Réponse libre

16) Si vous travaillez dans une BM, diriez-vous que vous avez beaucoup d'usagers venus de l'Enseignement supérieur au sein de votre communauté ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

17) Si oui, est-il possible de les quantifier ? Réponse libre

18) Dans le cas d'une BM, quand viennent-ils ? Plusieurs réponses possibles.

- Avant les périodes d'examens
- Pendant les périodes de fermeture pour congés de la ou des BU alentours
- En dehors de leurs horaires d'ouverture
- Autre :

LES INTÉRÊTS DE LA COOPÉRATION

DU POINT DE VUE DE L'USAGER

19) Permet-elle de lui proposer une meilleure offre documentaire ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

20) Favorise-t-elle la rencontre des publics ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

21) Permet-elle de leur offrir des horaires d'ouverture complémentaires ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

22) Dans le cas où vous auriez répondu non ou sans avis à la question précédente, est-il possible de préciser pourquoi. Réponse libre

23) Y voyez-vous d'autres avantages ? Réponse libre

DE VOTRE POINT DE VUE

24) Quelles missions dévolues aux bibliothèques la coopération permet-elle de mettre en œuvre ? Réponse libre

25) Permet-elle de gagner en visibilité auprès ... Plusieurs réponses possibles.

- ... des usagers ?
- ... des tutelles ?
- Sans avis

26) Permet-elle de réaliser des projets ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

27) Permet-elle d'obtenir des subventions ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

28) Permet-elle de réduire les coûts ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

29) Permet-elle de développer le réseau de la bibliothèque et le sien ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

30) Voyez-vous d'autres avantages ? Réponse libre

31) Enfin, quels sont, selon vous, les outils possibles de travail en commun ? Plusieurs réponses possibles.

- Carte unique de lecteur
- Portail commun
- Catalogue commun ou catalogue permettant d'interroger celui d'une autre bibliothèque
- Application en ligne permettant de connaître les horaires d'affluence
- Projet commun de numérisation
- Autre :

LES FREINS À LA COOPÉRATION

32) Le manque de ressources financières Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

33) Le manque de ressources humaines Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

34) Le manque de temps Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

35) Le manque d'outils collaboratifs Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

36) Le numérique Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

37) Si vous avez répondu oui à la question précédente, pour quelle(s) raison(s) le numérique constitue-t-il un frein selon vous ? Réponse libre

38) Le cadre territorial et l'organisation administrative Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

- Sans avis

39) Si vous avez répondu oui à la question précédente, en quoi le cadre territorial et l'organisation administrative sont-ils des freins selon vous ? Réponse libre

40) Les tutelles Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

41) Si vous avez répondu oui à la question précédente, pourquoi les tutelles représentent-elles un frein selon vous ? Réponse libre

42) La non-utilité de collaborer Plusieurs réponses possibles.

- Non, il n'est pas utile de collaborer.
- Non, il ne s'agit pas d'un frein.
- Sans avis

43) Le cas échéant, pourriez-vous préciser pourquoi il n'est pas utile de collaborer ? Réponse libre

44) La formation des bibliothécaires vous paraît-elle aborder la coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

45) Les métiers vous paraissent-ils être les mêmes en BU et en BM ? Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Sans avis

46) Qu'est-ce qui différencie le plus les BU des BM selon vous ? Réponse libre

47) Voyez-vous d'autres freins ? Réponse libre

VOTRE AVIS

48) Selon vous, la coopération... Plusieurs réponses possibles.

- est une opportunité
- est une contrainte
- fait partie des enjeux de demain
- est une ambition réaliste
- est une ambition irréalisable
- n'est pas utile
- Autre :

49) Souhaitez-vous partager librement votre avis sur ce sujet ? Réponse libre

50) Pour finir, souhaitez-vous que nous échangions à ce propos ? Si oui, merci de me laisser vos coordonnées. Je serais heureuse de vous contacter.
Réponse libre

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

Université Paris 2 Panthéon-Assas	École supérieure du professorat et de l'éducation Lille Nord de France
Université de Bretagne Occidentale	Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université Paris-Est Marne-la-Vallée	Université Le Havre Normandie
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse	Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
Université de Limoges	Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations (BULAC)
Université d'Orléans	bibliothèque Sainte-Geneviève
Université de Corse	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
Université de La Réunion	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS)
Université du Littoral Côte d'Opale	Bibliothèque de Bordeaux Métropole
Université de technologie de Troyes	Médiathèque municipale de Senlis
Université de Toulon	Bibliothèque départementale du Val d'Oise
Université de La Rochelle	Médiathèque départementale de l'Hérault
Université Polytechnique Hauts-de-France	Médiathèque départementale du Haut-Rhin
Université de Strasbourg	+ 3 BU non précisées
Université de Lorraine	+ 3 BM non précisées
Université d'Evry Val d'Essonne	+ 1 MD non précisée

LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES (ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS ET INFORMELS)

ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Personne interrogée	Établissement de rattachement	Objet de l'entretien
Muriel Pénichon	Université de Nantes	Études de cas (La Rochelle, Clermont-Ferrand, Brest, Valence) et avis sur la coopération
Olivier Caudron	IGB	Études de cas (La Rochelle, Bordeaux, Besançon) et avis sur la coopération
Jeanne-Marie Jandeaux	Université de Franche-Comté	Étude de cas (Besançon)
Rachel Guesmi	Université de Bordeaux	Étude de cas (Bordeaux) et avis sur la coopération
Grégory Miura	Université de Bordeaux-Montaigne	Étude de cas (Bordeaux) et avis sur la coopération
Nicolas Tocquer	Université de Bretagne Occidentale	Étude de cas (Brest) et avis sur la coopération
Fabrice Boyer	Université de Clermont-Auvergne	Étude de cas (Clermont-Ferrand) et avis sur la coopération
Catherine Granier	Université de Grenoble Alpes & Grenoble-INP	Étude de cas (Valence) et avis sur la coopération
Anne-Julia Lung-Appel	Médiathèques de Valence-Romans agglo	Étude de cas (Valence) et avis sur la coopération
Laurie Aoustet	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)	Expérience et avis sur la coopération
Marianne Briault	Médiathèques de Villeurbanne	Expérience et avis sur la coopération
Thierry Claerr	Ministère de la Culture	Expérience et avis sur la coopération
Gladys Gonfrier	DCB 27 / Université des Antilles	Expérience et avis sur la coopération
Christel Granier et Élisabeth Soubeiran	Direction du Livre et de la Lecture du Gard	Expériences et avis sur la coopération
Georges Perrin	Ancien inspecteur de l'IGB	Expérience et avis sur la coopération
Yves Alix	Enssib	Avis sur la coopération
Odile Grandet	IGB	Avis sur la coopération
Marc Scherer	Bibliothèque Sainte-Geneviève	Avis sur la coopération

ENTRETIENS INFORMELS

Personne	Établissement de rattachement	Objet de l'échange
Sylvie Fayet	Université de La Rochelle	Étude de cas (La Rochelle) et avis sur la coopération)
Raoul Weber	Université de La Rochelle	Étude de cas (La Rochelle) et avis sur la coopération)
Hélène Rio	CRFCB Médiaquitaine	Étude de cas (Bordeaux) et avis sur la coopération)
Henry Ferreira-Lopes	Bibliothèques et archives de Besançon	Étude de cas (Besançon) et avis sur la coopération)
Dominique Lahary	ABF	Expérience et avis sur la coopération
Leïla Saadaoui	Université Laurentienne (Canada)	Expérience et avis sur la coopération
Geneviève Tom	Médiathèque de Neuilly-sur-Seine	Expérience et avis sur la coopération
Virginie Delrue	Université du Littoral Côte d'Opale	Expérience et avis sur la coopération
Guillaume Gast	INET	Expérience et avis sur la coopération
Élisabeth Lalou	Université de Rouen Normandie	Expérience et avis sur la coopération
Christophe Evans	Bibliothèque publique d'information	Avis sur la coopération

RÉPONSES OBTENUES À L'ENQUÊTE

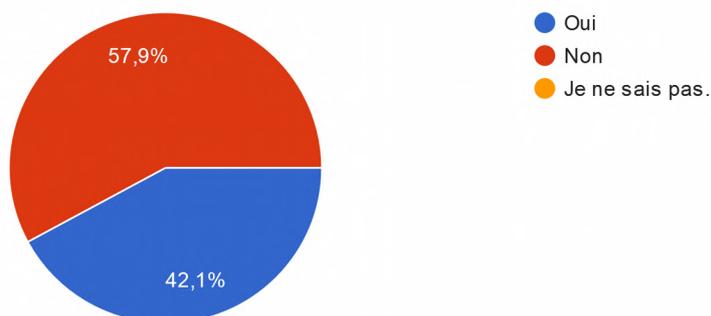
Les réponses ont été anonymisées en insérant la mention « XXX » à la place des éléments susceptibles d'identifier l'établissement ayant répondu. Pour la bonne compréhension des résultats, certaines précisions ont été ajoutées entre crochets. Les établissements de région parisienne ayant répondu bénéficient également de cette précision entre crochets.

SECTION DE L'ENQUÊTE : VOTRE ÉTABLISSEMENT

Question 2 :²⁵⁰

Est-ce que la coopération avec la lecture publique ou universitaire est formalisée au sein de votre établissement ?

38 réponses



Question 3 :

Si oui, dans quel type de document est-elle formalisée ? 18 réponses

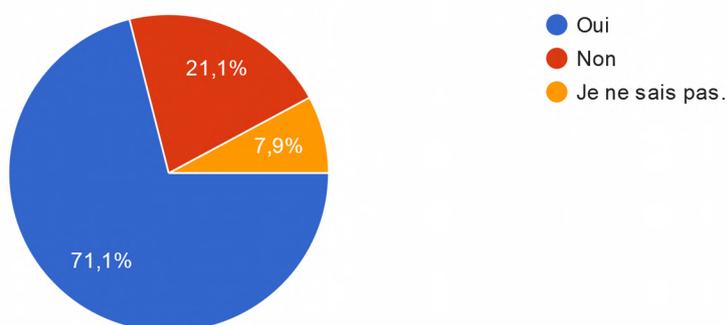
- convention
- Convention
- Un projet de convention est à l'étude.
- Convention entre l'Université et la Ville de XXX
- Outils de communication sur les horaires d'ouverture
- Une convention (je pense, je ne m'en suis pas occupée)
- Accord spécifique en cours de finalisation
- Charte XXX
- Conventions
- Convention de prêt de vidéos. Permettre aux étudiants d'emprunter des vidéos de fiction
- convention de partenariat
- Coopération dans un cadre plus large, au sein d'une association avec d'autres partenaires. Donc j'ai mis non à la réponse car il ne s'agit pas d'une coopération bilatérale.
- convention avec la DRAC
- Convention cadre entre l'université XXX et la métropole de XXX
- Une convention annuelle
- Convention de partenariat

²⁵⁰La réponse à la question 1, relative à l'identité des établissements ayant répondu, se trouve à la p. 104.

Question 4 :

Votre structure a-t-elle mené, mène-t-elle ou envisage-t-elle de mener des projets de coopération ?

38 réponses



Questions 6 à 9 :

Dans quel établissement travaillez-vous ?	De quel(s) projet(s) s'agit-il et quand ont-ils ou auront-ils lieu ?	Avec quelle(s) autre(s) structure(s) ?	Qui en était / en est à l'initiative ?	Dans quel(s) cadre(s) s'insérai(en)-t-il(s) ?	Quels étaient / sont les objectifs ?
Université XXX [région parisienne]	mise à disposition d'ouvrages juridiques de la BU en BM par semestre, et accueil des publics lors d'heures d'ouverture complémentaires (BU en soirée, BM en weekend) : les étudiants vont à la BM même en journée, comme le montre notre enquête de satisfaction de l'été dernier	médiathèque XXX	BU		désengorger la BU, mailler le territoire
Université XXX	Projet de valorisation des ressources électroniques, coopération autour de la médiation scientifique.	Avec la BM	L'université	Pas de cadre précis. Volonté du Pdt XXX de développer des liens avec la métropole.	Valorisation de la documentation électronique et promotion des travaux des chercheurs.
Service commun de la documentation de l'Université XXX [1er établissement ayant épondu deux fois]	Ouverture de la bibliothèque du Campus universitaire de XXX sur la ville de XXX avec un fonds de lecture publique depuis janvier 2015	Convention avec le Conseil départemental de XXX pour la collaboration de la bibliothèque du Campus universitaire de XXX avec la Bibliothèque départementale de prêt	La bibliothécaire responsable de la bibliothèque du Campus universitaire de XXX en était à l'initiative.	Dans le cadre de la collaboration de l'Université de XXX avec la Ville de XXX pour créer un campus universitaire à XXX.	Le Campus Universitaire de XXX regroupe l'ensemble des formations de l'Université de XXX implantées à XXX (l'UT du XXX, la Faculté des Sciences et Techniques, la Faculté de Droit et des Sciences économiques, l'institut XXX, le Service Commun de Documentation) que fréquentent aujourd'hui plus de 850 étudiants.
Université XXX Bibliothèque XXX [interuniversitaire et publique ; région parisienne]	Abonnement commun à Electre Projets de coopération avec la XXX. Appui scientifique de la XXX à une grande enquête de publics XXX. Projet de recherche en collaboration avec plusieurs établissements (bibliothèques, centres de recherche).	XXX [une bibliothèque de lecture publique]	nous	Enquête de publics	Appui scientifique
SCD XXX	Plan de conservation partagé des périodiques avec la Bibliothèque Départementale de XXX (bibliothèque patrimoniale publique) et projet de bibliothèque numérique commune. Plan de conservation partagé : devrait être formalisé en 2019 ; bibliothèque numérique : étude de faisabilité 2018/2019		directeurs des bibliothèques concernées		
Université XXX	Animation culturelle (programmation concertée sur certains événements depuis plusieurs années). Communication (information commune sur les horaires d'ouverture entamée en 2017), catalogue commun (projet abandonné)	Autres BU de la région	Généralement ? nous		Logique de territoire, offre de service aux usagers

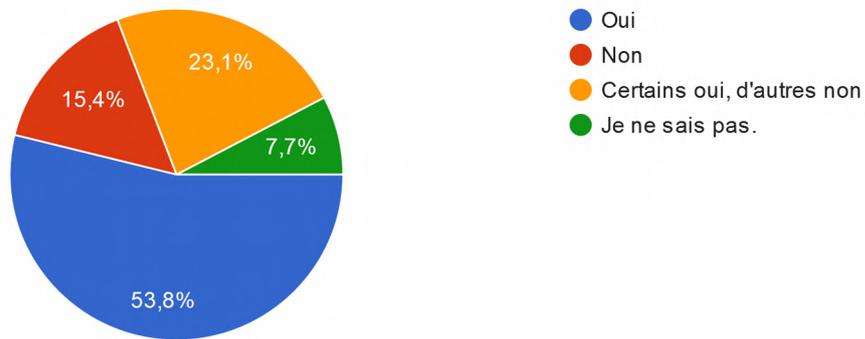
Dans quel établissement travaillez-vous ?	De quel(s) projet(s) s'agit-il et quand ont-ils ou auront-ils lieu ?	Avec quelle(s) autre(s) structure(s) ?	Qui en était / en est à l'initiative ?	Dans quel(s) cadre(s) s'insérait-il(s) ?	Quels étaient / sont les objectifs ?
Bibliothèque Universitaire XXX [2e établissement ayant répondu deux fois]	Pour le moment il y a une réciprocité de la gratuité de l'inscription aux bibliothèques pour le personnel. Il y a également eu des plages horaires le samedi après-midi pendant lesquelles des étudiants moniteurs payés par la BU venaient à la bibliothèque municipale pour aider à la recherche documentaire les étudiants présents ce jour-là (heures auxquelles la BU est fermée).	Projet de coopération avec la BU de l'ESC (école de commerce XXX). Avec la BU de l'Université de XXX.	Les directions des établissements	Parfois dans une coopération plus globale (pour l'ESC par exemple c'est une coopération entre les deux écoles avant les bibliothèques)	Parfois réduire les coûts (pour des abonnements électroniques), compléter l'offre de la BU en offrant un service en dehors de nos heures de fermeture...
Université XXX	Avec le réseau de lecture publique de l'agglomération : gratuité réciproque / acquisitions concertées / expos ou animations en coopération / formations partagées / partenariat pour le public enseignant du 1aire et 2aire et les étudiants MEEF / plan d'urgence et matériel de conservation / projet d'usage en commun d'une zone verte partagée Avec Canopé : gratuité réciproque / réservation de documents et navette dans le département / partenariat pour le public enseignant du 1aire et 2aire et les étudiants MEEF Avec administration pénitentiaire et éducation nationale : desserte documentaire pour détenus en reprise d'études Avec l'association Arcadd regroupant bibliothèques, archives et musées du département : expositions et manifestations scientifiques en commun	Communauté d'agglomération de XXX (réseau de lecture publique) Ville de XXX (archives municipales, musées, muséum) Département XXX (archives départementales, BDP)	Université et agglomération	Politique générale d'ancrage de l'Université dans son territoire, et politique de soutien à l'enseignement supérieur des collectivités locales	Faciliter la circulation des publics et optimiser l'offre documentaire et de services
[Une université non précisée]	communication		Une des BU	Fréquentation	Faire connaître la BU en centre-ville aux étudiants qui ont tendance à envahir la BM le samedi
SCD université XXX	Renforcer la complémentarité des entités sur le territoire (horaires, mutualisation d'évènements...)	Médiathèque de XXX et bientôt médiathèques de XXX et XXX, Bibliothèque universitaire et archives de XXX (XXX [pays frontalier])	le SCD	Partenariats sur le territoire	Renforcer la communication sur les évènements des différentes structures, proposer des animations communes, visites professionnelles à pérenniser
Service des bibliothèques - Université de XXX	Prêt d'œuvres d'arts de l'arthothèque des médiathèques de XXX pour nos BU + opérations de communication communes lors de la rentrée des étudiants + retours d'expérience sur des thématiques croisées (accessibilité, accueil des lycéens en période de révisions)		Collègue élève-conservatrice en stage en médiathèque qui allait ensuite prendre son poste dans le réseau des BU.	Par ailleurs, notre politique de site nous invite à renforcer notre coopération avec la lecture publique.	Objectif général et non associé à des déclinaisons précises.
Bibliothèque départementale XXX [région parisienne]	Coopération documentaire depuis 1994 : PEB entre établissements d'enseignement supérieur (BU + Grandes écoles), concertation et information réciproques	BDXXX + Bibliothèques de lecture publique participant à XXX + centres de documentation divers (voir https://XXX/)	Le Conseil départemental XXX	Création de l'université de XXX	Coopération entre les services documentaires du département et de l'université naissante, étendue par la suite à la lecture publique
Université XXX	Projet culturel : nuit de la lecture 2018, accès réciproque gratuit aux services et à la documentation, mise en place de visites des bibliothèques pour les personnels		les bibliothèques universitaires		Dynamiser les BU situées dans les petites villes, offrir aux étudiants un accès gratuits à la documentation dans les BM
La Médiathèque départementale XXX (XXX)	Participation au DU Métiers des bibliothèques + accueil des étudiants à la Médiathèque pierresvives (médiathèque de consultation / 3ème lieu) + accueil de stagiaires étrangers et participation à des actions à l'international	[Agence régionale du livre]	[Agence régionale du livre] et Lecture et la Médiathèque départementale	Développement des partenariats (Je suis sur un poste de chargée de mission partenariats et relations extérieures)	Déployer les activités de la Médiathèque départementale et renforcer son action de formation
Médiathèque Départementale XXX	Prêt inter-bibliothèque dans le cadre d'un catalogue partagée Lecture Publique - BU au niveau départemental	toutes les bibliothèques de lecture publique informatisées de notre département	La médiathèque départementale	Catalogue partagé au niveau départemental	permettre aux lecteurs d'avoir une visibilité sur les collections à leur disposition puis d'acheminer les documents dans la bibliothèque d'inscription du lecteur

Dans quel établissement travaillez-vous ?	De quel(s) projet(s) s'agit-il et quand ont-ils ou auront-ils lieu ?	Avec quelle(s) autre(s) structure(s) ?	Qui en était / en est à l'initiative ?	Dans quel(s) cadre(s) s'insérai(en)t-il(s) ?	Quels étaient / sont les objectifs ?
université de technologie de XXX [2e établissement à avoir répondu deux fois]	Relais d'information sur les actions culturelles, délocalisation des actions de la BU en BM, versement des comptes lecteurs de la BU dans le SIGB de la BM	métropole XXX	les deux directions des bibliothèques (BU/BM)	convention de partenariat	mutualisation des actions, passerelle entre les publics étudiants et de la lecture publique
Bibliothèque de l'Université XXX [région parisienne]	Réseau documentaire commun avec d'autres centres de ressources de l'agglomération. XXX http://www.XXX.fr/ Journées d'études et expositions réalisées en commun, catalogue collectif, visibilité des ressources et des actions des partenaires.	Liste des autres partenaires sur le site XXX	Les établissements du réseau, la BU a impulsé la création du réseau et des services avec l'XXX (Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale XXX [du département]). La BM était très active aux débuts de l'aventure, beaucoup moins aujourd'hui. ESPE XXX - responsable Action Culturelle XXX : BM XXX. Collex : Université. Actions culturelles : conjoint	Au sein d'une association loi de 1901.	Visibilité et accès aux ressources documentaire pour les habitants de l'agglomération, échanges professionnels.
BU ESPE XXX	Intervention d'artistes dans les formations ESPE - Expositions - Projet XXX			conventions	développer le volet culturel dans les formations ESPE
Université XXX	Catalogue collectif XXX (en place), CollEx (numérisation d'un fonds XXX référence pour la recherche - 2019), actions culturelles diverses (en place), partage d'expériences et formation (transition bibliographique)	Bibliothèque municipale de XXX, bibliothèque municipale d'XXX			Renforcement des liens, circulation des publics, mutualisation des moyens
Bibliothèque interuniversitaire XXX	Participation à une manifestation littéraire (XXX), publication scientifique en commun (ouvrage d'histoire de l'art sur l'abbaye de XXX), prêt de documents pour des expositions (XXX), projet de partage de dispositif d'information en temps réel sur les places disponibles,	Médiathèque XXX (métropole XXX)	Les élus et les directeurs	Un partenariat plus général	Contribuer à la vie culturelle de la cité, faire connaître les richesses patrimoniales au-delà de l'université
Bibliothèque nationale et universitaire de XXX	numérisation, expositions, portail de valorisation du patrimoine écrit	Région XXX	la XXX [l'établissement ayant répondu à l'enquête]		valorisation de nos collections auprès du grand public
[Une BM non précisée]		Médiathèque départementale	Commune et département	Convention	prêts de documents, d'outils d'animation, de formations
BU XXX	Projets de manifestations culturelles annuelles : Mois du Film documentaire - Une Saison graphique	Ecole d'Art, Centre d'Art contemporain, librairie, Festival de cinéma...	sur le mois du film doc; L'école d'art et la BU pour Une Saison Graphique	Manifestation nationale pour le mois du film doc; locale pour Une saison Graphique	Animation culturelle. Promotion du film documentaire - Promotion du graphisme
BU XXX [région parisienne]	Programmation culturelle, plaquette de com' sur la complémentarité des services, connaissance des équipes mutuelles, accueil des lycéens	Communauté d'agglomération XXX	Responsable de site, bibliothécaire en charge de l'action culturelle		
bibliothèque départementale	Formation / Animation - 2019-2020	BU	BD	Schéma départemental de développement de la lecture publique	Actions concertées, meilleure structuration
Service commun de la Documentation XXX [1er établissement ayant répondu deux fois]	Outre le conventionnement annuel avec la ville de XXX, nous sommes partenaire de la bibliothèque départementale XXX pour nos missions de Lecture publique. Nous devons renouveler la convention en 2019	Département XXX			
BU	coopération en matière documentaire et d'actions culturelles	BM et conseils départemental	Mon établissement		Couvrir le territoire et offrir plus de lieux d'accès et de diffusion au savoir et à la culture

Question 10 :

Dans le cas de projets passés, ceux-ci ont-ils abouti ?

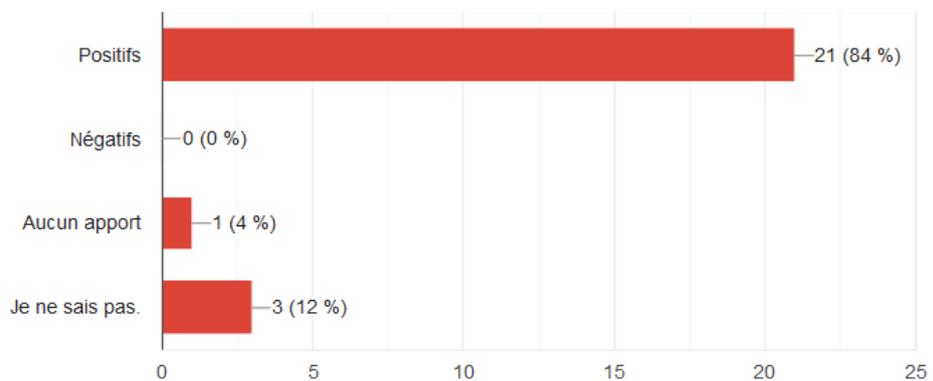
26 réponses



Question 11 :

Quels ont été les apports pour votre structure ?

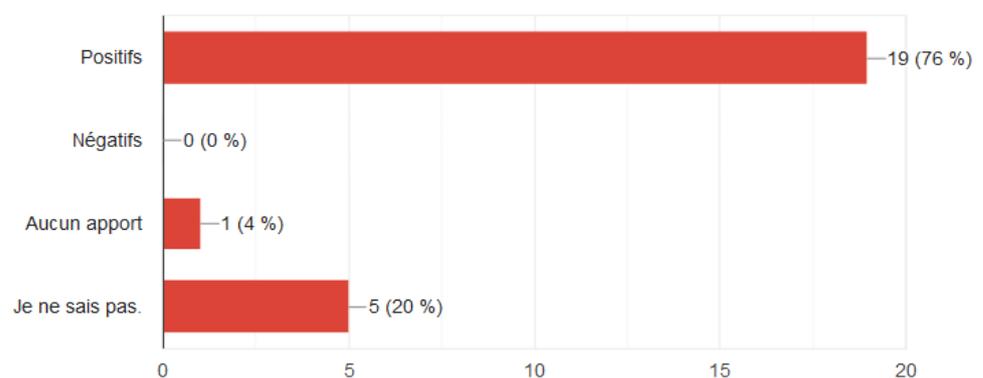
25 réponses



Question 12 :

Quels ont été les apports pour les usagers ?

25 réponses



Question 13 :

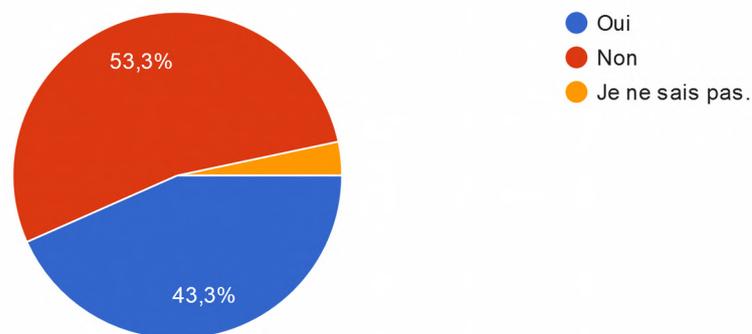
Dans le cas d'un échec, à quoi est-il imputable, selon vous ? 10 réponses

- Problèmes techniques (différents SIGB)
- Parfois manque de résultats, un service qui au final n'était pas très demandé par notre public. Parfois c'est l'arrêt de relations entre les universités (ou établissements) qui a engendré un arrêt des relations entre les bibliothèques.
- Problème du plan Vigipirate (filtrage des entrées)
- des difficultés budgétaires
- Manque de temps des différents partenaires et contraintes propres à chaque établissement.
- Non pas échec mais bémol : le principe de coopération, historique, demeure mais ne se développe pas. Imputable sans doute à la suprémacie (sic.) de la lecture publique dans le réseau et à la différence des enjeux
- Complexité informatique et le projet a pris du retard... ce qui a nuit à la motivation
- Temps de validation politique parfois non compatibles avec les calendriers d'appels à projets
- Pour les projets en attente, la raison du report est budgétaire
- Disponibilité et compétences inégales des collègues selon les établissements
Méconnaissance des acteurs et partenaires potentiels Cloisonnement de certaines administrations de tutelle

Question 14 :

Si vous travaillez dans une BU, diriez-vous que vous avez beaucoup d'usagers extérieurs à la communauté universitaire ?

30 réponses



Question 15 :

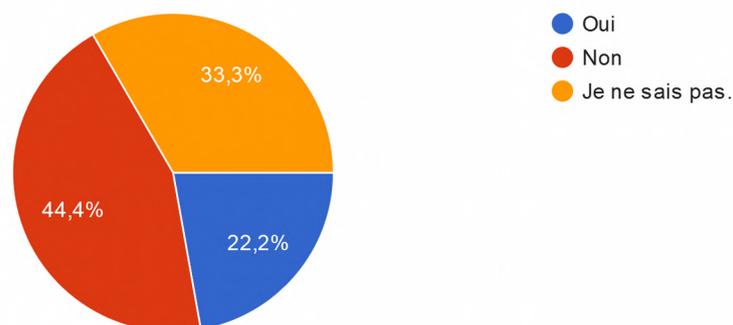
Si oui, est-il possible de les quantifier ? 17 réponses

- [réponse non exploitable]
- Difficile de quantifier précisément ce public, puisque les BU sont ouvertes à tous. Nombreux lycéens à certaines périodes de l'année.
- Entre 12 et 15% selon les années
- Environ 13 % de public non universitaire
- 13,5% des inscrits + 11744 visiteurs (en 2017)
- voir les chiffres ESGBU, majorité d'enseignants
- 87
- environ 10% de notre public universitaire, soit près de 800 usagers (dont beaucoup de lycéens)
- Pas vraiment car même inscrit un lecteur extérieur n'est pas rattaché à une BU en particulier
- une cinquantaine par an
- un quart des usagers inscrits
- Environ 1000 à 1200
- C'est surtout en BU lettres que nous avons des lecteurs extérieurs.
- environ 1/4
- Environ 250 inscrits, mais fréquentation des événements culturels beaucoup plus importante (estimée à 10000 personnes /an)
- 200 lecteurs extérieurs inscrits, 1200 lycéens au moment du bac, visiteurs pdt les expos
- 600 usagers inscrits

Question 16 :

Si vous travaillez dans une BM, diriez-vous que vous avez beaucoup d'usagers venus de l'Enseignement supérieur au sein de votre communauté ?

9 réponses

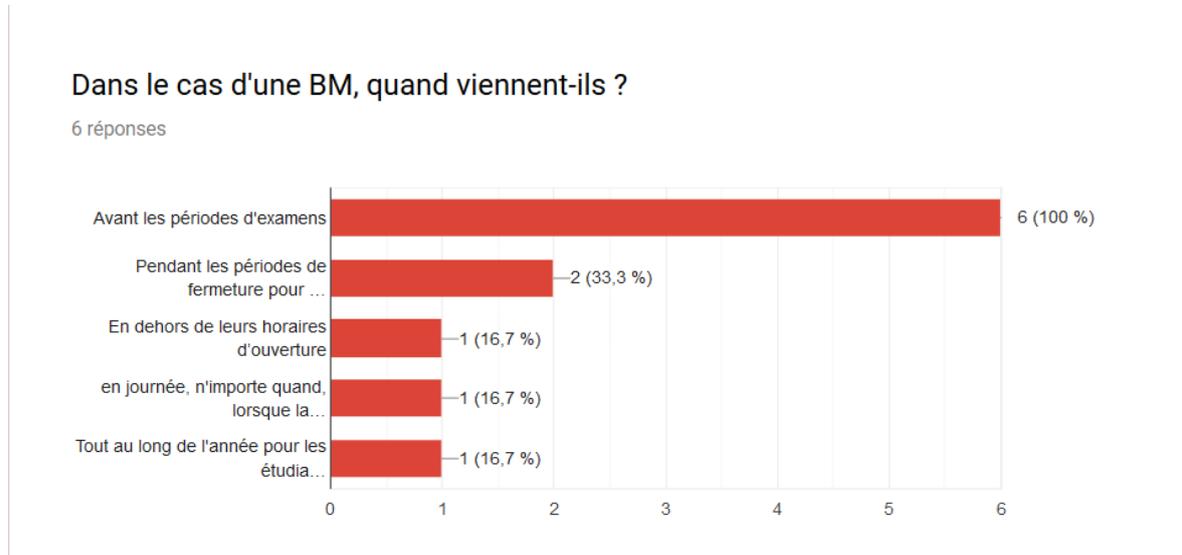


Question 17 :

Si oui, est-il possible de les quantifier ? 2 réponses

- NON
- Quelques étudiants viennent travailler

Question 18 :



Détail des réponses :

- « en journée, n'importe quand, lorsque la BU est pleine ou parce qu'ils préfèrent l'ambiance de la BM pour "fuir" les camarades de promo »
- « Tout au long de l'année pour les étudiants en architecture »

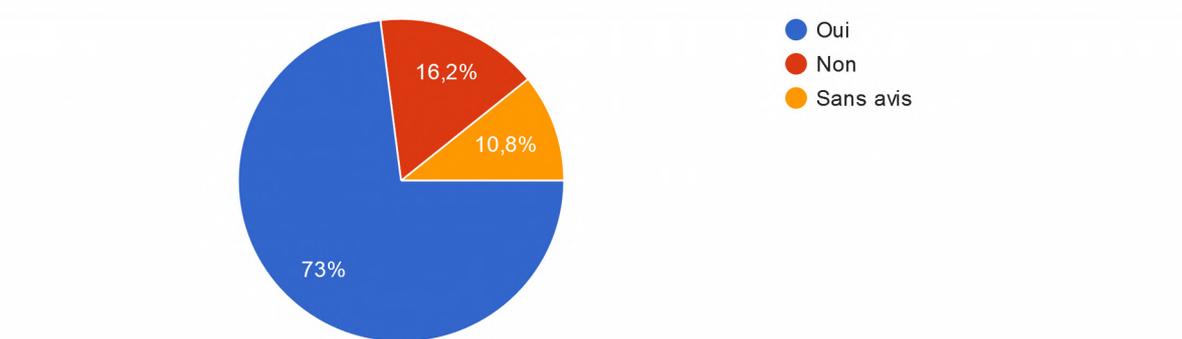
SECTION DE L'ENQUÊTE : LES INTÉRÊTS DE LA COOPÉRATION

Sous-section : Du point de vue de l'utilisateur

Question 19 :

Permet-elle de lui proposer une meilleure offre documentaire ?

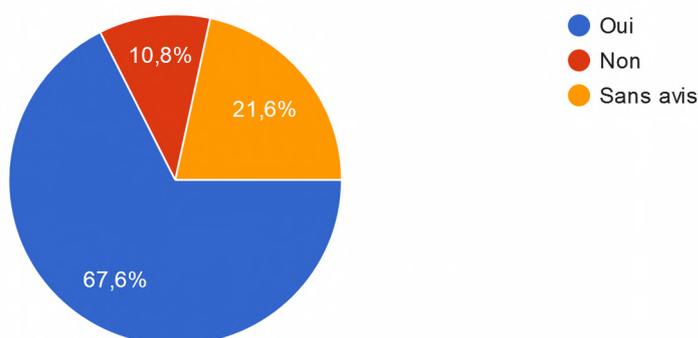
37 réponses



Question 20 :

Favorise-t-elle la rencontre des publics ?

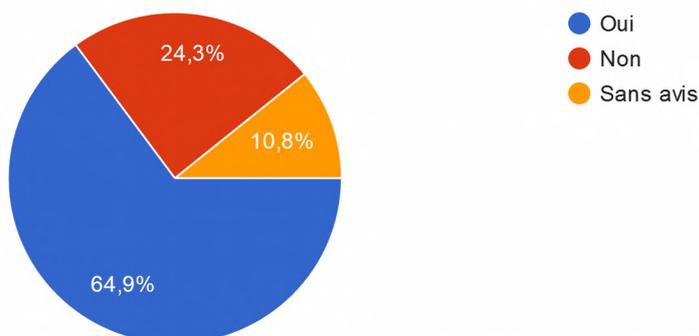
37 réponses



Question 21 :

Permet-elle de leur offrir des horaires d'ouverture complémentaires ?

37 réponses



Question 22 :

Dans le cas où vous auriez répondu non ou sans avis à la question précédente, est-il possible de préciser pourquoi. 14 réponses

- Les bibliothèques universitaires ont des horaires d'ouverture très étendus en comparaison de la majorité des bibliothèques municipales. Le seul créneau complémentaire peut être le dimanche, mais de plus en plus de bibliothèques universitaires ouvrent aussi le dimanche.
- coopération documentaire seulement
- Nos BU sont beaucoup plus ouvertes que les BM environnantes
- Notre public cherche plutôt une offre généraliste
- Les horaires des BU sont plus étendus. Les BM n'envisagent pas (encore) pour des raisons budgétaires l'ouverture le dimanche
- Difficile de parler pour nos usagers sans enquête...

- Difficulté de concertation entre BM et BU et personnel BU réfractaire au public lycéen : La BU ne les accepte plus !!
- Tout dépend de la localisation de la BU et de la BM. Cela dépend aussi des moyens disponibles pour avoir des horaires complémentaires.
- Le nombre d'utilisateurs qui fréquentent les deux réseaux (BU et BM) sont en grande partie disjointes.
- Ce sujet n'a pas été travaillé entre les deux directions
- La Ville ne tient pas compte des horaires de la XXX ou des BU
- LA BU signale aux étudiants l'ouverture de la BM le dimanche, mais la collaboration entre BM et BU n'a pas porté sur une extension des horaires d'ouverture
- La médiathèque de XXX est très axée sur la lecture publique. Des collections universitaires apporteraient, me semble-t-il, peu aux utilisateurs. Les centres universitaires sont par ailleurs éloignés. Une complémentarité des heures d'ouverture n'est donc pas une possibilité.
- pas de coordination à ce niveau

Question 23 :

Y voyez-vous d'autres avantages ? 15 réponses

- chevauchement des horaires avec présence de la documentation juridique de la BU sur les rayonnages de la BM = plus d'espaces de travail avec les ouvrages de la BU (les étudiants ne sont pas intéressés, pour leurs études de droit, par les livres de la BM). Enfin, les ressources électroniques de la BU sont accessibles de partout, ce qui aide les étudiants nomades
- Passerelles entre université et société civile, notamment à travers des opérations de médiation scientifique.
- Une programmation culturelle commune, l'animation d'un territoire
- Un intérêt économique pour les deux, une politique commune d'accès à la culture, une offre multi-services visant tous les publics
- Désengorger la BM et augmenter la fréquentation du samedi de la BU (qui reste modeste) à un moment où des travaux massifs sur le BU du campus supprime des places
- Mutualisation des m² sur le territoire, des connaissances professionnelles BU/BM
- offrir des places de travail supplémentaires
- Offrir des services étendus et gratuits aux utilisateurs
- inscription facilitée pour les étudiants au sein de la bibliothèque de lecture publique
- cohérence de la politique documentaire et d'acquisition patrimoniale
- Circulation des publics et reconnaissance de la BU comme un acteur culturel local hors de l'université
- Nous sollicitons des universitaires pour des conférences.
- Structurer une offre de services sur un territoire
- Meilleures offres d'outils numériques (ordinateurs, imprimantes, ressources numériques), offres culturelles (expositions, rendez-vous ludiques avec des scolaires et des enfants en général), aide à des associations locales notamment pour l'apprentissage du français à des migrants ...

- Partage d'expériences et de pratiques entre collègues Mutualisation des formations sur des sujets connexes Mutualisation des coûts de réalisation d'actions

Sous-section : De votre point de vue

Question 24 :

Quelles missions dévolues aux bibliothèques la coopération permet-elle de mettre en œuvre ? 29 réponses

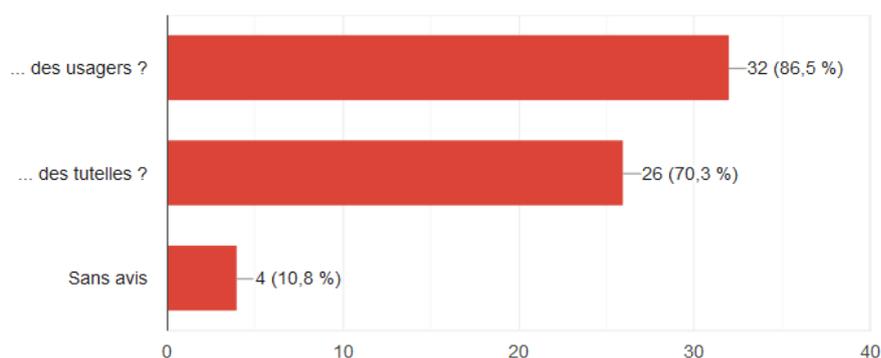
- article 2, point 2 si l'on s'en tient au texte officiel. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2011/8/23/ESRS1101850D/jo> ; sinon, en termes d'animation culturelle il y a peut-être une fenêtre (que nous n'utilisons pas à XXX).
- Politique documentaire, diffusion de la science
- diffusion des savoirs, de la culture et des loisirs par le biais de l'offre documentaire et non documentaire, formation des usagers, animation culturelle... bref, toutes !
- action culturelle, conservation/valorisation collections, politique documentaire, démarche qualité,
- Toutes
- La médiation et l'action culturelle
- Améliorer l'approche de l'accueil des publics par un partage de connaissances et de compétences
- donner l'accès à la culture et contribuer à lutter contre les inégalités
- Améliorer l'offre documentaire, améliorer le soutien à la recherche documentaire.
- accueil / formation / étude et recherche / conservation / animation
- toutes
- l'accueil des usagers et l'organisation des espaces de travail et de consultation sur le territoire
- Il est difficile pour moi de répondre à cette question, la coopération BM/BU n'étant pas un axe de notre projet de service. Nous rendons plutôt "service" aux étudiants en mettant à leur disposition des places de travail, bien qu'en nombre réduit.
- promotion de la lecture, action culturelle, conservation patrimoniale
- Accueil et mise à disposition de collections au sens large + animation culturelle
- Elargir le champ de l'offre documentaire ; mieux faire connaître au public et aux bibliothécaires les différentes ressources du territoire
- la formation des usagers, l'animation culturelle
- Offre de service enrichie
- Accès à l'offre documentaire élargie, accès à des places de travail
- la participation aux actions culturelles, la communication autour de la culture scientifique
- Renforcer les animations culturelles, créer une meilleure visibilité des ressources.
- Action Culturelle - Éducation à la culture - Exposition commune
- Accès élargi à la culture et à l'information scientifique et technique
- L'accueil du public, l'action culturelle et l'accès au savoir
- la valorisation des collections
- Elle devrait permettre une meilleure articulation documentaire, une meilleure visibilité des projets culturels.

- Nos faisons appel à des universitaires pour des actions culturelles. Nous pourrions envisager de faire appel à des professeurs ou étudiants pour enrichir notre connaissance du fonds patrimonial ou des études (enquêtes auprès d'usagers par exemple).
- Accroissement et diversification de l'offre de services dans plusieurs domaines, ressources documentaires, formation des professionnels , action culturelle....
- Diffusion de la Culture et du savoir sur l'ensemble du territoire, Promotion de l'établissement universitaire

Question 25 :

Permet-elle de gagner en visibilité auprès ...

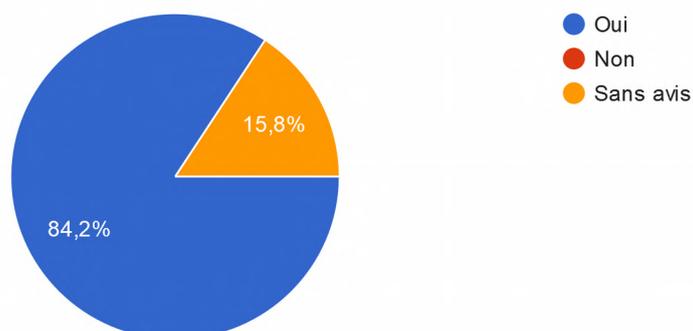
37 réponses



Question 26 :

Permet-elle de réaliser des projets ?

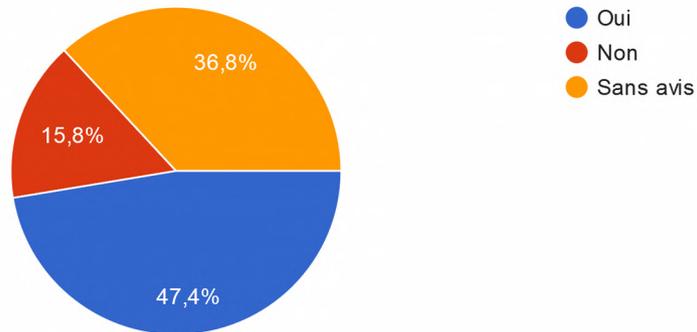
38 réponses



Question 27 :

Permet-elle d'obtenir des subventions ?

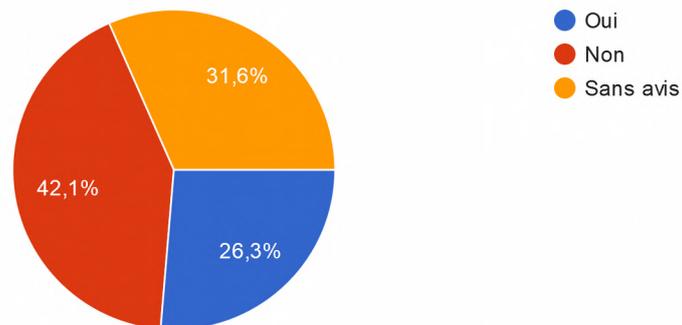
38 réponses



Question 28 :

Permet-elle de réduire les coûts ?

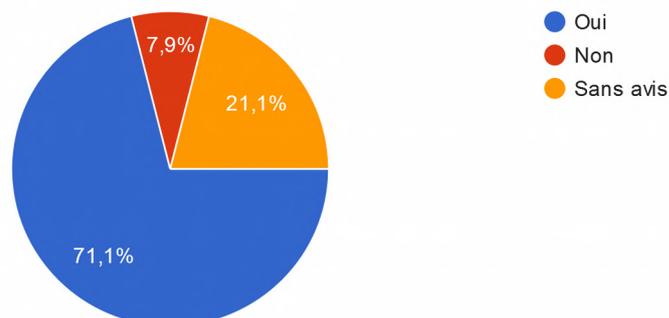
38 réponses



Question 29 :

Permet-elle de développer le réseau de la bibliothèque et le sien ?

38 réponses



Question 30 :

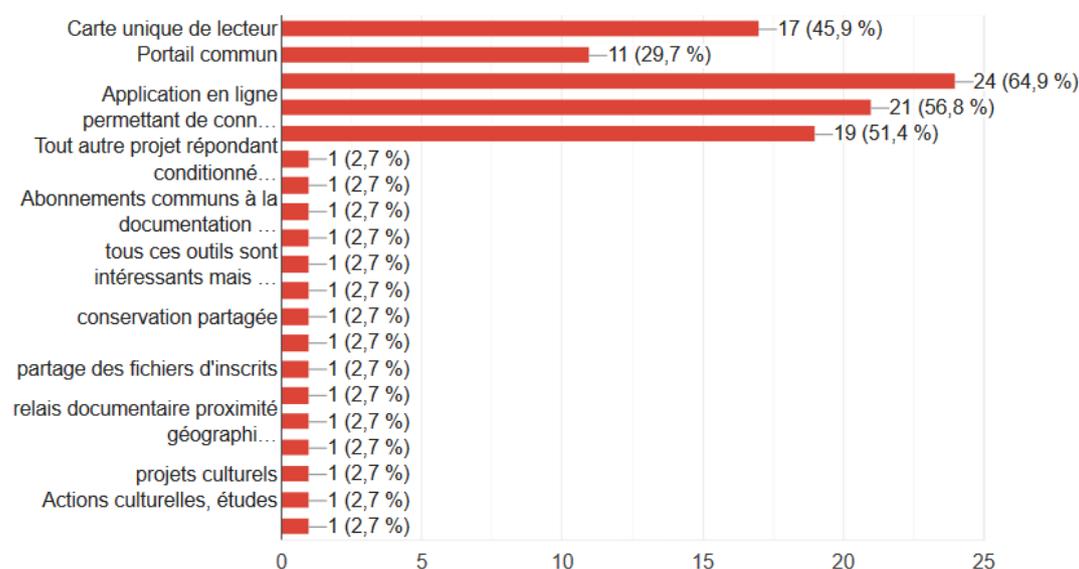
Voyez-vous d'autres avantages ? 6 réponses

- La coopération avec d'autres établissements permet aux membres des différents personnels de se côtoyer et donc d'échanger sur leurs pratiques de travail ce qui amène à nous questionner (et parfois à nous améliorer ! ;-)).
- intérêt pour les utilisateurs
- la constitution d'une communauté professionnelle des bibliothèques (BM et BU)
- augmentation des places de travail équipées (wifi, prises électriques...)
- Echanges professionnels, connaissance des différentes activités entre lecture universitaire, lecture publique, lecture associative...
- favoriser les actions liées à la culture, aux expositions

Question 31 :

Enfin, quels sont, selon vous, les outils possibles de travail en commun ? 

37 réponses



Liste des réponses qui étaient pré-proposées :

- Carte unique de lecteur
- Portail commun
- Catalogue commun ou catalogue permettant d'interroger celui d'une autre bibliothèque
- Application en ligne permettant de connaître les horaires d'affluence
- Projet commun de numérisation
- Autre :

Détail des réponses reçues dans la catégorie « Autre » :

- Offres autour de l'action culturelle
- Abonnement commun à la documentation non académique
- Tout autre projet [...] conditionné par le contexte et répondant aux besoins des publics

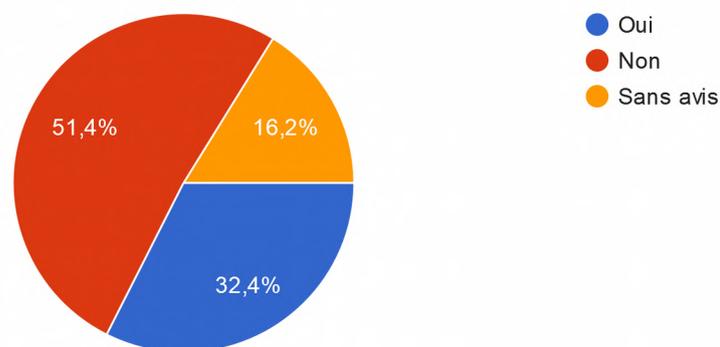
- Des actions de promotion de la lecture, collaboration CDI, BM et BU pour les lycéens (TPE)
- Tarification (gratuité pour les étudiants et gratuité pour les inscrits à la médiathèque qui fréquentent les BU »
- Carte documentaire des ressources
- Partage des fichiers d'inscrits
- Relais documentaire proximité géographique - BU/BM
- Horaires en soirée complémentaires
- Formation des personnels

SECTION DE L'ENQUÊTE : LES FREINS À LA COOPÉRATION

Question 32 :

Le manque de ressources financières

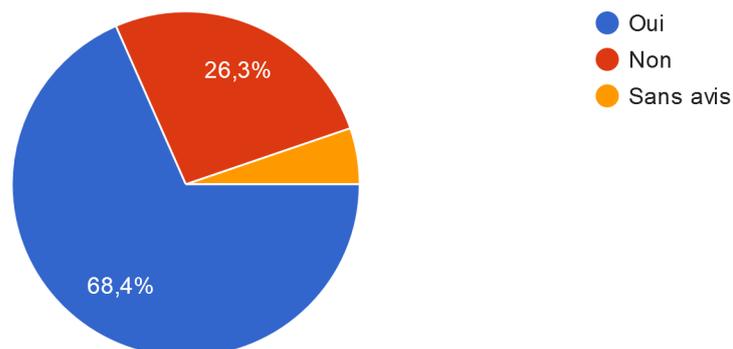
37 réponses



Question 33 :

Le manque de ressources humaines

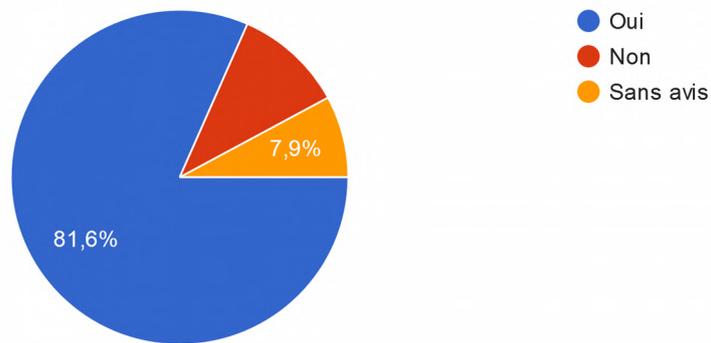
38 réponses



Question 34 :

Le manque de temps

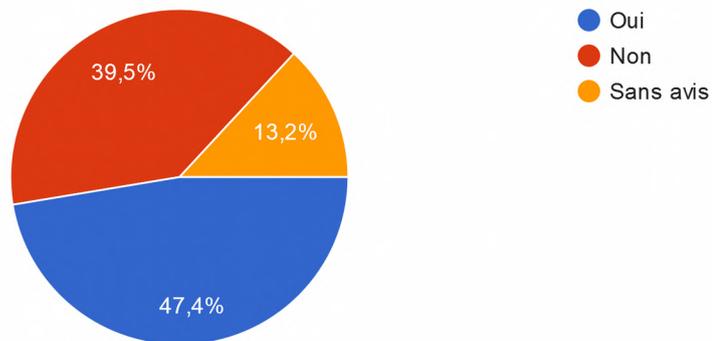
38 réponses



Question 35 :

Le manque d'outils collaboratifs

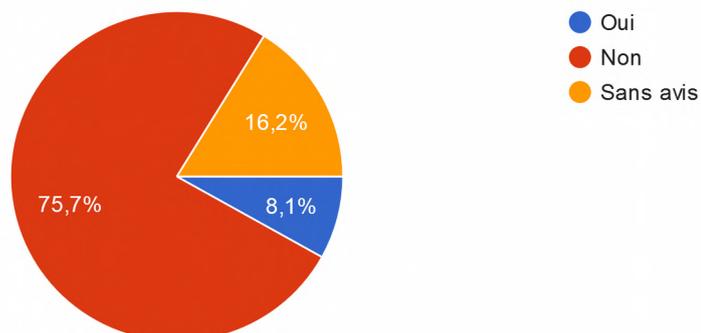
38 réponses



Question 36 :

Le numérique

37 réponses



Question 37 :

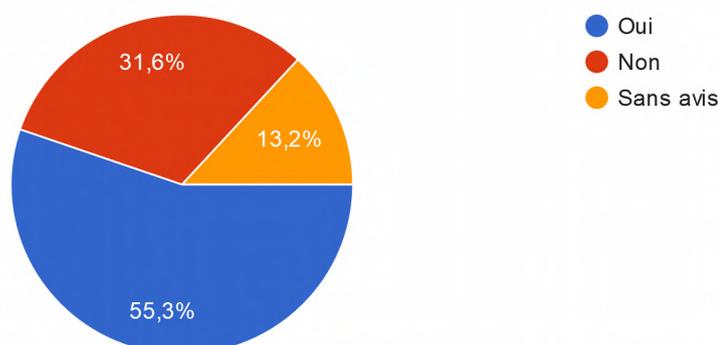
Si vous avez répondu oui à la question précédente, pour quelle(s) raison(s) le numérique constitue-t-il un frein selon vous ? 4 réponses

- [réponse non exploitable]
- Problème des modalités d'accès aux ressources numériques qui dépendent des contrats avec les éditeurs: l'accès distant est restreint aux membres de la communauté universitaire; même nos inscrits extérieurs ne peuvent y accéder
- Pas les mêmes catalogues, les mêmes besoins, les mêmes négociateurs (Couperin ou Carel)
- Le SCD met en place des outils numériques dans le cadre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi notre catalogue et notre offre ne sont pas adaptés à une utilisation de loisir.

Question 38 :

Le cadre territorial et l'organisation administrative

38 réponses



Question 39 :

Si vous avez répondu oui à la question précédente, en quoi le cadre territorial et l'organisation administrative sont-ils des freins selon vous ? 19 réponses

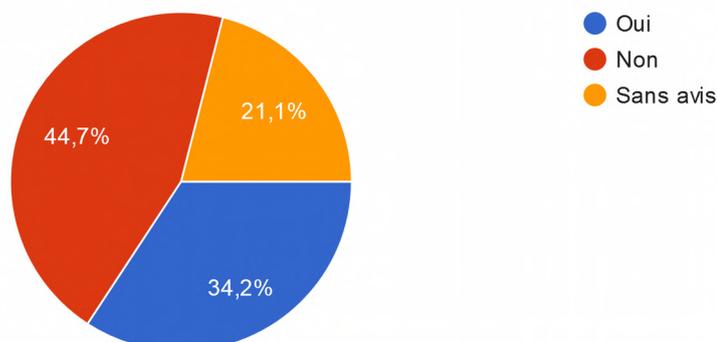
- Délai des réponses aux questions en cas de dysfonctionnement.
- Une collectivité territoriale ne souhaite pas forcément investir financièrement dans des projets qui peuvent bénéficier à d'autres structures ne dépendant pas d'elle.
- Lourdeur des procédures
- multiplication des interlocuteurs
- Très disjointes
- Procédures différentes, processus décisionnels très lourds (validations en conseils municipaux puis conseil communautaire + validation en CA de l'Université), régime et statut différent des personnels, personnalités juridiques différentes rendant complexe les partages et les questions de responsabilité, budgets différents rendant complexes les achats en commun...

- Des tutelles différentes (État / Université / collectivités) ont un mal fou à travailler ensemble et les différences de gestion administrative servent très vite d'alibi pour ne rien faire
- Il est parfois difficile de formaliser les choses, conventionnement etc
- Les BM privilégient les collaborations et les projets entre BM
- Agenda différent de celui de la politique universitaire.
- Les cadres administratifs ne sont pas adaptés à la coopération transverse et ne les favorisent pas. Tout repose sur la bonne (ou pas) volonté des responsables
- Les élus territoriaux et universitaires peuvent parfois avoir des projets politiques qui ne sont pas compatibles ou les projets politiques à mettre en œuvre par la bibliothèque ne laissent plus assez de temps pour la coopération informelle
- Chaque institution est prise dans un ensemble de priorités qui ne sont pas forcément bien articulables.
- circuit de décision - de validation - élaboration de nouveaux projets
- Même réponse que précédente : temporalités politique et d'appels à projets parfois incompatibles
- Les autorités de tutelles sont différentes, et donc souvent les projets politiques
- Organisation hiérarchique peut peser , ralentir freiner, bloquer les projets
- Nos organisations fonctionnelles sont très différentes et les usages également. Il est difficile de saisir tous les rouages de l'administration municipale et d'être informée des changements d'interlocuteurs
- le millefeuille de l'organisation administrative de la France cloisonne les esprits

Question 40 :

Les tutelles

38 réponses



Question 41 :

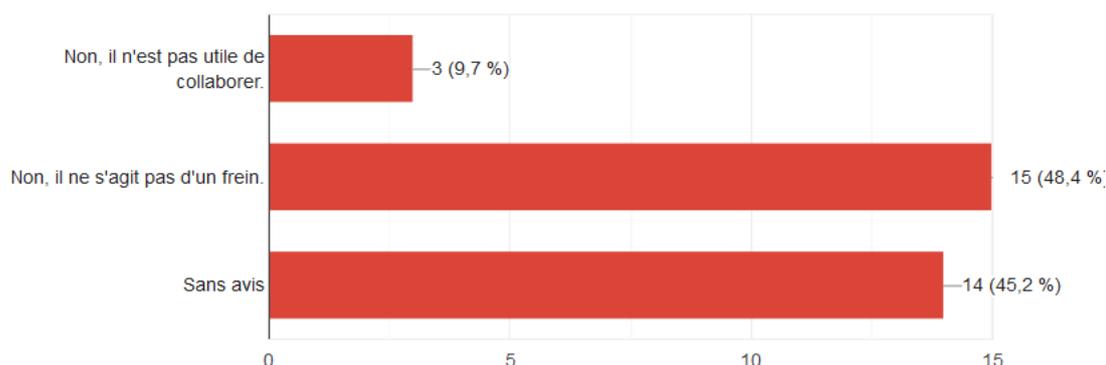
Si vous avez répondu oui à la question précédente, pourquoi les tutelles représentent-elles un frein selon vous ? 12 réponses

- Délai des réponses aux questions en cas de dysfonctionnement.
- Lourdeur des procédures
- incompréhension des tutelles territoriales, pas de soutien
- Nous ne pouvons pas travailler avec d'autres établissements si notre direction ne nous le permet pas au préalable. Et parfois ce n'est pas une volonté politique.
- idem
- Les axes de développement de la lecture publique de ma collectivité ne prennent pas en compte la coopération BM/BU, et d'autres axes prioritaires ont été définis.
- Question politique
- Il y a une volonté de coopérer de la part des élus (la convention cadre a été signée par les présidents de la métropole et de l'université) mais sans affectation d'enveloppe budgétaire autre que celle des budgets courants.
- Par ce que toutes les élus n'ont pas forcément envie de mettre à disposition du personnel pour gérer l'afflux d'étudiants
- Processus de validation dans les communes souvent plus long, avec des arbitrages politiques qui peuvent freiner les projets
- Organisation hiérarchique peut peser , ralentir freiner, bloquer les projets
- Beaucoup trop d'ego

Question 42 :

La non-utilité de collaborer

31 réponses



Question 43 :

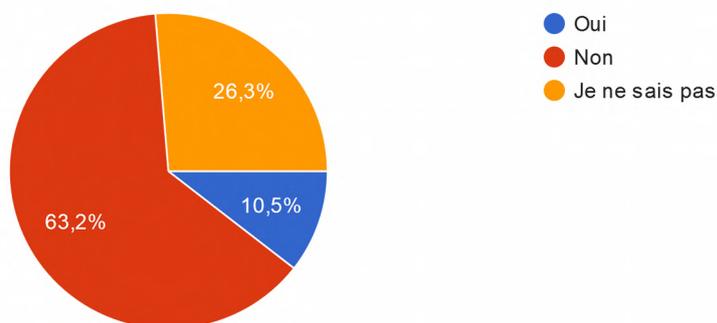
Le cas échéant, pourriez-vous préciser pourquoi il n'est pas utile de collaborer ? 4 réponses

- [réponse non exploitable]
- Pas très utile pour la documentation, les BU couvrant presque tous les besoins des étudiants (y compris doc. loisir). Comme lieux, nos horaires (70h) englobent ceux des BM.
- L'utilité touche essentiellement les villes estudiantines. De fait les bibliothèques des petites villes sont moins concernées.
- [réponse non exploitable]

Question 44 :

La formation des bibliothécaires vous paraît-elle aborder la coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique ?

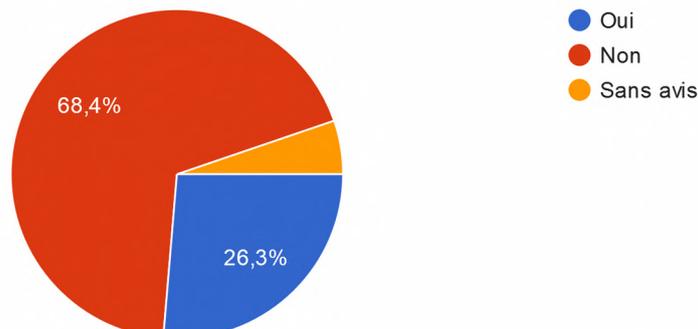
38 réponses



Question 45 :

Les métiers vous paraissent-ils être les mêmes en BU et en BM ?

38 réponses



Question 46 :

Qu'est-ce qui différencie le plus les BU des BM selon vous ? 35 réponses

- les publics
- les missions
- Les publics, les ressources, le fonctionnement institutionnel
- Le public
- Le type de documentation, le type d'usagers, le type de services.
- Les BU ont des missions liées à leur public cible : recherche et enseignement. Les BM ont une palette plus large de missions : culture, loisirs, détente, enseignement, emploi, etc.
- Le temps consacré à la médiation (accueil physique des usagers)

- La BU est impliquée dans la réussite des étudiants (enjeu professionnel fort) et s'inscrit dans la politique générale de l'université. On attend d'elle qu'elle contribue à la formation des étudiants.
- Collections, services, publics
- En BU le principal de notre activité vis à vis des publics c'est la formation à la recherche documentaire (et à nos ressources numériques). La principale différence (que je vois) en BM c'est la diversité de leurs publics. Ils doivent s'adapter à chaque type de public (et sont parfois amenés à sortir du cadre strictement bibliothèque : cours d'informatique de base, apprentissage des CVs, préparation aux entretiens d'embauche, cours de français...).
- Le numérique
- Plus d'accueil, d'accompagnement et de formation en BU / plus de flux prêt-retour en BM Nature et orientation des collections très différentes Place du numérique plus grande en BU Public enfant totalement absent en BU
- La finalité des services à rendre (pour la BU, c'est former à la recherche quand même)
- Les publics visés, mais en même temps de plus en plus d'étudiants fréquentent les médiathèques. C'est donc plus la dimension "Recherche" qui est absente, lorsque la BM ne possède pas de fonds patrimoniaux
- la spécialisation, le niveau de collection
- les services aux chercheurs, la formation documentaire dans les cursus
- Le public, les moyens et les ressources humaines (meilleure situation en contexte universitaire dans ce dernier domaine).
- Les BU ont un public "captif" : étudiants et enseignants - Les BM doivent développer une polyvalence de l'accueil et mutent plus facilement vers un recentrage autour des publics versus les collections
- Le niveau de la documentation proposée Une mixité des usagers plus importante en BM L'animation culturelle plus importante en BM La documentation électronique plus répandue en BU. L'appui à la recherche omniprésente dans les BU
- L'accès aux ressources
- le type de document à traiter: surtout la documentation électronique pour les BU, l'importance de la formation des étudiants pour les BU, le développement des animations et des actions participatives pour les BM.
- les attentes des publics, les politiques documentaires
- Problématique de ressources numériques, d'open science, de formation très différentes de la lecture publique. Priorité à la réorganisation du monde académique (fusion d'établissements)
- accompagnement du grand public - public différent
- Les publics et leurs besoins.
- Le public : spécialisé en BU, ouvert en BM. Les autorités : fermées et réservées aux enseignants-chercheurs en BU, ouvert à tout élu en BM
- Les aspects recherche, le développement des offres électroniques (payantes ou open access)
- Les collections, les publics, les objectifs, les missions
- Les missions confiées à la lecture publique et aux BU font différer les publics et donc au moins les collections.
- En BU, lecture prescrite par les enseignements, pour la réussite des études
- Public spécifique, étudiants et communauté universitaire, ressources documentaires le plus souvent ciblées, en adéquation avec les domaines

d'enseignement de l'université, formation des étudiants à la recherche documentaire encadrée (passeport documentaire)..

- les fonds plus spécifiques en BU, BM lecture publique s'adresse au plus grand nombre et moins à des publics spécialisés et ou chercheurs.
- Les usagers et leurs attentes, les moyens financiers disponibles
- La relation aux usagers

Question 47 :

Voyez-vous d'autres freins ? 13 réponses

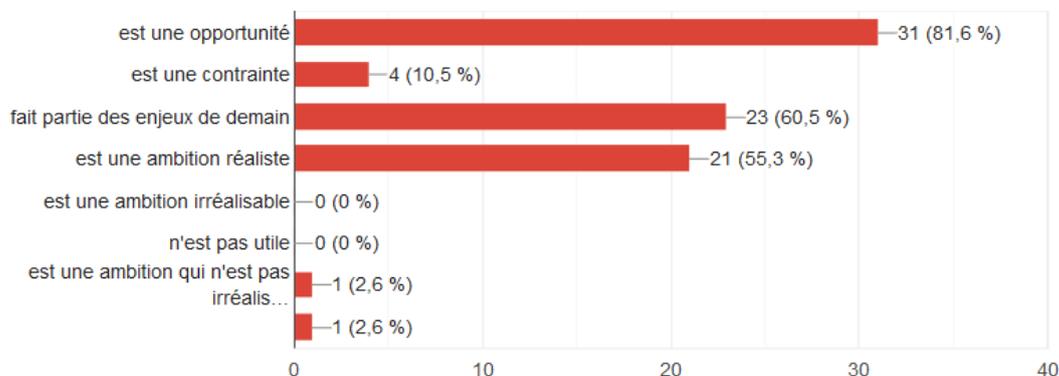
- Le manque d'envie, le fait de ne pas savoir comment s'y prendre, une méconnaissance réciproque des BU et BM sur un territoire donné
- Les freins générés par les professionnels des bibliothèques eux-mêmes
- Le maillage territorial spécifique; ici à XXX, la médiathèque centrale est en cœur de ville, les publics lycéens et les étudiants XXX (inscrits dans une autre université: XXX, XXX...) fréquentent le samedi celle-ci; le campus universitaire est distant de 10 km, cette distance est un obstacle à construire une offre de complémentarité avec ces publics; second obstacle, les contextes financiers locaux où de fortes tensions RH (suppression de postes; précarisation des moyens humains, notamment des cadres) ont pour conséquence de laisser peu ou pas de temps pour construire des collaborations
- Les représentations qu'a le public des BU et des BM
- Notre manque de temps ou de volontarisme
- Gros problème de la séparation, depuis quelques années, entre l'INET et l'ENSSIB et la faible mobilité entre les agents de la FPT et FPE. Les postes de direction FPE en BMC sont de plus en plus occupés par des territoriaux, ce qui ne facilite pas la mobilité qui était souhaitée au départ. Les professions se distinguent malheureusement de plus en plus en province, alors que la situation est différente à Paris avec la présence de grandes bibliothèques publiques
- l'éloignement
- des cultures professionnelles différentes
- Fin d'une formation commune des conservateurs Etat et territoriaux risque d'être dommageable à terme (méconnaissance réciproque).
- les métiers sont assez différents, mais je pense qu'une formation commune est néanmoins souhaitable
- Nécessité d'une volonté "politique" réelle pour mettre en oeuvre la coopération qui doit être considérée comme partie intégrante d'un projet d'établissement
- le manque de formation des agents en BM
- La peur du changement

SECTION DE L'ENQUÊTE : VOTRE AVIS

Question 48 :

Selon vous, la coopération...

38 réponses



Deux réponses ont été données dans la catégorie « Autre » :

- est une ambition qui n'est pas irréaliste mais qui dépend des sites
- est très dépendante du contexte et des priorités de chaque partenaire

Question 49 :

Souhaitez-vous partager librement votre avis sur ce sujet ? 19 réponses

- oui
- Oui
- non
- [réponse non exploitable]
- avec plaisir, si cela peut vous aider :)
- Compte tenu des agendas respectifs de la BM et de la BU, nous (la direction de la médiathèque et du SCD) avons l'ambition de construire des collaborations. C'est une déclaration d'intention louable qui se confronte à la réalité du terrain. Côté SCD, elles portent sur des actions de l'ombre comme le partage de pratiques sur l'accueil (projet non vendeur pour un élu ou une gouvernance d'université). Pour qu'elles naissent, il nous faut construire d'autres collaborations comme avec un abonnement commun à Electre pour en diminuer le coût d'accès pour nos services, puis ouvrir nos espaces et vitrines à l'exposition de fonds rares et précieux de la BM. Le 1er projet d'abonnement commun a mis un an à se réaliser, le deuxième commence à être instruit sans réalisation à ce jour, le 3ème sur le partage d'expérience sur l'accueil n'est encore qu'un vœu. Les questions des temporalités et des individus sont essentielles et fragiles.
- Au-delà de la collaboration professionnelle, je pense que cela favorise l'échange entre les collègues et c'est là que je vois tout l'intérêt. On découvre des pratiques chez nos collègues de BM qui nous paraissent formidables et que nous pouvons adapter à nos publics.

- Si l'on se place réellement du point de vue d'un utilisateur, il est incompréhensible que les bibliothèques ne coopèrent pas davantage et soient si tributaires de cloisonnements administratifs
- Des coopérations sur des projets ponctuels sont possibles et réalisées. Mener des projets ambitieux, sur le long terme ou nécessitant des engagements financiers importants est peu envisageable.
- Cela dépend du lieu et du contexte.
- Je travaille dans un établissement atypique (BDP avec médiathèque de consultation ouverte 36h/semaine avec une équipe dédiée) et j'occupe un poste peu développé dans les bibliothèques de lecture publique. Je ne suis pas certaine que mes réponses vous apportent suffisamment d'informations.
- Personnellement, je suis très favorable aux partenariats, non seulement entre structures documentaires, mais au-delà entre institutions "parentes" telles que les musées, les archives départementales, les associations ou organisations responsables de manifestations culturelles, etc...

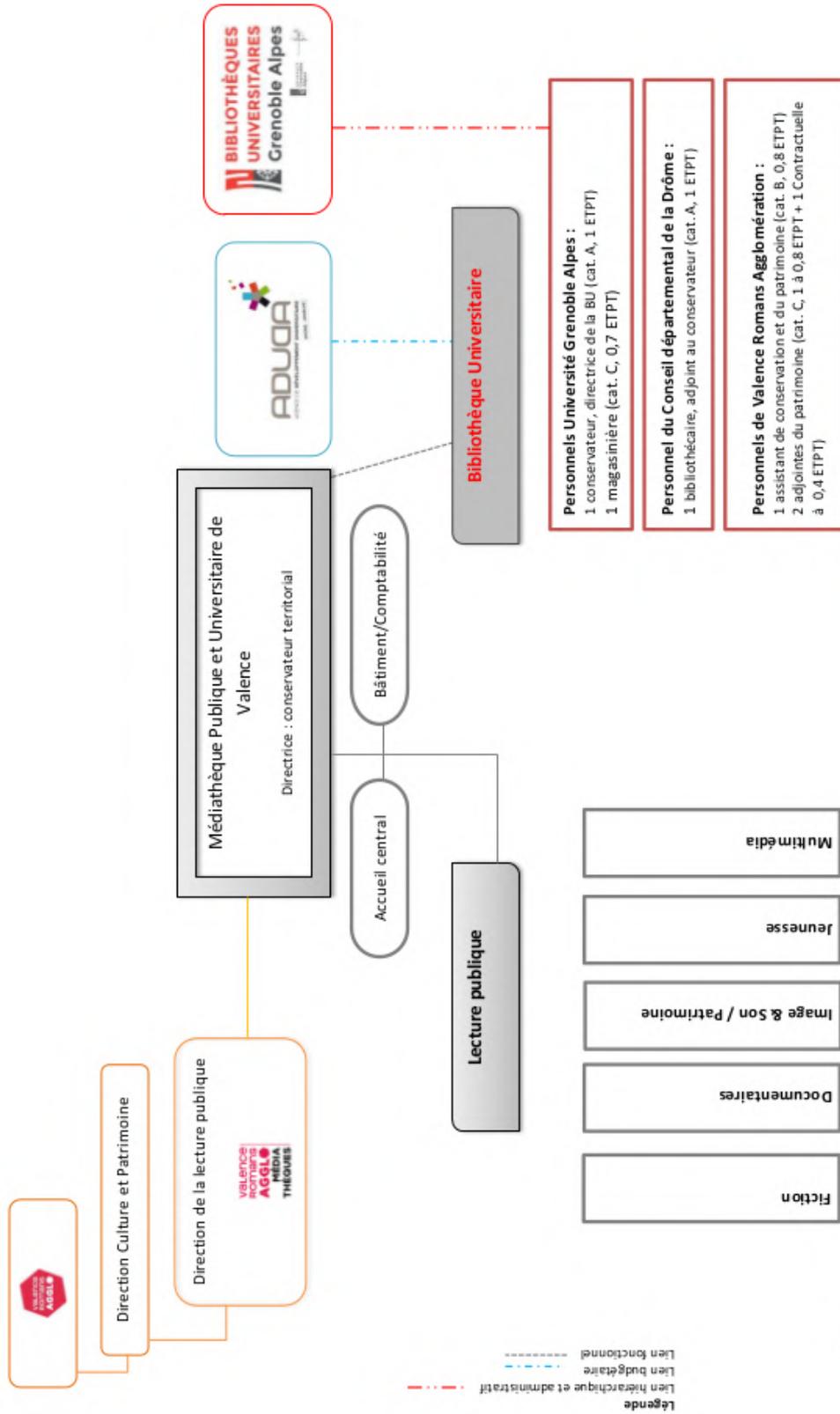
Question 50 :

Pour finir, souhaitez-vous que nous échangions à ce propos ? Si oui, merci de me laisser vos coordonnées. Je serais heureuse de vous contacter. 25 réponses

[Réponses masquées]

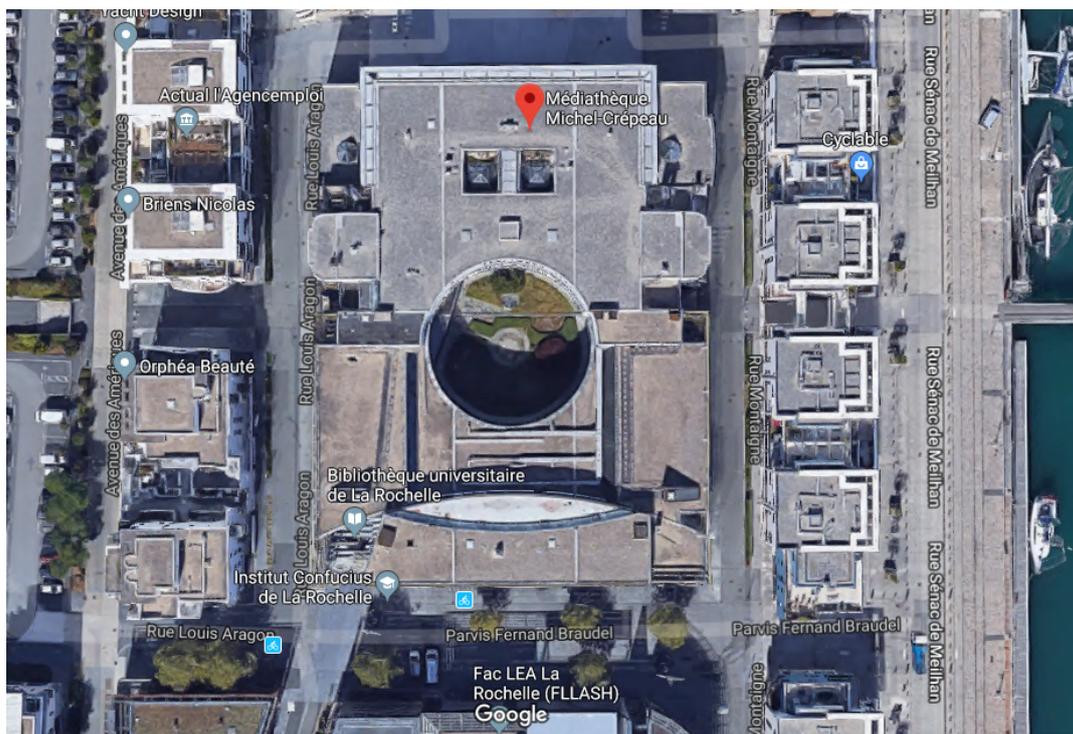
ORGANIGRAMME DE LA MPU (VALENCE, JUIN 2018)

Organigramme de la Médiathèque Publique et Universitaire de Valence



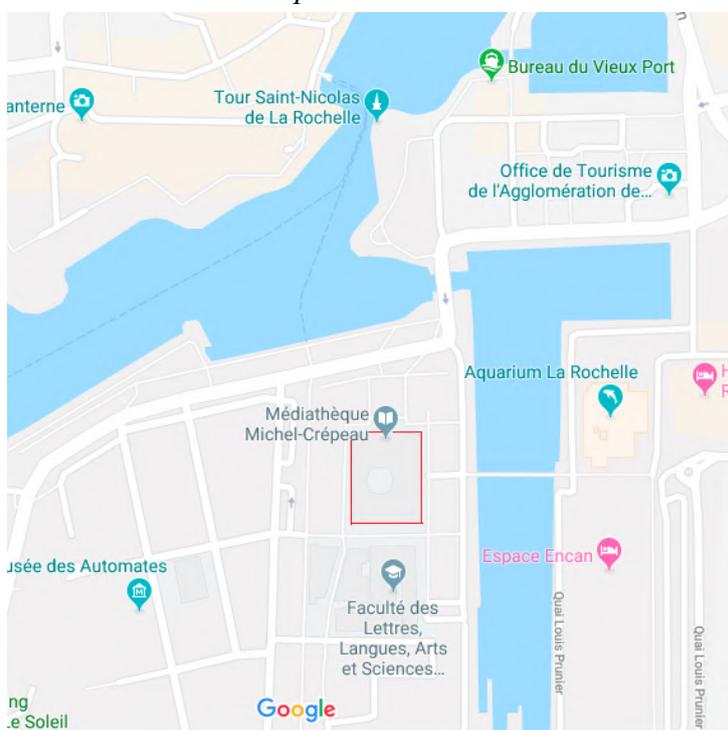
Juin 2018

BÂTIMENTS ET IMPLANTATION DES BIBLIOTHÈQUES À LA ROCHELLE



©Google

Les deux bibliothèques ont été réalisées par des architectes différents. Traversées par une rue intérieure dont la porte (cf. page suivante) est à nouveau ouverte, elles entourent un patio végétale et se font dos. La porte d'entrée de la BA se trouve face au vieux port tandis que celle de la BU donne sur le campus, comme nous pouvons le voir sur le plan suivant.



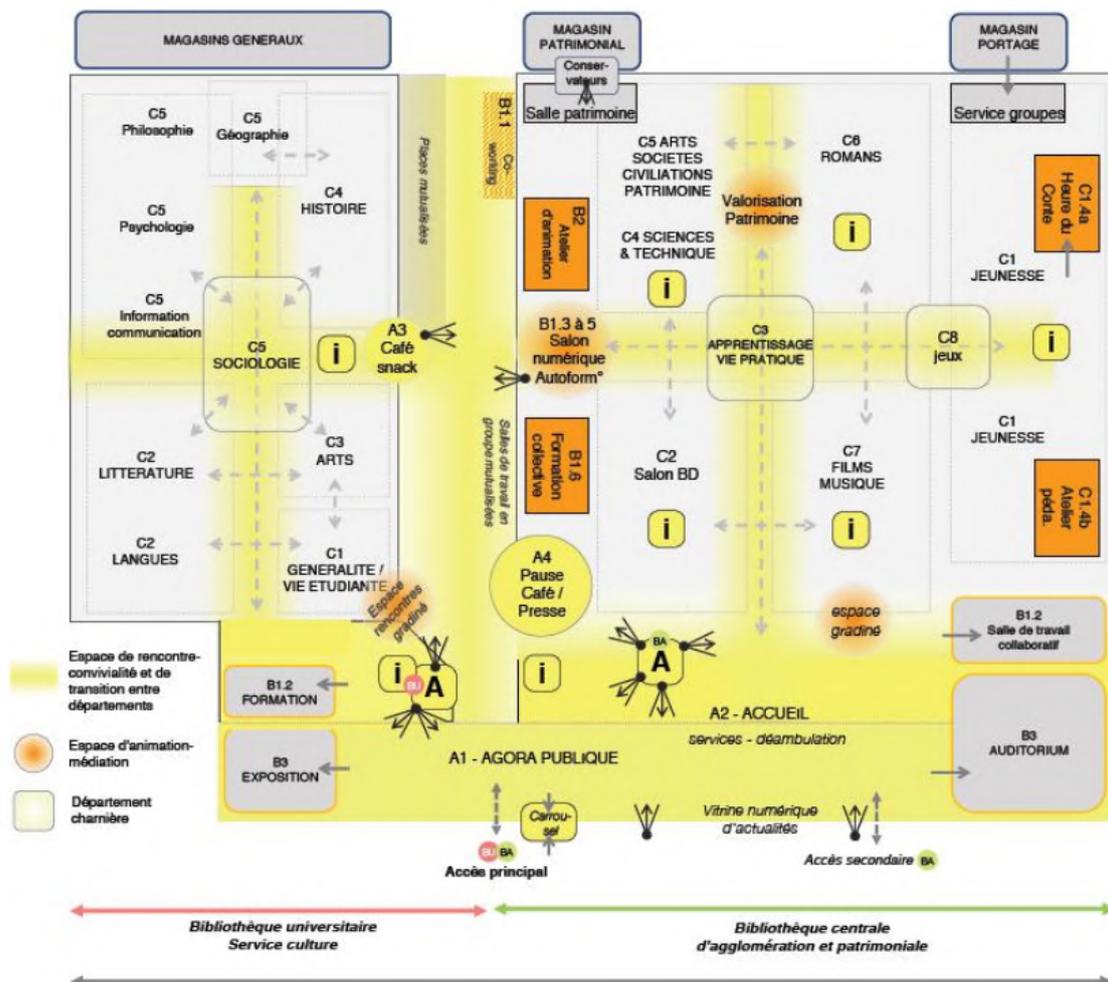
©Google



©Cécile Capot

Porte reliant les bâtiments de la BU et de la BA de La Rochelle par la rue intérieure (photographie prise côté BU).

PROJET DE SCHÉMA FONCTIONNEL DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON



Projet de schéma provenant de l'étude de programmation (Cabinet Aubry & Guiget)

Source : JANDEAUX, Jeanne-Marie et FERREIRA-LOPES, Henry. *Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon*. Version du 27 février 2018, p. 11.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: Reproduction d'un extrait du catalogue de formation 2019 de Médiaquitaine (p. 6).....	52
Illustration 2: Taux de réussite et d'échec des projets de coopération menés. Graphique issu de l'enquête.....	56
Illustration 3: Quel avenir pour la coopération ? Graphique issu de l'enquête	61
Illustration 4: Faisons-nous le même métier selon les sondés ? Graphique issu de l'enquête.....	63
Illustration 5: La coopération permet-elle d'offrir des horaires d'ouverture complémentaires selon les sondés ? Graphique issu de l'enquête.....	75
Illustration 6: L'évaluation de la présence des usagers extérieurs à la communauté universitaire en BU selon les sondés. Graphique issu de l'enquête.....	78
Illustration 7: L'évaluation de la présence des usagers universitaires en BM selon les sondés. Graphique issu de l'enquête.....	78
Illustration 8: Périodes durant lesquelles les usagers provenant de la communauté universitaire fréquentent la BM selon les sondés. Données issues de l'enquête.....	80

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
Méthodologie.....	11
DIX ANS APRÈS L'ENGOUEMENT DES ANNÉES 2000 : ÉCHEC OU RÉUSSITE DES PROJETS DE COLLABORATION ?.....	15
Les années 1990-2000 : des contextes porteurs ?.....	15
<i>Le développement des bibliothèques.....</i>	<i>15</i>
<i>Le développement d'une réflexion professionnelle.....</i>	<i>19</i>
Un bilan peu probant.....	20
<i>Des professionnels désillusionnés.....</i>	<i>20</i>
<i>Deux tentatives infructueuses : Valence et Brest.....</i>	<i>22</i>
Des dénouements heureux.....	31
<i>La Rochelle : plus que des voisins.....</i>	<i>31</i>
<i>Clermont-Ferrand : « du deux en un » clermontois au réseau auvergnat.....</i>	<i>34</i>
COLLABORE-T-ON AUJOURD'HUI ET COMMENT ? UN PANORAMA SÉLECTIF DES ENTREPRISES DE COOPÉRATION.....	39
La coopération en pratique.....	39
<i>Les acteurs et les grands domaines de la coopération.....</i>	<i>39</i>
<i>Projets contemporains et modes de coopération.....</i>	<i>44</i>
Lumière sur deux projets en cours de développement : Bordeaux et Besançon.....	49
<i>Le développement partenarial à Bordeaux.....</i>	<i>49</i>
<i>La « BUBA » ou la « Grande Bibliothèque » de Besançon : la construction d'un nouvel équipement commun.....</i>	<i>53</i>
Pourquoi travailler ensemble ? Apports, facteurs de réussite et freins.....	56
<i>Les apports.....</i>	<i>57</i>
<i>Les facteurs d'échec et les freins.....</i>	<i>58</i>
LA COOPÉRATION ENTRE BU ET LECTURE PUBLIQUE : UN SUJET D'AVENIR ?.....	62
Faisons-nous le même métier ?.....	62
<i>Les dispositions réglementaires.....</i>	<i>62</i>
<i>Qu'est-ce qui nous rapproche ? Qu'est-ce qui nous sépare ?.....</i>	<i>63</i>
Les conditions sont-elles réunies ?.....	70
<i>Des rapprochements encouragés par les ministères.....</i>	<i>70</i>
<i>Entre réforme territoriale et politique de site, vers une convergence des lectures publique et universitaire ?.....</i>	<i>71</i>
Une alliance nécessaire pour satisfaire les besoins des usagers ?.....	74
<i>L'extension des horaires d'ouverture.....</i>	<i>75</i>
<i>Le continuum des publics.....</i>	<i>77</i>
CONCLUSION.....	83
SOURCES.....	85
Sources écrites.....	85
<i>Cas de Besançon.....</i>	<i>85</i>
<i>Cas de Brest.....</i>	<i>85</i>
<i>Cas de Clermont-Ferrand.....</i>	<i>86</i>

<i>Cas de La Rochelle</i>	86
<i>Cas de Valence</i>	86
Sources orales	87
<i>Présentations (Congrès, journée d'étude)</i>	87
<i>Entretiens (par ordre alphabétique des personnes interrogées)</i>	87
BIBLIOGRAPHIE	89
Bibliothèques, administration et évolution	89
<i>Réformes territoriales et universitaires</i>	89
Coopération	90
Coopération BU-BM et BU-lecture publique.....	91
Le métier de bibliothécaire et les frontières du métier entre BU et lecture publique	92
Accueil des publics	93
Évolution des horaires d'ouverture	93
Sites web consultés	94
ANNEXES	97
TABLE DES ILLUSTRATIONS	135
TABLE DES MATIÈRES	137